



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CONVERGENCE

Compartiments :

CONVERGENCE 90
CONVERGENCE ACTIONS EUROPE
CONVERGENCE ACTIONS FRANCE
CONVERGENCE ACTIONS MONDE
CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE
CONVERGENCE IMMOBILIER
CONVERGENCE MONETAIRE
CONVERGENCE OBLIGATIONS
CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT
CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE

- **Les comptes consolidés :**
- **La méthode retenue pour l'agrégation des comptes :**

Le bilan, le hors bilan et le compte de résultat d'un OPCVM à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues.

- **La liste des compartiments, et pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour l'agrégation des comptes :**

Compartiments	Devise de comptabilité
CONVERGENCE 90	Euro
CONVERGENCE ACTIONS EUROPE	Euro
CONVERGENCE ACTIONS FRANCE	Euro
CONVERGENCE ACTIONS MONDE	Euro
CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE	Euro
CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE	Euro
CONVERGENCE IMMOBILIER	Euro
CONVERGENCE MONETAIRE	Euro
CONVERGENCE OBLIGATIONS	Euro
CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT	Euro
CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS	Euro
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE	Euro

- **La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :**

Néant

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	1 855 247 241,46	1 639 532 291,65
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	578 612 976,85	460 318 232,53
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	578 612 976,85	460 318 232,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	443 050 847,00	488 092 150,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	443 050 847,00	485 622 372,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 469 778,42
Titres de créances	399 148 167,86	240 130 856,52
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	399 148 167,86	240 130 856,52
Titres de créances négociables	399 148 167,86	240 130 856,52
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	432 107 878,39	450 259 879,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	428 008 786,93	450 259 879,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	4 099 091,46	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 327 371,36	731 172,34
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	313 466,15	665 105,77
Autres opérations	2 013 905,21	66 066,57
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 397 772,07	726 802,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 397 772,07	726 802,98
Comptes financiers	60 321 092,33	61 622 885,31
Liquidités	60 321 092,33	61 622 885,31
Total de l'actif	1 918 966 105,86	1 701 881 979,94

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	1 879 918 394,13	1 623 799 069,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	5 934 593,23	46 838 845,65
Résultat de l'exercice (a, b)	29 689 950,52	20 956 060,38
Total des capitaux propres	1 915 542 937,88	1 691 593 975,24
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	317 084,02	467 490,60
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	317 084,02	467 490,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	313 465,78	465 200,77
Autres opérations	3 618,24	2 289,83
Dettes	2 950 013,16	1 810,56
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 950 013,16	1 810,56
Comptes financiers	156 070,80	9 818 703,54
Concours bancaires courants	156 070,80	9 818 703,54
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 918 966 105,86	1 701 881 979,94

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH2F00002 EURUSD-CME 0322	0,00	10 397 340,26
Total Devise	0,00	10 397 340,26
Indices		
ESXXH2F00002 Mini SP500- 0322	0,00	3 763 974,34
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	7 417 375,00
FXXPH2F00001 DJ STOXX600 0322	0,00	1 508 150,00
Total Indices	0,00	12 689 499,34
Taux		
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323	8 392 498,48	0,00
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	11 922 250,00	0,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	25 288 722,03	0,00
Total Taux	45 603 470,51	0,00
Total Contrats futures	45 603 470,51	23 086 839,60
Options		
Indices		
OESXH2P00012 OESX/0322/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	0,00	1 942 881,32
OESXH2P00014 OESX/0322/PUT /4,100 OPTION ESTOXX	0,00	1 723 447,49
Total Indices	0,00	3 666 328,81
Total Options	0,00	3 666 328,81
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	45 603 470,51	26 753 168,41
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T21002213070 SWTCIC170323AMERICAN	5 000 000,00	5 000 000,00
T21002215570 SWTCIC210323UBS LOND	10 000 000,00	10 000 000,00
T21002250463 SWTCIC190523AT&T 2.7	2 500 000,00	2 500 000,00
T21002278434 SWTCIC270223DAIMLER	5 100 000,00	5 100 000,00
T21002282839 SWTCIC010823VONOVIA	2 200 000,00	2 200 000,00
T21002302870 SWTCIC260723BANK OF	10 000 000,00	10 000 000,00
T21002325774 SWTCIC290823RABOBK N	5 000 000,00	5 000 000,00
T21002332701 SWTCIC121023HIGHLAND	3 451 000,00	3 451 000,00
T21002335461 SWTCIC061123DAIMLER	5 900 000,00	5 900 000,00
T21002352675 SWTCIC241123MAGNA IN	5 000 000,00	5 000 000,00
T21002353783 SWTCIC171023WESTPAC	6 910 000,00	6 910 000,00
T21002357531 SWTCIC300523SANTANDE	12 000 000,00	12 000 000,00
T22002377658 SWTCIC190423PSA BANQ	3 000 000,00	0,00
T22002381568 SWTCIC120523GSK CAPI	4 050 000,00	0,00
T22002381888 SWTCIC091123LLOYDS B	4 900 000,00	0,00
T22002395611 SWTCIC241023PERNOD R	4 000 000,00	0,00
T22002402763 SWTCIC150623VOLKSWAG	1 248 000,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
T22002411121 SWTCIC240323BMW FINA	2 604 000,00	0,00
T22002539023 SWTCIC160223VOLKSWAG	6 350 000,00	0,00
T22002547473 SWTCIC290923ARKEMA N	7 500 000,00	0,00
T22002548193 SWTCIC310323KLEPIE N	5 000 000,00	0,00
T22002552683 SWTCIC110423THALES N	10 000 000,00	0,00
T22002557886 SWTCIC170123DASSAU N	11 500 000,00	0,00
T22002571661 SWTCIC0602231.719/OI	10 000 000,00	0,00
T22002572046 SWTCIC070223ROQUET N	6 000 000,00	0,00
T22002584892 SWTCIC220323VEOLIA N	11 500 000,00	0,00
T22002588416 SWTCIC280423ECP RECK	5 000 000,00	0,00
T22002594524 SWTSG 060623ECP RECK	10 000 000,00	0,00
T21002150954 SWTCIC151122CARLSBER	0,00	10 000 000,00
T21002151064 SWTCIC101122AMERICAN	0,00	4 500 000,00
T21002169227 SWTCIC010822VOLKSWAG	0,00	7 000 000,00
T21002178874 SWTCIC150322AT AND T	0,00	5 000 000,00
T21002186879 SWTCIC021222MEDTRONI	0,00	9 000 000,00
T21002187961 SWTCIC161122UBS GROU	0,00	10 000 000,00
T21002210614 SWTCIC120922WELLS FA	0,00	10 000 000,00
T21002222103 SWTCIC021222MORGAN S	0,00	9 000 000,00
Total Taux	175 713 000,00	137 561 000,00
Total Swaps de taux	175 713 000,00	137 561 000,00
Total Engagements de gré à gré	175 713 000,00	137 561 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	221 316 470,51	164 314 168,41
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
DMXXH2F00001 Mini DJIA-C 0322	0,00	3 502 249,96
FESBH2F00002 STXE Bank-E 0322	0,00	6 512 400,00
NQXXH2F00002 E-MINI NASD 0322	0,00	1 147 530,32
Total Indices	0,00	11 162 180,28
Taux		
Total Taux	0,00	0,00
Total Contrats futures	0,00	11 162 180,28
Options		
Indices		
OESXH2P00007 OESX/0322/PUT /3,800 OPTION ESTOXX	0,00	421 244,18
Total Indices	0,00	421 244,18
Total Options	0,00	421 244,18
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	11 583 424,46
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
Total Taux	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Total Swaps de taux	0,00	0,00
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	11 583 424,46

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	192 308,55	637,47
Produits sur actions et valeurs assimilées	21 268 985,74	15 750 212,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 049 624,16	4 868 510,46
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	391 621,00	30 184,11
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	481 650,51	193 627,10
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	30 384 189,96	20 843 171,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	309 744,19	191 155,28
Charges sur dettes financières	264 139,83	304 678,88
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	573 884,02	495 834,16
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	29 810 305,94	20 347 337,30
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	6 575 394,26	4 803 577,88
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	7 883 218,50	6 515 867,10
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV +V)	31 118 130,18	22 059 626,52
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-1 428 179,66	-1 103 566,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	29 689 950,52	20 956 060,38



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE 90

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE 90 » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion :

- d'offrir une participation partielle à l'évolution de deux catégories d'actifs risqués et à faible risque, à travers un panier d'OPCVM et/ou FIA gérés activement. Les actifs risqués sont investis sur les marchés actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations et de tous secteurs, et les actifs à faible risque sont investis sur des instruments monétaires et/ou obligataires. La part des actifs risqués représentera jusqu'à 50% de l'actif du FCPE.
- d'assurer aux porteurs de parts une protection partielle du capital à chaque valeur liquidative à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du FCPE.

• Stratégie d'investissement

La protection est révisable en continu à chaque valeur liquidative et uniquement à la hausse, en fonction des performances du FCPE. La valeur liquidative du FCPE reste en permanence supérieure ou égale à 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du FCPE.

- Période de protection : Période allant de la valeur liquidative établie le 10/03/2017 jusqu'à l'échéance de la protection, le 26/12/2036.

Au-delà de la dernière valeur liquidative bénéficiant de la protection calculée le 26/12/2036, et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF, la société de gestion pourra soit reconduire la protection pour une période qui sera à définir, soit changer son orientation de gestion.

La société de gestion utilisera une technique de gestion inspirée de la méthode dite de l'assurance de portefeuille pour atteindre son objectif de gestion. Cette méthode consiste à réajuster les proportions d'actifs risqués et à faible risque, régulièrement et dynamiquement, en fonction de l'évolution des actifs risqués et de celle des taux d'intérêt. La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCPE soit investie dans l'actif à faible risque, notamment afin de respecter la contrainte de la protection de garantie en capital. Le FCPE sera monétarisé et pourra ne plus participer à un éventuel rebond ultérieur du marché actions.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 50% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 50% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, y compris de pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro.

Le compartiment peut être investi :

- au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et ou d'exposition aux risques d'action et de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds est investi en OPCVM à faible risque (principalement monétaires) et en OPCVM risqués (principalement actions). La part de ces derniers dans l'actif global est gérée selon la mécanique d'assurance de portefeuille, dans le but d'honorer les garanties en capital et en performance.

L'exposition au risque est donc en permanence pilotée pour capter la participation maximale à la hausse des fonds actions et de performance absolue tout en maîtrisant le risque.

Le fonds Convergence 90 respecte sa stratégie d'investissement et s'expose en actifs risqués le 30 Décembre 2022 à un niveau de 13.80%.

Répartition des actifs :

- risqués : CM-AM France (FR0014004P17) en représente 14.5%
 - CM-AM Euro Equities (FR0000986655) en représente 24%
 - CM-AM Europe Value (FR0000991770) en représente 9%
 - CM-AM Europe Growth (FR0010037341) en représente 9%
 - CM-AM Entrepreneurs Europe (FR0013266624) en représente 5.5%
 - CM-AM Indiciel Amérique 500 (FR0010004085) en représente 22.5%
 - CM-AM Indiciel Japon 225 (FR0010415448) en représente 10.5%
 - CM-AM Global Selection ISR (FR0013486453) les 5% qui restent
 - à faible risque : CM-AM CASH (FR0000979825) en représente 40%
 - Union + (FR0000009987) en représente 19.50%
 - CM-AM MONEPLUS (FR0010389254) en représente 40.00%
- Le reste (0.5%) s'apparente à des liquidités

L'objectif de gestion est :

- d'offrir une participation partielle à l'évolution de deux catégories d'actifs risqués et à faible risque à travers un panier d'OPCVM gérés activement.
 - d'assurer une protection partielle du capital à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du FCPE (hors commission de souscription), jusqu'au 26/12/2036.
- Au 30 Décembre 2022 la valeur liquidative était de 9.847€ et la protection partielle de 9.4029€.
- La performance annuelle du fonds est de -4.53%.

Article 8 SFDR – Taxonomie :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. Il prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-
- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
 - (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
 - (3) Société de Gestion.
 - (4) Editée fin 2022.
 - (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

• **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,42% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	35 712 004,37	38 106 608,59
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	35 712 004,37	38 106 608,59
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	35 712 004,37	38 106 608,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	6 363,72	11 091,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 363,72	11 091,50
Comptes financiers	0,00	171 901,85
Liquidités	0,00	171 901,85
Total de l'actif	35 718 368,09	38 289 601,94

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	36 234 187,69	37 499 692,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-742 036,22	674 867,96
Résultat de l'exercice (a, b)	70 145,82	115 041,37
Total des capitaux propres	35 562 297,29	38 289 601,94
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	156 070,80	0,00
Concours bancaires courants	156 070,80	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	35 718 368,09	38 289 601,94

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	323,67	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	323,67	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	718,59	1 034,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	718,59	1 034,60
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-394,92	-1 034,60
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	152 747,36	96 759,11
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	229 448,80	203 848,40
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	76 306,52	106 054,69
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-6 160,70	8 986,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	70 145,82	115 041,37

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001720	Néant	1 % TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001720	0,10 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001720 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

● Description des garanties reçues ou données

● Garantie reçue :

Etablissement garant :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Date d'échéance de la garantie :

26/12/2036

Souscripteur bénéficiant de la protection :

Tout porteur de parts, qu'elle que soit la date de souscription ou de rachat jusqu'au 26/12/2036

bénéficiera d'une protection partielle du capital à hauteur de 90% de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du FCPE (hors commission de souscription), telle que définie ci-dessus.

● Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	38 289 601,94	31 560 184,64
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	13 340 502,44	15 157 353,65
Versements de participation	1 375 772,97	1 022 104,05
Versements d'intéressement	4 176 643,38	3 316 359,49
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	54 076,96	77 770,10
- abondements de l'entreprise	776 276,09	673 495,04
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	45 435,17	634,46
Versements par arbitrage	6 912 297,87	10 066 990,51
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 230 157,33	-9 687 595,49
Rachats volontaires des salariés	-6 545 596,47	-3 105 187,88
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-1 909,70	-1 498,37
Retraits par arbitrage	-7 682 651,16	-6 580 909,24
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	101 586,62	705 804,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-933 079,46	-56 732,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 082 463,44	504 532,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-328 862,57</i>	<i>753 600,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>753 600,87</i>	<i>249 068,60</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	76 306,52	106 054,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	35 562 297,29	38 289 601,94

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			35 712 004,37
	FR0000009987	UNION + SL3DEC	6 077 937,15
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	12 468 599,68
	FR0000986655	CM-AM EURO EQ.RC3D	1 133 065,49
	FR0000991770	CM-AM EU.VAL.RC 6D	430 413,38
	FR0010004085	CM-AM IA500 RC 3D	1 032 631,04
	FR0010037341	CM-AM EUR.GR.RC 6D	421 489,46
	FR0010389254	CM-AM MONEPL.IC 3D	12 468 191,26
	FR0010415448	CM-AM IJ 225 RC 3D	501 204,66
	FR0013266624	CM-AM ENT.EUR.RC6D	236 826,97
	FR0013486453	CM AM GL.SEL.RC 3D	232 685,01
	FR0014004P17	CM AM FR.RC2 FCP3D	708 960,27
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			35 712 004,37

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	70 145,82	115 041,37
Total	70 145,82	115 041,37

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	70 145,82	115 041,37
Total	70 145,82	115 041,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-742 036,22	674 867,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-742 036,22	674 867,96

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-742 036,22	674 867,96
Total	-742 036,22	674 867,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	31 839 572,34	3 222 649,7183	9,8799	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2019	C1 PART CAPI C	33 793 041,93	3 260 807,5507	10,3633	0,00	0,00	0,00	0,04
31/12/2020	C1 PART CAPI C	31 560 184,64	3 177 448,5073	9,9325	0,00	0,00	0,00	-0,29
31/12/2021	C1 PART CAPI C	38 289 601,94	3 712 270,2222	10,3143	0,00	0,00	0,00	0,21
30/12/2022	C1 PART CAPI C	35 562 297,29	3 611 451,4237	9,8470	0,00	0,00	0,00	-0,18

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 331 078,456400	13 340 502,44
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 431 897,254900	-14 230 157,33
Solde net des Souscriptions / Rachats	-100 818,798500	-889 654,89
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 611 451,423700	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	76 701,44

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Frais de gestion rétrocédés	6 363,72
Total des créances		6 363,72
Total des dettes		
Total dettes et créances		6 363,72

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	35 712 004,37	100,42
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	35 712 004,37	100,42
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	6 363,72	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	-156 070,80	-0,44
DISPONIBILITES	-156 070,80	-0,44
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	35 562 297,29	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC									
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					36 040 961,37	35 712 004,37	0,00	-328 957,00	100,42
TOTAL FRANCE					36 040 961,37	35 712 004,37	0,00	-328 957,00	100,42
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	32,219	188 644,50	189260,830	6 097 794,67	6 077 937,15	0,00	-19 857,52	17,09
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	24,694	504 924,26	506143,553	12 498 708,89	12 468 599,68	0,00	-30 109,21	35,06
FR0000986655 CM-AM EURO EQUITIES RC FCP	EUR	276,253	4 101,55	4282,719	1 183 113,97	1 133 065,49	0,00	-50 048,48	3,19
3D									
FR0000991770 CM-AM EUROPE VALUE (RC)	EUR	133,995	3 212,16	3208,457	429 917,23	430 413,38	0,00	496,15	1,21
FR0010004085 CM-AM INDICIEL AMERIQUE 500	EUR	1 978,789	521,85	562,954	1 113 967,46	1 032 631,04	0,00	-81 336,42	2,90
(RC)									
FR0010037341 CM-AM EUROPE GROWTH (RC)	EUR	58,427	7 213,95	7809,810	456 303,75	421 489,46	0,00	-34 814,29	1,19
FR0010389254 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	21,191	588 372,01	589514,089	12 492 393,06	12 468 191,26	0,00	-24 201,80	35,06
FR0010415448 CM-AM INDICIEL JAPON 225 (RC)	EUR	2 536,846	197,57	209,368	531 134,63	501 204,66	0,00	-29 929,97	1,41
FR0013266624 CM-AM ENTREP.EUROPE RC	EUR	2 396,549	98,82	116,284	278 680,14	236 826,97	0,00	-41 853,17	0,67
SI.6DEC									
FR0013486453 CM-AM GLOBAL SELECTION SRI	EUR	2 080,889	111,82	115,873	241 118,71	232 685,01	0,00	-8 433,70	0,65
(RC)									
FR0014004P17 CM-AM FRANCE (RC)	EUR	134,041	5 289,13	5355,293	717 828,86	708 960,27	0,00	-8 868,59	1,99
TOTAL					36 040 961,37	35 712 004,37	0,00	-328 957,00	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE ACTIONS EUROPE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE ACTIONS EUROPE » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice STOXX Europe 50, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCPE peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis

• Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement poursuivie repose sur un processus en trois étapes :

- Une appréciation de la situation économique mondiale au travers de divers indicateurs statistiques, en vue de déterminer un scénario plausible de l'évolution des marchés,
- Une ventilation sectorielle effectuée sur la base de leur sensibilité plus ou moins forte à la conjoncture, en fonction du degré de maturité du cycle boursier,
- Un choix rigoureux de valeurs selon des critères quantitatifs (progression des chiffres d'affaires, des bénéfices ; niveau de marge, d'endettement) et qualitatifs (innovation, position concurrentielle, équipe dirigeante).

Une attention particulière est portée au risque du portefeuille par rapport à son indice de référence. A cette fin :

- tous les secteurs seront représentés dans le portefeuille, même si leurs pondérations pourront différer quelque peu de celle retenue dans l'indice,
- le portefeuille comprendra au moins quarante des cinquante valeurs représentées dans l'indice,
- il comprendra essentiellement des actions européennes, Union européenne et hors Union européenne telle que la Suisse ou la Norvège par exemple.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations, de tous les secteurs.

De 0 % à 40 % en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, libellés en euros, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Le FCPE peut être investi :

- en actions,
- en titres de créances et instruments du marché monétaire,
- au-delà de 20% de son actif net des OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- dépôts, emprunts en espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de l'année 2022, les investisseurs se sont heurtés à plusieurs chocs et autres changements de paradigme. Tout d'abord, le déclenchement puis l'enlisement du conflit russo-ukrainien. Ce dernier a généré plusieurs problématiques tels que la sécurité des Etats, l'angle de la dépendance énergétique ou encore alimentaire. En effet, ces deux derniers points expliquent en partie le retour de l'inflation sur ces hauts niveaux, en particulier en Europe (9.2% au 31/12/2022). Le retour d'une forte inflation justifie bien évidemment le retour de balancier amorcé par les banques centrales à travers le monde. En effet, afin de lutter contre l'inflation (au dépend de la croissance), les grands argentiers ont entamé un redressement de leurs taux d'intérêts à une vitesse inégalée depuis la fin des années 70, en particulier aux Etats Unis où la FED a relevé son taux directeur de 425 points de base pour le porter à 4.25%-4.50% mi-décembre 2022 tandis que la BCE a remonté ses taux directeurs de 250 bp sur l'année pour porter son taux de refinancement à 2,5% mi-décembre 2022. La vitesse et l'ampleur de ce resserrement monétaire a généré un krash obligataire qui restera dans les annales des investisseurs puisque les rendements des titres à revenu fixe, qui servent traditionnellement de refuge en période de trouble, ont connus une chute historique (prêt de -20% de baisse en capital pour le porteur d'une obligation à 10 ans émise par l'Etat français).

Ces mouvements de grandes ampleurs ont évidemment affecté les marchés actions aussi bien en terme de valorisation qu'en terme de rotation sectorielle. Au cours de cette année, le vieux continent (Euro Stoxx 50 : -11,74%) était dans l'œil du cyclone de par sa dépendance aux pays en guerre mais est tout de même parvenu à surperformer (S&P 500 : -19,44% en devise local) son homologue américain en raison de son penchant pour la value et du renforcement du dollar face à l'euro (au plus bas de septembre 2022, l'EUR/USD oscillait autour des 0,95). En effet, le dollar a bénéficié de la hausse agressive de la Fed et d'une quête de sécurité pour l'ensemble des investisseurs mondiaux. De plus, d'un point de vu sectoriel, le secteur de l'énergie a été le seul secteur à afficher des rendements positifs en Europe (+19,89%) et aux États-Unis. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les prix de l'énergie ont bien résisté tout au long de l'année, principalement en raison de la guerre en Ukraine. En outre, en Europe, les financières (assurance -1,06%, banques -3,37%) ont fortement surperformé grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la dynamique favorable des bénéfices. De l'autre côté du spectre, la pire performance sectorielle est décernée au secteur de l'immobilier (-40,15%), impacté mécaniquement par la hausse des taux, de même que le secteur de la technologie (-28,5%) qui a également été impacté par les taux mais a également subi son caractère cyclique et sa cherté. Pour conclure, de par cette période de forte volatilité liée aux événements macro-économiques et aux réactions des grands argentiers, nous avons acté la sous-pondération de la classe action au profit de la classe monétaire tout au long de l'année. Ainsi, le fonds CM-AM Convergence Actions Europe clôture l'exercice à -1.25%.

- Article 9 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui **sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088**. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- La part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

1 Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2 Mise en service au 2nd semestre 2021.

3 Société de Gestion.

4 Editée fin 2022.

5 Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,95% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité de la trame

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Allemagne pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	117 136 844,92	102 206 843,97
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	117 136 844,92	101 848 902,53
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	117 136 844,92	101 848 902,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	357 941,44
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	357 941,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 783 113,29	26 220,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 783 113,29	26 220,85
Comptes financiers	857 088,72	980 271,86
Liquidités	857 088,72	980 271,86
Total de l'actif	120 777 046,93	103 213 336,68

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	109 955 888,30	96 504 108,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	3 687 567,45	4 073 811,02
Résultat de l'exercice (a, b)	4 184 900,24	2 635 095,27
Total des capitaux propres	117 828 355,99	103 213 014,32
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 948 690,94	322,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 948 690,94	322,36
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	120 777 046,93	103 213 336,68

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 732,04	115,23
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 199 492,57	2 816 822,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 203 224,61	2 816 937,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 573,80	7 713,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	6 573,80	7 713,32
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	4 196 650,81	2 809 223,97
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	740 260,63	637 046,12
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	738 316,63	633 236,12
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	4 194 706,81	2 805 413,97
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-9 806,57	-170 318,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	4 184 900,24	2 635 095,27

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001705	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,65% TTC maximum de l'actif net.

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001705	0,45 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001705 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	103 213 014,32	89 373 140,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	53 996 177,11	28 327 535,93
Versements de participation	6 442 925,15	2 994 529,55
Versements d'intéressement	20 937 174,71	10 021 789,01
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	436 576,72	345 804,26
- abondements de l'entreprise	3 896 148,13	2 091 082,41
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	6 211,66	1 757 941,96
Versements par arbitrage	22 277 140,74	11 116 388,74
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-37 265 064,90	-36 835 321,21
Rachats volontaires des salariés	-13 218 314,35	-10 104 224,23
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-21 860,11	-9 909,81
Retraits par arbitrage	-24 024 890,44	-26 721 187,17
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 373 471,75	7 818 791,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 824 787,98	-3 462 621,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-205 495,20	-190 452,09
Différences de change	-146 504,24	51 130,21
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 507 161,68	15 325 397,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>12 420 323,53</i>	<i>21 927 485,21</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>21 927 485,21</i>	<i>6 602 088,21</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 194 706,81	2 805 413,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	117 828 355,99	103 213 014,32

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 184 900,24	2 635 095,27
Total	4 184 900,24	2 635 095,27

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 184 900,24	2 635 095,27
Total	4 184 900,24	2 635 095,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 687 567,45	4 073 811,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 687 567,45	4 073 811,02

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 687 567,45	4 073 811,02
Total	3 687 567,45	4 073 811,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	76 427 503,97	6 941 427,5477	11,0103	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 PART CAPI C	92 900 610,92	6 758 249,9425	13,7462	0,00	0,00	0,00	0,42
31/12/2020	C1 PART CAPI C	89 373 140,13	7 056 664,7795	12,6650	0,00	0,00	0,00	-0,41
31/12/2021	C1 PART CAPI C	103 213 014,32	6 473 904,8138	15,9429	0,00	0,00	0,00	1,03
30/12/2022	C1 PART CAPI C	117 828 355,99	7 484 546,5496	15,7428	0,00	0,00	0,00	1,05

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 448 846,977500	53 996 177,11
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 438 205,241700	-37 265 064,90
Solde net des Souscriptions / Rachats	1 010 641,735800	16 731 112,21
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	7 484 546,549600	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��troced��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats pay��es par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��troced��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 944,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Coupons et dividendes	17 774,08
Créances	SRD et règlements différés	2 765 339,21
Total des créances		2 783 113,29
Dettes	SRD et règlements différés	2 948 545,04
Dettes	Frais de gestion	145,90
Total des dettes		2 948 690,94
Total dettes et créances		-165 577,65

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	117 136 844,92	99,41
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	117 136 844,92	99,41
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 783 113,29	2,36
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 948 690,94	-2,50
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	857 088,72	0,73
DISPONIBILITES	857 088,72	0,73
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	117 828 355,99	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées									
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé					104 716 805,47	117 136 844,92	0,00	12 420 039,45	99,41
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					104 716 805,47	117 136 844,92	0,00	12 420 039,45	99,41
TOTAL BELGIQUE					1 204 722,61	1 270 238,98	0,00	65 516,37	1,08
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	22 574	56,27	53,368	1 204 722,61	1 270 238,98	0,00	65 516,37	1,08
TOTAL SUISSE									
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	68 699	83,59	83,830	24 832 590,56	27 496 793,87	0,00	2 664 203,31	23,34
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	19 629	290,50	317,717	5 365 818,21	5 812 179,32	0,00	446 361,11	4,93
CH0012221716 ABB LTD NOM.	CHF	42 202	28,06	26,853	5 874 022,48	5 771 365,46	0,00	-102 657,02	4,90
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF	1 578	453,10	503,800	813 736,76	723 661,26	0,00	-90 075,50	0,61
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	70 662	107,14	96,643	6 380 563,48	7 662 523,71	0,00	1 281 960,23	6,51
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	12 718	119,90	116,263	1 513 492,38	1 543 377,87	0,00	29 885,49	1,31
CH0244767585 UBS GROUP	CHF	274 793	17,21	14,946	3 828 848,43	4 785 139,54	0,00	956 291,11	4,06
TOTAL ALLEMAGNE									
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR	197	35,18	52,771	9 327 422,42	9 737 870,83	0,00	410 448,41	8,26
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	58 885	18,64	15,506	10 395,89	6 930,46	0,00	-3 465,43	0,01
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	41 903	28,43	28,496	913 046,51	1 097 498,63	0,00	184 452,12	0,93
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	12 270	61,40	49,875	1 194 063,70	1 191 302,29	0,00	-2 761,41	1,01
DE0007164600 SAP	EUR	16 489	96,39	107,131	611 966,84	753 378,00	0,00	141 411,16	0,64
DE0007236101 SIEMENS	EUR	16 415	129,64	115,739	1 766 480,54	1 589 374,71	0,00	-177 105,83	1,35
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	10 796	200,90	193,307	1 899 856,70	2 128 040,60	0,00	228 183,90	1,81
DE000BASF111 BASF NOM.	EUR	5 051	46,39	52,610	2 086 939,29	2 168 916,40	0,00	81 977,11	1,83
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE	EUR	5 977	95,05	96,861	265 733,56	234 315,89	0,00	-31 417,67	0,20
AKTIE									
TOTAL ESPAGNE					578 939,39	568 113,85	0,00	-10 825,54	0,48
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	119 732	10,93	10,112	1 210 768,32	1 308 670,76	0,00	97 902,44	1,11
TOTAL FRANCE									
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 849	1 445,00	1511,223	33 126 204,05	39 916 619,81	0,00	6 790 415,76	33,88
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	11 388	132,40	103,288	2 794 251,05	2 671 805,00	0,00	-122 446,05	2,27
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	197 691	58,65	44,102	1 176 240,00	1 507 771,20	0,00	331 531,20	1,28
FR0000120321 L'OREAL	EUR	3 502	333,60	248,052	8 718 586,24	11 594 577,15	0,00	2 875 990,91	9,84
FR0000120578 SANOFI	EUR	44 164	89,84	92,493	868 677,67	1 168 267,20	0,00	299 589,53	0,99
					4 084 854,81	3 967 693,76	0,00	-117 161,05	3,37

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
FR0000120628 AXA	EUR	98 142	26,06	22,720	2 229 804,88	2 557 089,81	0,00	327 284,93	2,17
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	5 890	183,75	153,990	907 000,63	1 082 287,50	0,00	175 286,87	0,92
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	7 691	679,90	401,776	3 090 060,85	5 229 110,90	0,00	2 139 050,05	4,44
FR0000121220 SODEXO	EUR	5 261	89,48	90,287	474 999,91	470 754,28	0,00	-4 245,63	0,40
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 448	169,20	180,525	1 525 075,20	1 429 401,60	0,00	-95 673,60	1,21
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	23 680	130,72	101,800	2 410 634,42	3 095 449,60	0,00	684 815,18	2,63
FR0000125486 VINCI	EUR	22 574	93,29	94,252	2 127 652,08	2 105 928,46	0,00	-21 723,62	1,79
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	39 257	53,25	45,468	1 784 923,03	2 090 435,25	0,00	305 512,22	1,77
FR0012435121 ELIS	EUR	68 455	13,82	13,636	933 443,28	946 048,10	0,00	12 604,82	0,80
TOTAL ROYAUME UNI					24 691 865,15	25 394 462,31	0,00	702 597,16	21,55
GB0002374006 DIAGEO	GBP	58 885	36,50	29,545	2 035 124,81	2 423 578,93	0,00	388 454,12	2,06
GB0005405286 HSBC HOLDINGS	GBP	657 538	5,16	5,951	4 721 785,38	3 823 645,42	0,00	-898 139,96	3,25
GB0007099541 PRUDENTIAL	GBP	75 569	11,28	13,156	1 208 642,90	960 770,93	0,00	-247 871,97	0,82
GB0007188757 RIO TINTO ORD.	GBP	42 202	57,98	50,392	2 430 599,77	2 759 121,77	0,00	328 522,00	2,34
GB0007980591 BP	GBP	456 534	4,75	4,346	2 397 873,23	2 444 752,62	0,00	46 879,39	2,07
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	42 202	112,18	69,164	3 491 000,05	5 338 362,89	0,00	1 847 362,84	4,53
GB00B10RZP78 UNILEVER	GBP	71 006	41,82	45,024	3 265 084,43	3 348 410,54	0,00	83 326,11	2,84
GB00B24CGK77 RECKITT BENCKISER GROUP	GBP	18 157	57,54	62,163	1 367 571,37	1 178 076,72	0,00	-189 494,65	1,00
GB00B2B0DGP7 RELX	GBP	51 780	22,88	19,881	1 189 432,55	1 335 911,51	0,00	146 478,96	1,13
GB00BN7SWP63 GSK	GBP	109 918	14,38	19,546	2 584 750,66	1 781 830,98	0,00	-802 919,68	1,51
TOTAL IRLANDE					3 266 664,37	4 586 026,30	0,00	1 319 361,93	3,89
IE00BZ12WP82 LINDE	EUR	15 014	305,45	217,575	3 266 664,37	4 586 026,30	0,00	1 319 361,93	3,89
TOTAL ITALIE					836 312,54	641 742,49	0,00	-194 570,05	0,54
IT0003128367 ENEL	EUR	127 583	5,03	6,555	836 312,54	641 742,49	0,00	-194 570,05	0,54
TOTAL PAYS-BAS					6 220 255,45	6 784 419,57	0,00	564 164,12	5,76
NL0000235190 AIRBUS	EUR	13 741	111,02	114,701	1 576 107,22	1 525 525,82	0,00	-50 581,40	1,29
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	7 894	503,80	375,683	2 965 643,86	3 976 997,20	0,00	1 011 353,34	3,38
NL0012969182 ADYEN	EUR	990	1 288,40	1 687,659	1 670 782,62	1 275 516,00	0,00	-395 266,62	1,08
NL0013654783 PROSUS	EUR	99	64,45	77,997	7 721,75	6 380,55	0,00	-1 341,20	0,01
TOTAL					104 716 805,47	117 136 844,92	0,00	12 420 039,45	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE ACTIONS FRANCE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le FCPE « CONVERGENCE ACTIONS FRANCE » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCPE peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Indicateur de référence : CAC 40.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion sélective, opportuniste et déterminée au moyen d'une approche fondamentale. La surperformance par rapport à l'indice CAC 40 est donc atteinte par le biais de la sélection de valeurs principalement françaises (stock picking).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

de 60 % à 110 % sur les marchés actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de grande ou moyenne capitalisation, de tous secteurs, dont :

-80% minimum en actions françaises

-60% minimum aux marchés des actions de la zone euro

de 0 % et 10 % en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de catégorie « investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

de 0% à 10% en risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro.

Le FCPE peut être investi :

- en actions

- en titres de créance et instruments du marché monétaire.

-jusqu'à 20% de son actif net, en OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou exposition au risque action, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

- dépôts, emprunts en espèces, contrats d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de l'année 2022, les investisseurs se sont heurtés à plusieurs chocs et autres changements de paradigme. Tout d'abord, le déclenchement puis l'enlisement du conflit russo-ukrainien. Ce dernier a généré plusieurs problématiques tels que la sécurité des Etats, l'angle de la dépendance énergétique ou encore alimentaire. En effet, ces deux derniers points expliquent en partie le retour de l'inflation sur ces hauts niveaux, en particulier en Europe (9.2% au 31/12/2022). Le retour d'une forte inflation justifie bien évidemment le retour de balancier amorcé par les banques centrales à travers le monde. En effet, afin de lutter contre l'inflation (au dépend de la croissance), les grands argentiers ont entamé un redressement de leurs taux d'intérêts à une vitesse inégalée depuis la fin des années 70, en particulier aux Etats Unis où la FED a relevé son taux directeur de 425 points de base pour le porter à 4.25%-4.50% mi-décembre 2022 tandis que la BCE a remonté ses taux directeurs de 250 bp sur l'année pour porter son taux de refinancement à 2,5% mi-décembre 2022. La vitesse et l'ampleur de ce resserrement monétaire a généré un krach obligataire qui restera dans les annales des investisseurs puisque les rendements des titres à revenu fixe, qui servent traditionnellement de refuge en période de trouble, ont connu une chute historique (prêt de -20% de baisse en capital pour le porteur d'une obligation à 10 ans émise par l'Etat français).

Ces mouvements de grandes ampleurs ont évidemment affecté les marchés actions aussi bien en terme de valorisation qu'en terme de rotation sectorielle. Au cours de cette année, le vieux continent (Euro Stoxx 50 : -11,74%) était dans l'œil du cyclone de par sa dépendance aux pays en guerre mais est tout de même parvenu à surperformer (S&P 500 : -19,44% en devise local) son homologue américain en raison de son penchant pour la value et du renforcement du dollar face à l'euro (au plus bas de septembre 2022, l'EUR/USD oscillait autour des 0,95). En effet, le dollar a bénéficié de la hausse agressive de la Fed et d'une quête de sécurité pour l'ensemble des investisseurs mondiaux. De plus, d'un point de vue sectoriel, le secteur de l'énergie a été le seul secteur à afficher des rendements positifs en Europe (+19,89%) et aux États-Unis. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les prix de l'énergie ont bien résisté tout au long de l'année, principalement en raison de la guerre en Ukraine. En outre, en Europe, les financières (assurance -1,06%, banques -3,37%) ont fortement surperformé grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la dynamique favorable des bénéfices. De l'autre côté du spectre, la pire performance sectorielle est décernée au secteur de l'immobilier (-40,15%), impacté mécaniquement par la hausse des taux, de même que le secteur de la technologie (-28,5%) qui a également été impacté par les taux mais a également subi son caractère cyclique et sa cherté.

Pour conclure, de par cette période de forte volatilité liée aux événements macro-économiques et aux réactions des grands argentiers, nous avons maintenu une sous-pondération de la classe action l'essentiel de l'année, ainsi que sur la partie obligataire.

Répartition des Actifs (31/12/22) :

- Actions 96.90 %
- Taux 3.10 %

Principaux mouvements :

A l'achat :

DASSAULT SYSTEMES/STELLANTIS/SOCIETE GENERALE/AXA/LVMH

A la vente

TOTALENERGIES/VINCI/SANOFI

Au 31/12/2022, la performance du fonds s'établit à : - 6.48 %

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciaires et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

- **Evènements intervenus au cours de la période**

15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions

- **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Espagne et en Finlande pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	338 742 103,52	360 588 201,94
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	329 472 641,78	358 469 330,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	329 472 641,78	358 469 330,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	9 269 461,74	2 118 871,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 269 461,74	2 118 871,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	3 412 149,02	2 989 439,86
Liquidités	3 412 149,02	2 989 439,86
Total de l'actif	342 154 252,54	363 577 641,80

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	313 461 407,90	327 481 813,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	17 997 163,64	24 208 389,78
Résultat de l'exercice (a, b)	10 695 535,10	11 887 115,96
Total des capitaux propres	342 154 106,64	363 577 319,44
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	145,90	322,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	145,90	322,36
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	342 154 252,54	363 577 641,80

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 159,81	522,24
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 304 824,93	12 849 165,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	11 310 984,74	12 849 687,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	12 404,16	13 737,56
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	12 404,16	13 737,56
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	11 298 580,58	12 835 949,94
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 857 754,53	1 862 701,96
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	1 855 810,53	1 858 891,96
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	11 296 636,58	12 832 139,94
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-601 101,48	-945 023,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	10 695 535,10	11 887 115,96

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001703	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,55% TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001703	néant		

Commission de surperformance

Part 000010001703 C

néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	363 577 319,44	296 555 197,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	98 430 845,66	75 829 826,96
Versements de participation	8 919 377,61	5 557 917,56
Versements d'intéressement	29 605 540,72	18 177 297,73
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	1 027 840,11	987 721,13
- abondements de l'entreprise	5 404 847,66	4 079 799,94
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	90 362,07	1 886 577,48
Versements par arbitrage	53 382 877,49	45 140 513,12
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-95 691 983,05	-106 341 449,61
Rachats volontaires des salariés	-28 834 574,62	-28 835 545,96
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-26 177,76	-44 788,80
Retraits par arbitrage	-66 831 230,67	-77 461 114,85
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 672 305,99	28 208 865,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 563 099,75	-1 865 546,30
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-357 177,67	-374 150,40
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-53 210 740,56	58 732 436,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>81 432 600,34</i>	<i>134 643 340,90</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>134 643 340,90</i>	<i>75 910 904,32</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 296 636,58	12 832 139,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	342 154 106,64	363 577 319,44

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 199 210,10
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	7 199 210,10
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			7 199 210,10

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	10 695 535,10	11 887 115,96
Total	10 695 535,10	11 887 115,96

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 695 535,10	11 887 115,96
Total	10 695 535,10	11 887 115,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 997 163,64	24 208 389,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	17 997 163,64	24 208 389,78

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 997 163,64	24 208 389,78
Total	17 997 163,64	24 208 389,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	273 482 816,31	12 071 864,4278	22,6545	0,00	0,00	0,00	1,22
31/12/2019	C1 PART CAPI C	304 526 651,37	10 340 342,0705	29,4503	0,00	0,00	0,00	0,38
31/12/2020	C1 PART CAPI C	296 555 197,23	10 671 800,6013	27,7886	0,00	0,00	0,00	0,89
31/12/2021	C1 PART CAPI C	363 577 319,44	9 795 203,0115	37,1178	0,00	0,00	0,00	3,68
30/12/2022	C1 PART CAPI C	342 154 106,64	9 856 460,2407	34,7136	0,00	0,00	0,00	2,91

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 899 994,148700	98 430 845,66
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 838 736,919500	-95 691 983,05
Solde net des Souscriptions / Rachats	61 257,229200	2 738 862,61
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	9 856 460,240700	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 944,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	145,90
Total des dettes		145,90
Total dettes et créances		-145,90

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	338 742 103,52	99,00
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	329 472 641,78	96,29
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	9 269 461,74	2,71
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-145,90	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	3 412 149,02	1,00
DISPONIBILITES	3 412 149,02	1,00
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	342 154 106,64	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées									
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé					248 124 095,67	329 472 641,78	0,00	81 348 546,11	96,29
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					248 124 095,67	329 472 641,78	0,00	81 348 546,11	96,29
TOTAL FRANCE					248 124 095,67	329 472 641,78	0,00	81 348 546,11	96,29
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	493 102	9,83	10,583	223 166 817,44	300 025 785,92	0,00	76 858 968,48	87,68
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 905	1 445,00	792,319	5 218 591,97	4 847 685,76	0,00	-370 906,21	1,42
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	54 470	116,92	96,915	3 094 004,11	5 642 725,00	0,00	2 548 720,89	1,65
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	122 095	132,40	78,421	5 278 943,64	6 368 632,40	0,00	1 089 688,76	1,86
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	116 134	15,64	18,607	9 574 835,37	16 165 378,00	0,00	6 590 542,63	4,72
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	582 994	58,65	43,243	2 160 860,14	1 816 335,76	0,00	-344 524,38	0,53
FR0000120321 L'OREAL	EUR	63 719	333,60	174,306	25 210 391,56	34 192 598,10	0,00	8 982 206,54	9,99
FR0000120578 SANOFI	EUR	226 103	89,84	80,783	11 106 619,42	21 256 658,40	0,00	10 150 038,98	6,21
FR0000120628 AXA	EUR	694 634	26,06	23,701	18 265 167,35	20 313 093,52	0,00	2 047 926,17	5,94
FR0000120644 DANONE	EUR	61 664	49,23	54,849	16 463 670,55	18 098 688,87	0,00	1 635 018,32	5,29
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	62 692	183,75	111,510	3 382 180,22	3 035 718,72	0,00	-346 461,50	0,89
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY	EUR	48 245	679,90	268,575	6 990 786,31	11 519 655,00	0,00	4 528 868,69	3,37
VUITTON					12 957 417,03	32 801 775,50	0,00	19 844 358,47	9,59
FR0000121485 KERING	EUR	15 416	475,50	373,407	5 756 446,58	7 330 308,00	0,00	1 573 861,42	2,14
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	71 941	169,20	108,963	7 838 927,52	12 172 417,20	0,00	4 333 489,68	3,56
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	154 161	130,72	76,360	11 771 747,15	20 151 925,92	0,00	8 380 178,77	5,89
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	164 438	24,00	22,012	3 619 563,93	3 946 512,00	0,00	326 948,07	1,15
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	177 799	45,65	50,900	9 050 003,87	8 116 524,35	0,00	-933 479,52	2,37
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	27 749	155,95	92,593	2 569 366,24	4 327 456,55	0,00	1 758 090,31	1,26
FR0000125486 VINCI	EUR	101 702	93,29	67,999	6 915 668,52	9 487 779,58	0,00	2 572 111,06	2,77
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	69 886	59,42	63,164	4 414 270,29	4 152 626,12	0,00	-261 644,17	1,21
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	416 856	23,48	17,391	7 249 544,30	9 787 778,88	0,00	2 538 234,58	2,86
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	318 599	53,25	44,726	14 249 602,35	16 965 396,75	0,00	2 715 794,40	4,96
FR0000133308 ORANGE	EUR	308 322	9,28	12,200	3 761 443,16	2 861 536,48	0,00	-899 906,68	0,84
FR0010208488 ENGIE	EUR	525 714	13,39	13,038	6 854 396,89	7 038 259,03	0,00	183 862,14	2,06
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	82 219	22,82	30,952	2 544 809,56	1 876 237,58	0,00	-668 571,98	0,55
FR0010307819 LEGRAND	EUR	68 858	74,82	57,664	3 970 611,83	5 151 955,56	0,00	1 181 343,73	1,51

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	41 109	36,53	76,651	3 151 054,49	1 501 711,77	0,00	-1 649 342,72	0,44
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	2 569	302,50	378,795	973 123,75	777 122,50	0,00	-196 001,25	0,23
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	41 109	48,63	71,875	2 954 701,59	1 999 130,67	0,00	-955 570,92	0,58
UNIT									
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	141 362	33,50	28,979	4 096 534,43	4 734 920,19	0,00	638 385,76	1,38
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	61 083	25,99	28,184	1 721 533,32	1 587 241,76	0,00	-134 291,56	0,46
TOTAL PAYS-BAS					24 957 278,23	29 446 855,86	0,00	4 489 577,63	8,61
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	89 413	33,00	23,689	2 118 102,06	2 950 181,94	0,00	832 079,88	0,86
NL0000235190 AIRBUS	EUR	141 828	111,02	85,397	12 111 663,45	15 745 744,56	0,00	3 634 081,11	4,61
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	810 168	13,27	13,241	10 727 512,72	10 750 929,36	0,00	23 416,64	3,14
TOTAL Titres d'OPC					9 189 698,16	9 269 461,74	0,00	79 763,58	2,71
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					9 189 698,16	9 269 461,74	0,00	79 763,58	2,71
TOTAL FRANCE					9 189 698,16	9 269 461,74	0,00	79 763,58	2,71
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	14,258	504 924,26	504062,985	7 186 930,04	7 199 210,10	0,00	12 280,06	2,10
FR0007052782 LYX.CAC 40 DR UCITS ETF D.SI.	EUR	32 444	63,81	61,730	2 002 768,12	2 070 251,64	0,00	67 483,52	0,61
TOTAL				257 313 793,83	338 742 103,52	81 428 309,69			

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE ACTIONS MONDE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE ACTIONS MONDE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM ACTIONS MONDE », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% MSCI World, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

L'actif du compartiment nourricier « CONVERGENCE ACTIONS MONDE » est investi en permanence et en totalité en parts « ES » du fonds maître « CM-AM ACTIONS MONDE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (20 %), aux actions de pays émergents (30 %),

De 0 % à 30 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'Union européenne, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10 %)

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

COMMENTAIRE DE GESTION

2022, UNE HISTOIRE EN TROIS ACTES.

Acte 1 – Mauvaise surprise.

Contrairement à ce que nous pensions sur les derniers jours de décembre, les actions ont commencé la nouvelle année sur une note négative.

La plupart des bourses mondiales comme les marchés obligataires ont aligné de longues séries de baisses hebdomadaires : 20 semaines sur 26 pour le MSCI Monde, 18 pour l'ES 50 et le SP 500 et 17 pour le World Govts Monde. Les actions perdant environ 19%/20%, à la fin du 1er semestre, pour les plus attaquées (Actions américaines, européennes, et émergentes) ainsi que -19% et -15% pour les obligations.

Ce contre-pied provient d'un changement radical de la politique monétaire de la Fed en janvier, qui, dans le but de maîtriser l'accélération de l'inflation, a décidé de resserrer rapidement et fortement sa politique monétaire en relevant son taux directeur de 50bp en mars 2022.

À coter de ce premier choc, deux autres mauvaises nouvelles, qui vont fortement alimenter l'inflation des prix (à la consommation et à la production) mondiaux et pousser les Banques Centrales à devenir de plus en plus restrictives, ont surgi. La première est l'arrivée du variant Omicron, en Chine, infectant fortement et rapidement la population chinoise. Et la seconde est la déclaration de guerre de la Russie sur l'Ukraine, qui a cassé la confiance des entreprises, des consommateurs, des entreprises et des investisseurs.

Ce contexte a continué de se dégrader suite à la décision d'un grand nombre de Banques Centrales, notamment la Fed, d'entrée en lice dès la fin mars, en relevant leur taux directeur pour combattre l'inflation.

Nous avons remanié le portefeuille en réduisant le poids des actions européennes et en privilégiant les actions émergentes et américaines.

Acte 2 – Le rebond éphémère de juillet et la rechute d'août.

Un fort rebond des marchés financiers qui effacent, en partie, la chute des 6 mois précédents. L'indice MSCI des actions mondiales, toujours dans le rouge (-15% en \$, -5,1% en €) depuis le début d'année, a remonté de 7,9% (10,9% en €) en juillet. En parallèle, les obligations regagnaient aussi du terrain, (+1,8% pour l'indice mondial) en juillet.

Pour autant, ce rebond était paradoxal. Il reposait sur les bons résultats des entreprises du premier semestre, sans regarder le ralentissement de l'activité et la croyance d'une capitulation des Banques Centrales face à l'inflation. N'adhérant pas à ce scénario bancal, nous n'avons pas changé notre stratégie prudente.

En effet, le risque inflationniste est toujours en place, plus fort que jamais, les Banques Centrales sont déterminées, elles enrayeront cette hausse de prix coûte que coûte. Cela signifie donc de nouvelles hausses des taux d'intérêt sur les marchés obligataires au cours des prochains mois et vraisemblablement du côté des entreprises, une contraction des marges bénéficiaires des entreprises, des valorisations (PER) en baisse et des coûts d'emprunts plus élevés, notamment pour celles déjà fortement endettées. Bref, tous les ingrédients pour que les marchés actions et obligations reculent.

Face à cette incertitude, nous avons maintenu la sous-pondération sur les actions américaines, privilégiant le reste du monde.

Acte 3 – Un rallye d'automne qui a dérapé aux premiers frimas.

Les marchés financiers se sont redressés en octobre. Les bourses du monde développé progressent (+6,4% pour le MSCI Monde développé), tandis que les marchés émergents, pénalisés par la mauvaise santé de la Chine sont en recul (-3,45% pour le MSCI Pays émergents). Du côté des marchés obligataires on note quelques progrès : +1% pour les obligations gouvernementales de la zone euro et +1,4% / 1,6% pour les obligations d'entreprises.

De prime abord, cette amélioration ne pouvait être que transitoire. En effet, nous n'avons aucun signe de progrès dans l'économie mondiale. L'inflation était toujours là. Les Banques Centrales continuaient de resserrer leur politique monétaire. L'économie mondiale ralentissait et s'approchait de

la récession. Autant de facteurs qui entretenaient un environnement anxiogène qui bride l'appétit pour le risque des investisseurs.

Toutefois, ragaillardis par le repli des prix de l'énergie (pétrole, gaz et électricité), la détente des pressions inflationnistes, surtout aux États-Unis et paradoxalement l'espoir de voir venir une récession de l'économie mondiale, les marchés ont poursuivi leur rallye d'automne. En effet, ce sont trois éléments susceptibles d'amadouer, voire changer, la politique monétaire des grandes Banques Centrales.

Dans ces conditions, nous avons suivi la vague haussière sans renforcer nos expositions ; trop de vents contraires sont susceptibles de changer la donne, notamment du côté de 1/ l'inflation qui est toujours vigoureuse, notamment l'inflation sous-jacente et 2/ les entreprises dont la récession à venir érodera les bénéfices.

Nous aurons gardé la sous-pondération sur les actions américaines sur la totalité de l'année. C'est seulement à partir du mois de décembre que nous avons commencé à remonter l'allocation sur les actions US. Sur le dernier trimestre de l'année, le SP500 en euro est en retard de 16.6% versus l'Eurostoxx 50.

Au final, sur l'année le fond progresse de, Convergence Actions Monde (000010001706 – part c) - 18.632% à comparer à -12.98% pour le benchmark (DICI)

Article 6 SFDR – TAXONOMIE :

« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des

analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,84% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

- **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM ACTIONS MONDE est disponible ci-joint

- **Evènements intervenus au cours de la période**

15/12/2022 Changement de SRRI

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité de la trame

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC (nourriciarisation).

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	106 251 095,25	101 450 532,02
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	106 251 095,25	100 785 426,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	106 251 095,25	100 785 426,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	665 105,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	665 105,77
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	546 036,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	546 036,21
Comptes financiers	167 391,94	11 366 501,26
Liquidités	167 391,94	11 366 501,26
Total de l'actif	106 418 487,19	113 363 069,49

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	107 360 685,75	89 536 527,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 119 017,19	13 477 980,75
Résultat de l'exercice (a, b)	176 663,66	64 443,42
Total des capitaux propres	106 418 332,22	103 078 951,21
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	465 200,77
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	465 200,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	465 200,77
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	154,97	213,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	154,97	213,97
Comptes financiers	0,00	9 818 703,54
Concours bancaires courants	0,00	9 818 703,54
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	106 418 487,19	113 363 069,49

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH2F00002 EURUSD-CME 0322	0,00	10 397 340,26
Total Devise	0,00	10 397 340,26
Indices		
ESXXH2F00002 Mini SP500- 0322	0,00	3 763 974,34
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	7 417 375,00
FXXPH2F00001 DJ STOXX600 0322	0,00	1 508 150,00
Total Indices	0,00	12 689 499,34
Total Contrats futures	0,00	23 086 839,60
Options		
Indices		
OESXH2P00012 OESX/0322/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	0,00	1 942 881,32
OESXH2P00014 OESX/0322/PUT /4,100 OPTION ESTOXX	0,00	1 723 447,49
Total Indices	0,00	3 666 328,81
Total Options	0,00	3 666 328,81
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	26 753 168,41
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	26 753 168,41
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
DMXXH2F00001 Mini DJIA-C 0322	0,00	3 502 249,96
FESBH2F00002 STXE Bank-E 0322	0,00	6 512 400,00
NQXXH2F00002 E-MINI NASD 0322	0,00	1 147 530,32
Total Indices	0,00	11 162 180,28
Total Contrats futures	0,00	11 162 180,28
Options		
Indices		
OESXH2P00007 OESX/0322/PUT /3,800 OPTION ESTOXX	0,00	421 244,18
Total Indices	0,00	421 244,18
Total Options	0,00	421 244,18
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	11 583 424,46
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	11 583 424,46

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	63 458,30	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	138 960,00	84 225,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	202 418,30	84 225,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	5 052,91
Charges sur dettes financières	36 583,04	29 537,76
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	36 583,04	34 590,67
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	165 835,26	49 634,33
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	740 785,07	685 332,09
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	758 780,60	711 431,09
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	183 830,79	75 733,33
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-7 167,13	-11 289,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	176 663,66	64 443,42

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001706	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,80% TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001706	2 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001706 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	103 078 951,21	77 315 716,49
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	61 552 101,98	50 210 694,57
Versements de participation	9 162 566,17	5 060 586,23
Versements d'intéressement	26 563 274,80	15 264 334,39
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	1 151 759,34	1 071 186,34
- abondements de l'entreprise	4 838 434,25	2 893 748,92
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	106 622,03	62 835,05
Versements par arbitrage	19 729 445,39	25 858 003,64
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 298 941,53	-40 617 855,24
Rachats volontaires des salariés	-10 290 333,69	-6 833 133,33
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-40 485,95	-18 794,71
Retraits par arbitrage	-25 968 121,89	-33 765 927,20
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 500 190,83	14 337 848,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 414 925,07	-438 864,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	17 966 614,10	3 729 880,55
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-18 115 112,84	-3 975 544,86
Frais de transaction	-262 779,44	-72 576,21
Différences de change	1 283 643,59	279 355,68
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-20 269 259,02	2 204 258,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 892 564,19</i>	<i>18 376 694,83</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>18 376 694,83</i>	<i>16 172 436,83</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	214 017,61	30 304,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>-214 017,61</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-214 017,61</i>	<i>-244 322,21</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	183 830,79	75 733,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,01	0,00
Actif net en fin d'exercice	106 418 332,22	103 078 951,21

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			106 251 095,25
	FR0010611939	CM-AM ACT.MDE ES3D	106 251 095,25
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			106 251 095,25

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	176 663,66	64 443,42
Total	176 663,66	64 443,42

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	176 663,66	64 443,42
Total	176 663,66	64 443,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 119 017,19	13 477 980,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 119 017,19	13 477 980,75

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 119 017,19	13 477 980,75
Total	-1 119 017,19	13 477 980,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	33 446 836,02	3 373 978,3412	9,9131	0,00	0,00	0,00	0,05
31/12/2019	C1 PART CAPI C	49 718 144,05	3 967 829,2663	12,5303	0,00	0,00	0,00	0,08
31/12/2020	C1 PART CAPI C	77 315 716,49	5 270 202,3915	14,6703	0,00	0,00	0,00	0,97
31/12/2021	C1 PART CAPI C	103 078 951,21	5 962 759,5970	17,2871	0,00	0,00	0,00	2,27
30/12/2022	C1 PART CAPI C	106 418 332,22	7 565 592,6617	14,0660	0,00	0,00	0,00	-0,12

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 009 614,225900	61 552 101,98
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 406 781,161200	-36 298 941,53
Solde net des Souscriptions / Rachats	1 602 833,064700	25 253 160,45
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	7 565 592,661700	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��troced��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats pay��es par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��troced��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��troced��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 944,01
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	19 939,54

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	154,97
Total des dettes		154,97
Total dettes et créances		-154,97

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	106 251 095,25	99,84
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	106 251 095,25	99,84
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-154,97	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	167 391,94	0,16
DISPONIBILITES	167 391,94	0,16
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	106 418 332,22	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC									
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					108 144 684,09	106 251 095,25	0,00	-1 893 588,84	99,84
TOTAL FRANCE					108 144 684,09	106 251 095,25	0,00	-1 893 588,84	99,84
FR0010611939 CM-AM ACTIONS MONDE	EUR	6 377 616,762	16,66	16,957	108 144 684,09	106 251 095,25	0,00	-1 893 588,84	99,84
(ES)									
TOTAL					108 144 684,09	106 251 095,25	0,00	-1 893 588,84	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le FCPE est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice et a pour objectif de gestion, via une stratégie ESG d'investissement responsable, la recherche de la valorisation du capital à moyen terme (5 ans) par le biais d'une répartition équilibrée des actifs entre actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

• Stratégie d'investissement

Il investit en titres vifs et/ou en OPC dans un univers large et diversifié d'actions et d'obligations cotées sur l'ensemble des zones géographiques, hors pays émergents. Dans le cadre de la sélection des valeurs, pour au minimum 90% de son actif, l'équipe de gestion s'appuie sur les approches socialement responsables : « Best in class » qui ne retient que les meilleures entreprises dans chaque secteur, « Best in Univers » qui retient les meilleures entreprises indépendamment du secteur étudié ; ainsi que des critères d'« Exclusion » qui excluent certaines entreprises en raison de leur activité propre comme le tabac ou l'armement. La méthodologie est construite sur le modèle d'analyse ESG propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management, en appui avec des agences de notation spécialisées. Elle permet de comparer les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (exemples : physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) et qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable.

Le processus de sélection d'un titre vif se décompose en deux étapes :

- L'équipe de gestion effectue une analyse quantitative, qui s'appuie sur 5 piliers complémentaires :
 - social (ex : encourager la non-discrimination)
 - environnemental (ex : taux d'émission de CO2)
 - économique et sociétal ex : respect du code de déontologie et d'éthique professionnel)
 - gouvernance d'entreprise (ex : transparence des comptes),
 - engagement de l'entreprise pour une démarche socialement responsable (ex : qualité du reporting RSE de l'entreprise).
- et une analyse qualitative qui vise à réconcilier les objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise avec son objectif économique.

Une notation de l'entreprise de 1 à 10 est ainsi établie et classée en 5 groupes en fonction de la contribution plus ou moins élevée aux facteurs ESG (catégorie 1 = pas impliqué ; catégorie 5 = fortement impliqué) ; puis l'équipe de gestion effectue, sur au minimum 90% des titres en portefeuille, une analyse responsable qui consiste à ne retenir que les meilleures entreprises ESG (catégorie 3, 4 et 5). L'application de ce processus vise à exclure les titres les moins bien notés (catégorie 1 et 2) de notre univers d'investissement.

Le processus de sélection des OPC est réalisé par l'équipe de gestion qui utilise et assemble une sélection d'OPC multi classes d'actifs ayant obtenu le label français ISR pour au minimum 90% de son actif net, gérés par Crédit Mutuel Asset Management ou par d'autres sociétés de gestion d'actifs externes au groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'objectif de cette sélection est de retenir les meilleurs OPC combinant une approche de sélection de valeurs, basée sur des critères fondamentaux d'évaluations comptables (ratios de valorisations, perspectives bénéficiaires) mais aussi de critères d'ordre extra financiers ESG. Le fonds pourra investir dans un maximum de 10% de l'actif net en titres vifs n'intégrant pas des critères extra financiers et en OPC non labélisés ISR. Cette sélection d'OPC/titres vifs peut générer une absence de cohérence des actifs sous-jacents en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition en direct ou via des OPC, sur l'actif net suivantes :

De 40% à 60% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations, dont :

- de 0% à 30% en actions hors zone euro
- de 0% à 25 % en actions hors Union européenne

De 40% à 60% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro

Le FCPE peut être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- au-delà de 20% de son actif net, des OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier ;

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition au risque d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de l'année 2022, les investisseurs se sont heurtés à plusieurs chocs et autres changements de paradigme. Tout d'abord, le déclenchement puis l'enlisement du conflit russo-ukrainien. Ce dernier a généré plusieurs problématiques tels que la sécurité des Etats, l'angle de la dépendance énergétique ou encore alimentaire. En effet, ces deux derniers points expliquent en partie le retour de l'inflation sur ces hauts niveaux, en particulier en Europe (9.2% au 31/12/2022). Le retour d'une forte inflation justifie bien évidemment le retour de balancier amorcé par les banques centrales à travers le monde. En effet, afin de lutter contre l'inflation (au dépend de la croissance), les grands argentiers ont entamé un redressement de leurs taux d'intérêts à une vitesse inégalée depuis la fin des années 70, en particulier aux Etats Unis où la FED a relevé son taux directeur de 425 points de base pour le porter à 4.25%-4.50% mi-décembre 2022 tandis que la BCE a remonté ses taux directeurs de 250 bp sur l'année pour porter son taux de refinancement à 2,5% mi-décembre 2022. La vitesse et l'ampleur de ce resserrement monétaire a généré un krach obligataire qui restera dans les annales des investisseurs puisque les rendements des titres à revenu fixe, qui servent traditionnellement de refuge en période de trouble, ont connu une chute historique (prêt de -20% de baisse en capital pour le porteur d'une obligation à 10 ans émise par l'Etat français).

Ces mouvements de grandes ampleurs ont évidemment affecté les marchés actions aussi bien en terme de valorisation qu'en terme de rotation sectorielle. Au cours de cette année, le vieux continent (Euro Stoxx 50 : -11,74%) était dans l'œil du cyclone de par sa dépendance aux pays en guerre mais est tout de même parvenu à surperformer (S&P 500 : -19,44% en devise local) son homologue américain en raison de son penchant pour la value et du renforcement du dollar face à l'euro (au plus bas de septembre 2022, l'EUR/USD oscillait autour des 0,95). En effet, le dollar a bénéficié de la hausse agressive de la Fed et d'une quête de sécurité pour l'ensemble des investisseurs mondiaux. De plus, d'un point de vue sectoriel, le secteur de l'énergie a été le seul secteur à afficher des rendements positifs en Europe (+19,89%) et aux États-Unis. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les prix de l'énergie ont bien résisté tout au long de l'année, principalement en raison de la guerre en Ukraine. En outre, en Europe, les financières (assurance -1,06%, banques -3,37%) ont fortement surperformé grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la dynamique favorable des bénéfices. De l'autre côté du spectre, la pire performance sectorielle est décernée au secteur de l'immobilier (-40,15%), impacté mécaniquement par la hausse des taux, de même que le secteur de la technologie (-28,5%) qui a également été impacté par les taux mais a également subi son caractère cyclique et sa cherté.

Pour conclure, de par cette période de forte volatilité liée aux événements macro-économiques et aux réactions des grands argentiers, nous avons maintenu une sous-pondération de la classe action l'essentiel de l'année, ainsi que sur la partie obligataire.

Répartition des Actifs (31/12/22):

- Actions 47.05 %
- Taux 52.95 %

Principaux mouvements :

A l'achat :

STELLANTIS/SOCIETE GENERALE/AEGON/ENEL

A la vente

VOLKSWAGEN/REPSOL/SIEMENS/BAYER

Au 31/12/2022, la performance du fonds s'établit à : - 9.36 %

Article 8 SFDR – Taxonomie :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciaires et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

La part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,5% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

09/03/2022 Transformation : Transformation en compartiment du FCPE CONVERGENCE

09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la réglementation SFDR

15/12/2022 Changement de SRRI : Modification du SRRI

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité de la trame

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Ajout des TID

● **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Allemagne et en Finlande pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	280 098 285,09	324 311 902,32
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	132 003 490,15	175 917 669,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	132 003 490,15	175 917 669,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	45 374 209,69	26 210 522,02
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 374 209,69	26 210 522,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	58 533 939,48	79 761 472,63
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	58 533 939,48	79 761 472,63
Titres de créances négociables	58 533 939,48	79 761 472,63
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	44 186 645,77	42 422 238,63
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	44 186 645,77	42 422 238,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	78 105,02	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	78 105,02	0,00
Comptes financiers	1 532 858,41	1 491 731,43
Liquidités	1 532 858,41	1 491 731,43
Total de l'actif	281 709 248,52	325 803 633,75

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	277 980 980,58	309 326 132,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-2 484 049,56	9 926 159,20
Résultat de l'exercice (a, b)	6 212 219,45	6 551 176,56
Total des capitaux propres	281 709 150,47	325 803 468,64
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	98,05	165,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	98,05	165,11
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	281 709 248,52	325 803 633,75

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 017,43	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 625 708,24	5 628 109,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 027 676,72	1 129 115,82
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	236,88
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 656 402,39	6 757 462,09
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 786,48	20 999,95
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	5 786,48	20 999,95
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	6 650 615,91	6 736 462,14
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 185 665,89	1 258 042,29
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	1 184 411,89	1 256 098,29
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	6 649 361,91	6 734 518,14
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-437 142,46	-183 341,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	6 212 219,45	6 551 176,56

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001613	0,2392 % TTC maximum de l'actif net	0,40 % TTC maximum l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001613	2,40 % TTC de l'Actif net des OPC sous-jacents à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001613 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0,35 % maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	325 803 468,64	284 704 650,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	42 780 689,68	62 473 443,54
Versements de participation	6 244 957,75	6 216 511,06
Versements d'intéressement	19 558 686,16	19 480 262,82
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	514 074,14	681 456,60
- abondements de l'entreprise	3 574 857,09	4 142 452,44
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	63 557,77	3 829 573,47
Versements par arbitrage	12 824 556,77	28 123 187,15
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 764 194,34	-52 483 725,54
Rachats volontaires des salariés	-29 168 999,96	-30 195 366,64
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-32 536,98	-22 759,71
Retraits par arbitrage	-26 562 657,40	-22 265 599,19
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 576 147,38	18 487 099,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 413 767,02	-7 246 328,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-784 936,22	-1 057 281,43
Différences de change	-8 087,29	-4 936,31
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-35 129 532,27	14 196 020,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-5 020 320,14</i>	<i>30 109 212,13</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>30 109 212,13</i>	<i>15 913 191,44</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 649 361,91	6 734 518,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	* 7,89
Actif net en fin d'exercice	281 709 150,47	325 803 468,64

* prime suite fusion/absorption du fonds 1448 en date du 16/04/21

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé	45 374 209,69	16,11
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	45 374 209,69	16,11
Titres de créances		
Bons du Trésor	58 533 939,48	20,78
TOTAL Titres de créances	58 533 939,48	20,78
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			3 419 905,15
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	1 015 990,03
	FR0014006XE5	BFCM 0,01%070325	2 403 915,12
TCN			0,00
OPC			43 652 836,02
	FR0007084660	CM-AM M.ISR ES 3D	5 687 109,10
	FR0010941328	CM-AM OBLI ISR 3D	37 965 726,92
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			47 072 741,17

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	6 212 219,45	6 551 176,56
Total	6 212 219,45	6 551 176,56

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 212 219,45	6 551 176,56
Total	6 212 219,45	6 551 176,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 484 049,56	9 926 159,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 484 049,56	9 926 159,20

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 484 049,56	9 926 159,20
Total	-2 484 049,56	9 926 159,20
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	281 669 827,52	18 501 927,9517	15,2238	0,00	0,00	0,00	0,35
31/12/2019	C1 PART CAPI C	310 034 255,73	17 680 095,6471	17,5357	0,00	0,00	0,00	0,30
31/12/2020	C1 PART CAPI C	284 704 650,12	16 673 635,4240	17,0751	0,00	0,00	0,00	0,06
31/12/2021	C1 PART CAPI C	325 803 468,64	17 249 714,8728	18,8874	0,00	0,00	0,00	0,95
30/12/2022	C1 PART CAPI C	281 709 150,47	16 455 259,3574	17,1197	0,00	0,00	0,00	0,22

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 424 937,707800	42 780 689,68
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3 219 393,223200	-55 764 194,34
Solde net des Souscriptions / Rachats	-794 455,515400	-12 983 504,66
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	16 455 259,357400	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
 Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 254,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Coupons et dividendes	78 105,02
Total des créances		78 105,02
Dettes	Frais de gestion	98,05
Total des dettes		98,05
Total dettes et créances		78 006,97

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	280 098 285,09	99,43
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	132 003 490,15	46,85
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	45 374 209,69	16,11
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	58 533 939,48	20,78
TITRES OPC	44 186 645,77	15,69
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	78 105,02	0,03
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-98,05	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 532 858,41	0,54
DISPONIBILITES	1 532 858,41	0,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	281 709 150,47	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées									
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					123 548 750,70	132 003 490,15	0,00	8 454 739,45	46,85
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					123 548 750,70	132 003 490,15	0,00	8 454 739,45	46,85
TOTAL BELGIQUE					1 353 412,28	1 303 775,90	0,00	-49 636,38	0,46
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	23 170	56,27	58,412	1 353 412,28	1 303 775,90	0,00	-49 636,38	0,46
TOTAL ALLEMAGNE					24 753 787,01	23 013 862,00	0,00	-1 739 925,01	8,17
DE0005190003 BMW	EUR	12 231	83,38	74,954	916 766,96	1 019 820,78	0,00	103 053,82	0,36
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.	EUR	46 179	35,18	39,425	1 820 616,55	1 624 577,22	0,00	-196 039,33	0,58
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	65 190	18,64	15,441	1 006 626,68	1 215 011,22	0,00	208 384,54	0,43
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE	EUR	5 584	161,40	145,309	811 403,13	901 257,60	0,00	89 854,47	0,32
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	99 817	28,43	34,010	3 394 809,87	2 837 797,31	0,00	-557 012,56	1,01
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	23 203	61,40	61,434	1 425 451,92	1 424 664,20	0,00	-787,72	0,51
DE0007164600 SAP	EUR	44 688	96,39	95,738	4 278 351,27	4 307 476,32	0,00	29 125,05	1,51
DE0007236101 SIEMENS	EUR	22 519	129,64	113,132	2 547 630,30	2 919 363,16	0,00	371 732,86	1,04
DE0007664039 VOLKSWAGEN PRIV.	EUR	11 209	116,42	133,896	1 500 842,48	1 304 951,78	0,00	-195 890,70	0,46
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	8 353	200,90	196,056	1 637 653,39	1 678 117,70	0,00	40 464,31	0,60
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	1 264	304,00	245,695	310 557,97	384 256,00	0,00	73 698,03	0,14
DE000A1EWVW0 ADIDAS NOM.	EUR	7 440	127,46	205,154	1 526 345,62	948 302,40	0,00	-578 043,22	0,34
DE000A1IML711 VONOVIA	EUR	29 729	22,02	48,433	1 439 862,62	654 632,58	0,00	-785 230,04	0,23
DE000BASF111 BASF NOM.	EUR	5 835	46,39	70,186	409 532,40	270 685,65	0,00	-138 846,75	0,10
DE000BAY0017 BAYER	EUR	24 744	48,33	55,127	1 364 060,99	1 195 753,80	0,00	-168 307,19	0,42
DE000DTR0CK8 DAIMLER TRUCK HOLDING	EUR	11 304	28,95	32,137	363 274,86	327 194,28	0,00	-36 080,58	0,12
TOTAL ESPAGNE					6 679 158,43	5 970 907,07	0,00	-708 251,36	2,12
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	240 311	5,63	5,431	1 305 079,65	1 353 912,17	0,00	48 832,52	0,48
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	946 436	2,80	3,843	3 636 992,74	2 652 386,89	0,00	-984 605,85	0,95
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	114 357	10,93	8,810	1 007 436,46	1 249 922,01	0,00	242 485,55	0,44
ES0148396007 INDITEX	EUR	28 760	24,85	25,370	729 649,58	714 686,00	0,00	-14 963,58	0,25
TOTAL FINLANDE					1 432 065,70	1 421 090,52	0,00	-10 975,18	0,50
FI4000297767 NORDEA BANK	EUR	141 684	10,03	10,107	1 432 065,70	1 421 090,52	0,00	-10 975,18	0,50
TOTAL FRANCE					52 094 952,41	61 993 395,55	0,00	9 898 443,14	22,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	279 833	9,83	10,365	2 900 378,78	2 751 038,22	0,00	-149 340,56	0,98
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	589	1 445,00	701,282	413 055,13	851 105,00	0,00	438 049,87	0,30
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	15 814	116,92	112,480	1 778 755,69	1 848 972,88	0,00	70 217,19	0,66
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	23 127	132,40	108,695	2 513 797,67	3 062 014,80	0,00	548 217,13	1,09
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	4 312	15,64	17,809	76 791,28	67 439,68	0,00	-9 351,60	0,02
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	121 018	58,65	45,098	5 457 705,71	7 097 705,70	0,00	1 639 999,99	2,52
FR0000120321 L'OREAL	EUR	9 155	333,60	245,339	2 246 077,22	3 054 108,00	0,00	808 030,78	1,08
FR0000120503 BOUYGUES	EUR	4 146	28,04	29,455	122 122,41	116 253,84	0,00	-5 868,57	0,04
FR0000120578 SANOFI	EUR	49 022	89,84	80,519	3 947 199,10	4 404 136,48	0,00	456 937,38	1,56
FR0000120628 AXA	EUR	348 049	26,06	22,712	7 904 940,53	9 068 416,70	0,00	1 163 476,17	3,24
FR0000120644 DANONE	EUR	22 531	49,23	55,368	1 247 486,54	1 109 201,13	0,00	-138 285,41	0,39
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	399	183,75	162,455	64 819,64	73 316,25	0,00	8 496,61	0,03
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	11 060	679,90	382,113	4 226 175,16	7 519 694,00	0,00	3 293 518,84	2,67
FR0000121485 KERING	EUR	3 445	475,50	565,138	1 946 899,50	1 638 097,50	0,00	-308 802,00	0,58
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 978	169,20	107,859	1 076 214,44	1 688 277,60	0,00	612 063,16	0,60
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	33 723	130,72	93,979	3 169 256,01	4 408 270,56	0,00	1 239 014,55	1,56
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	26 273	24,00	24,795	651 439,04	630 552,00	0,00	-20 887,04	0,22
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	1 501	45,65	47,909	71 911,15	68 520,65	0,00	-3 390,50	0,02
FR0000125486 VINCI	EUR	20 660	93,29	88,444	1 827 254,05	1 927 371,40	0,00	100 117,35	0,68
FR0000127771 VIVENDI	EUR	6 419	8,91	11,150	71 569,35	57 218,97	0,00	-14 350,38	0,02
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	185 037	23,48	22,881	4 233 792,93	4 344 668,76	0,00	110 875,83	1,54
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	79 536	53,25	50,880	4 046 785,26	4 235 292,00	0,00	188 506,74	1,50
FR0000133308 ORANGE	EUR	19 337	9,28	10,599	204 954,07	179 466,70	0,00	-25 487,37	0,06
FR0010208488 ENGIE	EUR	85 705	13,39	13,848	1 186 859,28	1 147 418,54	0,00	-39 440,74	0,41
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	18 341	33,50	36,895	676 692,32	614 331,80	0,00	-62 360,52	0,22
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	1 174	25,99	27,274	32 020,15	30 506,39	0,00	-1 513,76	0,01
TOTAL IRLANDE					6 880 081,46	8 114 753,28	0,00	1 234 671,82	2,88
IE0001827041 CRH	EUR	43 748	37,01	38,904	1 701 991,36	1 619 113,48	0,00	-82 877,88	0,57
IE00BWT6H894 FLUTTER ENTERTAINMENT	EUR	7 968	127,80	158,728	1 264 743,43	1 018 310,40	0,00	-246 433,03	0,36
IE00BZ12WP82 LINDE	EUR	17 932	305,45	218,233	3 913 346,67	5 477 329,40	0,00	1 563 982,73	1,95
TOTAL ITALIE					9 886 259,84	9 768 352,38	0,00	-117 907,46	3,47
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	748 106	2,08	2,037	1 523 706,40	1 554 564,27	0,00	30 857,87	0,55

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
IT0003128367 ENEL	EUR	532 990	5,03	6,555	3 493 689,38	2 680 939,70	0,00	-812 749,68	0,95
IT0003132476 ENI	EUR	416 442	13,29	11,692	4 868 864,06	5 532 848,41	0,00	663 984,35	1,97
TOTAL PAYS-BAS					20 469 033,57	20 417 353,45	0,00	-51 680,12	7,25
NL0000235190 AIRBUS	EUR	28 874	111,02	97,075	2 802 956,93	3 205 591,48	0,00	402 634,55	1,14
NL0000303709 AEGON	EUR	451 467	4,74	4,809	2 171 307,30	2 139 050,65	0,00	-32 256,65	0,76
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	2 332	235,65	286,110	667 209,54	549 535,80	0,00	-117 673,74	0,20
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	17 002	503,80	519,867	8 838 771,03	8 565 607,60	0,00	-273 163,43	3,03
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	30 048	26,84	24,250	728 673,77	806 488,32	0,00	77 814,55	0,29
NL0011821202 ING GROEP	EUR	131 954	11,39	9,745	1 285 868,09	1 502 692,15	0,00	216 824,06	0,53
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	274 935	13,27	14,455	3 974 246,91	3 648 387,45	0,00	-325 859,46	1,30
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					50 262 666,45	45 374 209,69	172 293,40	-4 888 456,76	16,11
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					50 262 666,45	45 374 209,69	172 293,40	-4 888 456,76	16,11
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé					50 262 666,45	45 374 209,69	172 293,40	-4 888 456,76	16,11
TOTAL BELGIQUE					2 886 921,00	2 779 340,93	16 684,93	-107 580,07	0,99
EU000A3K4DS6 EUROPEAN UNION 2%22-041027	EUR	2 900 000	95,26	99,549	2 886 921,00	2 779 340,93	16 684,93	-107 580,07	0,99
TOTAL ALLEMAGNE					4 795 742,18	4 132 748,22	20 917,81	-662 993,96	1,47
XS2282094494 VOLKSWAGEN LEASING 0,25%21-	EUR	1 270	88,27	99,881	1 268 488,70	1 124 176,51	3 096,71	-144 312,19	0,40
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-	EUR	1 690	86,49	99,867	1 687 752,30	1 464 648,22	2 899,62	-223 104,08	0,52
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-28	EUR	1 847	82,78	99,594	1 839 501,18	1 543 923,49	14 921,48	-295 577,69	0,55
TOTAL ESPAGNE					3 480 785,00	3 362 502,74	30 852,74	-118 282,26	1,19
XS1820037270 MTN BANCO BILBA.VIAR.1,375%	EUR	35	95,19	99,451	3 480 785,00	3 362 502,74	30 852,74	-118 282,26	1,19
TOTAL FRANCE					34 000 167,31	30 256 579,48	66 085,48	-3 743 587,83	10,74
FR0013131877 OAT 0,50%16-25052026	EUR	7 000 000	92,60	99,931	6 995 143,15	6 503 243,57	21 383,57	-491 899,58	2,31
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	EUR	5 000 000	89,51	105,798	5 289 899,32	4 498 210,96	22 910,96	-791 688,36	1,60
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	EUR	12	84,64	99,875	1 198 500,00	1 015 990,03	286,03	-182 509,97	0,36
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	EUR	19	85,60	101,896	1 936 024,00	1 626 400,00	0,00	-309 624,00	0,58
FR0014000Y93 CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	EUR	31	82,76	99,216	3 075 696,00	2 565 856,41	265,41	-509 839,59	0,91
FR0014003513 OAT 0%21-250227	EUR	9 700 000	89,13	99,950	9 695 182,84	8 645 610,00	0,00	-1 049 572,84	3,06
FR0014003RL9 CDC 0,01%21-010626 EMTN	EUR	15	89,87	101,229	1 518 435,00	1 348 123,77	88,77	-170 311,23	0,48
FR0014006XE5 BFCM 0,01%21-070325	EUR	26	92,45	99,812	2 595 112,00	2 403 915,12	215,12	-191 196,88	0,85

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
FR001400CFW8 BNP PARIBAS 3,625%22-0929	EUR	17	95,78	99,775	1 696 175,00	1 649 229,62	20 935,62	-46 945,38	0,59
EMTN									
TOTAL ITALIE					5 099 050,96	4 843 038,32	37 752,44	-256 012,64	1,72
XS2289133915 UNICREDIT 0,325%21-190126	EUR	2 100	88,87	99,891	2 097 711,00	1 872 711,82	6 525,82	-224 999,18	0,66
XS2532681074 FERR STATO IT 3,75%22-140427	EUR	2 137	96,12	99,616	2 128 793,92	2 078 519,09	24 370,58	-50 274,83	0,74
XS2555420103 UNICREDIT TV22-151127	EUR	873	101,37	99,948	872 546,04	891 807,41	6 856,04	19 261,37	0,32
TOTAL Titres de créances					66 615 696,92	58 533 939,48	283 739,48	-8 081 757,44	20,78
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé					66 615 696,92	58 533 939,48	283 739,48	-8 081 757,44	20,78
TOTAL Titres de créances négociables					66 615 696,92	58 533 939,48	283 739,48	-8 081 757,44	20,78
TOTAL ALLEMAGNE					7 781 230,00	7 084 080,00	0,00	-697 150,00	2,51
DE0001102523 ALLEMAGNE 0%20-151127	EUR	800 000 000	88,55	97,265	7 781 230,00	7 084 080,00	0,00	-697 150,00	2,51
TOTAL ESPAGNE					28 651 604,52	24 961 673,98	201 873,98	-3 689 930,54	8,86
ES0000012729 ESPAGNE 1,95%16-300426	EUR	13 000	96,63	111,918	14 549 301,78	12 733 751,10	172 241,10	-1 815 550,68	4,52
ES00000128H5 SPAIN 1,3%16-311026	EUR	13 000	93,83	108,479	14 102 302,74	12 227 922,88	29 632,88	-1 874 379,86	4,34
TOTAL ITALIE					30 182 862,40	26 488 185,50	81 865,50	-3 694 676,90	9,41
IT0005170839 ITALIE 1,6%010626 BTP	EUR	11 000	93,42	108,288	11 911 665,40	10 291 605,50	15 955,50	-1 620 059,90	3,65
IT0005390874 ITALY 0,85%19-150127	EUR	15 000	89,37	101,496	15 224 384,10	13 464 792,00	59 592,00	-1 759 592,10	4,79
IT0005419848 ITALY 0,5%20-010226	EUR	3 000	90,85	101,560	3 046 812,90	2 731 788,00	6 318,00	-315 024,90	0,97
TOTAL Titres d'OPC					44 693 208,13	44 186 645,77	0,00	-506 562,36	15,69
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					5 675 838,53	5 687 109,10	0,00	11 270,57	2,02
TOTAL FRANCE					5 675 838,53	5 687 109,10	0,00	11 270,57	2,02
FR0007084660 CM-AM MONE ISR (ES)	EUR	4 817,257	1 180,57	1178,230	5 675 838,53	5 687 109,10	0,00	11 270,57	2,02
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					39 017 369,60	38 499 536,67	0,00	-517 832,93	13,67
TOTAL FRANCE					39 017 369,60	38 499 536,67	0,00	-517 832,93	13,67
FR0007054358 M.LYX.EUR.ST.50 DR UC.ETF CAP.	EUR	13 705	38,95	36,535	500 718,87	533 809,75	0,00	33 090,88	0,19
FR0010941328 CM-AM OBLI ISR (C)	EUR	24 868	1 526,69	1548,844	38 516 650,73	37 965 726,92	0,00	-550 923,81	13,48
TOTAL					285 120 322,20	280 098 285,09	456 032,88	-5 022 037,11	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le FCPE « CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE » a un objectif de gestion similaire à celui du fonds maître « FLEXIGESTION PATRIMOINE », part « RC », à savoir la recherche d'une performance nette de frais, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, au travers d'une gestion discrétionnaire, en s'exposant aux marchés d'actions internationales, aux obligations et autres titres de créances internationaux par le biais d'investissements en titres vifs ou via des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Compte tenu de l'objectif de gestion du fonds, la performance du FCPE ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

• Stratégie d'investissement

Le FCPE « CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE » est un FCPE nourricier de l'OPCVM « FLEXIGESTION PATRIMOINE », part « RC ». A ce titre, l'actif du FCPE nourricier « CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE » est investi en totalité et en permanence en parts « RC » du fonds maître et à titre accessoire en liquidités. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement. La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme en OPCVM, en FIA et/ou fonds d'investissement.

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

- Une gestion flexible entre les stratégies actions, actions neutre au marché et taux.

La stratégie d'actions neutre au marché a comme objectif d'être décorrelée des marchés. Cette stratégie est réalisée avec des OPC long short neutres au marché et des produits synthétiques long short neutres au marché constitués de fonds actions couverts à due proportion par des contrats financiers de même nature.

Le gérant adoptera une gestion flexible sur les marchés internationaux. Il n'y a pas de zone géographique prépondérante. Puis, compte-tenu de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et dans la limite de sa marge de manœuvre, le gérant dispose d'une latitude pour construire son portefeuille.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 70 % aux marchés d'actions, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 50 % aux marchés des actions de pays émergents ;

- de 0 % à 50 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros ;

De 30 % à 100 % en cumul :

- aux produits de taux, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations y compris spéculatives, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;
 - à la stratégie actions neutre au marché
- De 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -8 et +8.

COMMENTAIRE DE GESTION

Des marchés actions qui baissent, c'est assez fréquent... Des marchés obligataires, c'est plus rare, mais ça existe. Par contre, les deux qui baissent la même année, ce n'était pas arrivé depuis plus de 50 ans ! En 2022, la diversification qui permet aux portefeuilles équilibrés d'atténuer les cycles boursiers n'a pas fonctionné. Ils connaissent leur pire année depuis la grande dépression de 1932.

Flexigestion Patrimoine est un fonds qui peut investir sur toutes les classes d'actifs et sur toutes les zones géographiques, pour saisir les meilleures opportunités. Pourtant, malgré un positionnement prudent, nous ne sommes pas parvenus à obtenir une performance positive. Hormis le dollar qui a progressé de 6.5%, il y avait peu de branches auxquelles se rattraper.

D'un point de vue économique, l'année a été marquée par l'envolée de l'inflation au niveau mondial. Aux Etats-Unis, le pic a été atteint en juin avec des prix à la consommation qui progressaient de 9.1% sur 1 an. Pire, la zone euro a connu jusqu'à 10.7% en octobre !

Comme chacun le sait, la guerre en Ukraine a entraîné une hausse des prix de l'énergie avec l'arrêt des livraisons de gaz russe. Mais cette inflation était déjà en train d'accélérer avant, du fait de la création monétaire des banques centrales pendant la crise du Covid, et du fait des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales engendrées par la politique sanitaire chinoise.

Face à cette inflation, la réponse des banques centrales a été violente. La FED a monté ses taux directeurs à 6 reprises, les faisant passer de 0.25% à 4%, tandis que la BCE, en commençant plus tard, les a relevés de 0% à 2%. En conséquence, les taux longs se sont envolés, le 10 ans américain est passé de 1.5% à 4.0%, et le 10 ans allemand de -0.15% à 2.5%. Autrement dit, les obligations à 10 ans américaines ont perdu 16% sur l'année, soit la pire performance de l'histoire...

Dans notre gestion, nous avons une sensibilité très faible, et même négative sur les taux américains en début d'année. Peu à peu, nous l'avons augmentée au fil des mois, pour profiter de rendements qui devenaient plus généreux. Nous avons favorisé la partie courte de la courbe moins risquée. Nos positions sur le crédit européen ont souffert en raison de l'écartement des spreads, mais nous les avons plutôt renforcées lorsque les valorisations reflétaient une récession et des défauts de manière excessive. La dette émergente s'est globalement bien comportée sur l'année, et notamment la dette chinoise sur laquelle nous sommes investis. Un portage intéressant, amplifié par des effets change favorable ont permis d'obtenir de bonnes performances.

En ce qui concerne les actions, le bilan n'est pas meilleur. 2022 affiche la plus forte baisse depuis 1974, pour les indices mondiaux (en dollar). La hausse des taux d'intérêt a entraîné un ajustement des valorisations à la baisse, alors que les attentes de bénéfices ont certes diminué, mais sans s'effondrer. Les valeurs de croissance ont été les plus pénalisées, et notamment les « Big Tech » américaines (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Meta et Nvidia) qui ont collectivement perdu 4900 milliards de dollars de capitalisation, soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet.

Dans ce contexte, même avec une allocation défensive sur les actions, nous avons souffert de notre surpondération sur les valeurs de croissance et sur les petites et moyennes capitalisations. Ces biais factoriels nous ont coûté sur les poches européenne et américaine. En même temps, nous étions peu investis sur le secteur de l'énergie, pour tenter de limiter les émissions en carbone de nos investissements. Or ce secteur a connu les meilleures performances boursières des deux côtés de l'Atlantique grâce à l'envolée des cours du pétrole.

Dans la construction de notre portefeuille, nous avons cherché à réduire le risque global en augmentant le poids de nos diversifications. Certaines ont bien fonctionné comme nos investissements dans l'or, les dividendes ou la volatilité. Au contraire, nos positions sur les devises nous ont coûté. Le dollar est monté bien plus haut que nous l'anticipions, tandis que le yen n'a pas servi de valeur refuge.

Le compartiment nourricier CM-AM CONVERGENCE FLEXIGESTION PATRIMOINE a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPC maître CM-AM FLEXIGESTION PATRIMOINE. Le taux d'investissement se montait à 99,78 % au 31 décembre 2022.

Au 31/12/2022, la performance du fonds s'établit à : - 11.43 %

Article 8 SFDR – Taxonomie :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciaires et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
- Production annuelle de charbon < 10 MT ;

- Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
- Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
- Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• **INFORMATIONS JURIDIQUES**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• **Commission de mouvement et frais de transaction**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

• **Effet de levier**

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,78% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 31/12/2022	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
0%	3,86%	6,88%	5,22%

- **Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

- **Politique de rémunération**

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel,

et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● Information relative au fonds Maître

Le rapport annuel du fonds Maître FLEXIGESTION PATRIMOINE est disponible ci-joint

● Evènements intervenus au cours de la période

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions

28/12/2022 Caractéristiques juridiques : Le mandat CAC a été renouvelé jusqu'en 2029

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Instruments financiers	30 438 020,29	39 785 445,49
OPC maître	30 438 020,29	39 785 445,49
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	25 567,13	33 718,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 567,13	33 718,03
Comptes financiers	41 870,34	16 442,87
Liquidités	41 870,34	16 442,87
Total de l'actif	30 505 457,76	39 835 606,39

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	30 493 593,92	39 209 682,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-302 290,65	233 881,22
Résultat de l'exercice (a, b)	314 042,53	391 942,33
Total des capitaux propres	30 505 345,80	39 835 506,46
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	111,96	99,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	111,96	99,93
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	30 505 457,76	39 835 606,39

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	139,18	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	139,18	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	256,05	503,10
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	256,05	503,10
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-116,87	-503,10
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-159 543,60	-161 433,74
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	189 686,02	190 637,03
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	349 112,75	351 567,67
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-35 070,22	40 374,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	314 042,53	391 942,33

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001708	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	1% TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001708	2,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001708 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	39 835 506,46	25 251 633,76
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 812 072,24	23 591 783,44
Versements de participation	1 317 316,22	2 284 445,68
Versements d'intéressement	3 830 118,33	6 389 002,16
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	68 842,36	193 276,01
- abondements de l'entreprise	752 356,29	1 401 637,75
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	5 163,56	16 574,51
Versements par arbitrage	2 838 275,48	13 306 847,33
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 688 702,33	-10 085 330,84
Rachats volontaires des salariés	-4 327 442,62	-2 874 409,39
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-427,94	-8 870,58
Retraits par arbitrage	-9 360 831,77	-7 202 050,87
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	51 212,39	223 018,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-379 630,37	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 474 225,34	502 834,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 174 738,88	2 299 486,46
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 299 486,46	1 796 652,03
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	349 112,75	351 567,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	30 505 345,80	39 835 506,46

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			30 438 020,29
	FR0010259424	FLEXIG.PATR.RC 3D	30 438 020,29
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			30 438 020,29

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	314 042,53	391 942,33
Total	314 042,53	391 942,33

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	314 042,53	391 942,33
Total	314 042,53	391 942,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-302 290,65	233 881,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-302 290,65	233 881,22

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-302 290,65	233 881,22
Total	-302 290,65	233 881,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	7 668 706,49	819 902,2177	9,3531	0,00	0,00	0,00	0,01
31/12/2019	C1 PART CAPI C	17 025 421,59	1 725 031,3646	9,8696	0,00	0,00	0,00	0,07
31/12/2020	C1 PART CAPI C	25 251 633,76	2 377 830,9669	10,6196	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI C	39 835 506,46	3 625 764,6293	10,9867	0,00	0,00	0,00	0,17
30/12/2022	C1 PART CAPI C	30 505 345,80	3 134 869,6731	9,7309	0,00	0,00	0,00	0,00

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	858 267,005100	8 812 072,24
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 349 161,961300	-13 688 702,33
Solde net des Souscriptions / Rachats	-490 894,956200	-4 876 630,09
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 134 869,673100	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
 Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 344,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	350 573,62

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Frais de gestion rétrocedés	25 567,13
Total des créances		25 567,13
Dettes	Frais de gestion	111,96
Total des dettes		111,96
Total dettes et créances		25 455,17

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	30 438 020,29	99,78
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	30 438 020,29	99,78
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	25 567,13	0,08
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-111,96	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	41 870,34	0,14
DISPONIBILITES	41 870,34	0,14
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	30 505 345,80	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					32 612 818,32	30 438 020,29	0,00	-2 174 798,03	99,78
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					32 612 818,32	30 438 020,29	0,00	-2 174 798,03	99,78
TOTAL FRANCE					32 612 818,32	30 438 020,29	0,00	-2 174 798,03	99,78
FR0010259424 FLEXIGATION PATRIM.RC	EUR	1 075 548,42	28,30	30,322	32 612 818,32	30 438 020,29	0,00	-2 174 798,03	99,78
FCP3DEC									
TOTAL					32 612 818,32	30 438 020,29	0,00	-2 174 798,03	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE IMMOBILIER

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 09/03/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le FCPE est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Ce FCPE a pour objectif de réaliser une performance en relation avec les marchés actions, taux et immobilier coté et non coté, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant à ces derniers en direct ou via des OPC, ou des OPCI dans une limite de 30 % des actifs du FCPE (limite applicable uniquement à la part d'OPCI)

• Stratégie d'investissement

Le fonds vise à offrir aux porteurs de parts une exposition à la thématique « immobilière ». Le fonds sera composé de trois poches : une poche d'instruments de taux obligataires et monétaires, une poche d'actions immobilières à travers la sélection d'un ou plusieurs OPC et une poche visant à s'exposer au marché immobilier à travers un ou plusieurs OPCI. La poche de taux ne sera pas sensible au marché de l'immobilier mais au marché des taux et du crédit et les actions immobilières pourront avoir un comportement boursier lié aux marchés financiers. Seule la part investie en OPCI sera partiellement exposée au marché de l'immobilier physique.

Sera mise en place une gestion sélective des titres obligataires, basée sur une approche macro-économique de l'environnement de marché, complétée dans un second temps par une analyse fondamentale des secteurs immobilier et foncier et des titres qui les composent.

La poche produits de taux pourra être complétée de produits monétaires par l'achat d'un ou plusieurs OPC sans lien avec la thématique immobilière.

L'exposition aux actions du marché immobilier coté se fera à travers la sélection d'un ou plusieurs OPC dont la stratégie de gestion est d'offrir une exposition aux titres représentatifs du secteur immobilier européen. La sélection de ces fonds cherche à surperformer l'évolution du marché immobilier européen coté (indice EPRA Europe NAREIT).

Enfin, la poche visant à s'exposer au marché immobilier non coté sera composée d'un ou plusieurs Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI) dont les objectifs sont de constituer un portefeuille d'actifs immobiliers afin de faire bénéficier les porteurs de parts de l'exposition à long terme de ces marchés.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 20 % à 50 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, du secteur immobilier ou foncier dont :

- de 0 % à 30 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros ;
- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors pays de l'Union Européenne ;
- de 0 % à 10 % aux marchés des actions de pays émergents.

De 20 % à 75 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 20 % à 75 % en instruments de taux de sociétés immobilières ou foncières ;
- de 0 % à 30 % en instruments de taux souverains ;
- de 0 % à 10 % en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 30 % en parts ou actions d'OPCI

De 0 % à 10 % en obligations convertibles

De 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro, dont 10% maximum hors pays de l'Union Européenne.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de l'année 2022, les investisseurs se sont heurtés à plusieurs chocs et autres changements de paradigme. Tout d'abord, le déclenchement puis l'enlisement du conflit russo-ukrainien. Ce dernier a généré plusieurs problématiques tels que la sécurité des Etats, l'angle de la dépendance énergétique ou encore alimentaire. En effet, ces deux derniers points expliquent en partie le retour de l'inflation sur ces hauts niveaux, en particulier en Europe (9.2% au 31/12/2022). Le retour d'une forte inflation justifie bien évidemment le resserrement des politiques monétaires amorcé par les banques centrales à travers le monde. En effet, afin de lutter contre l'inflation, les banquiers centraux ont entamé un redressement de leurs taux d'intérêt à une vitesse inégalée depuis la fin des années 70, en particulier aux Etats Unis où la FED a relevé son taux directeur de 425 points de base pour le porter à 4.25%-4.50% mi-décembre 2022 tandis que la BCE a remonté ses taux directeurs de 250 bps sur l'année pour porter son taux de refinancement à 2,5% mi-décembre 2022. La vitesse et l'ampleur de ce resserrement monétaire a généré un krach obligataire qui restera dans les annales des investisseurs puisque les performances des obligations, qui servent traditionnellement de refuge en période de trouble, ont connu une chute historique (-20% de baisse en capital pour le porteur d'une obligation à 10 ans émise par l'Etat français). Ces mouvements de grandes ampleurs ont évidemment affecté les marchés actions aussi bien en terme de valorisation qu'en terme de rotation sectorielle. Au cours de cette année, le vieux continent (Euro Stoxx 50 : -11,74%) était dans l'œil du cyclone de par sa dépendance aux pays en guerre mais est tout de même parvenu à surperformer (S&P 500 : -19,44% en devise local) son homologue américain en raison de son biais pour la value et du renforcement du dollar face à l'euro (au plus bas de septembre 2022, l'EUR/USD oscillait autour des 0,95). En effet, le dollar a bénéficié de la hausse agressive de la Fed et d'une quête de sécurité pour l'ensemble des investisseurs mondiaux. De plus, d'un point de vue sectoriel, le secteur de l'énergie a été le seul secteur à afficher des rendements positifs en Europe (+19,89%) et aux États-Unis. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les prix de l'énergie ont bien résisté tout au long de l'année, principalement en raison de la guerre en Ukraine. En outre, en Europe, les financières (assurance -1,06%, banques -3,37%) ont fortement surperformé grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la dynamique favorable des bénéfices. De l'autre côté du spectre, la pire performance sectorielle est décernée au secteur de l'immobilier (-40,15%), impacté mécaniquement par la hausse des taux, de même que le secteur de la technologie (-28,5%) qui a également été impacté par les taux mais à également subi son caractère cyclique et sa cherté.

Pour conclure, de par cette période de forte volatilité liée aux événements macro-économiques et aux réactions des banques centrales, nous avons maintenu une sous-pondération de la classe action l'essentiel de l'année, ainsi que sur la partie obligataire.

La performance nette de frais de gestion de l'exercice, du 09/03/2022 au 30/12/2022, ressort à -15,847% pour la part C

Article 6 SFDR – Taxonomie :

La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,

- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciaires et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;

- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :

- Production annuelle de charbon < 10 MT ;

- Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;

- Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;

- Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 96,69% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● Evènements intervenus au cours de la période

09/03/2022 Création du fonds.

BILAN ACTIF

	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00
Dépôts et instruments financiers	13 952 233,75
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 240 751,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 240 751,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	597 456,21
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	597 456,21
Titres de créances négociables	597 456,21
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	9 114 025,71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 014 934,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	4 099 091,46
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
Créances	1 848,43
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	1 848,43
Comptes financiers	475 762,87
Liquidités	475 762,87
Total de l'actif	14 429 845,05

BILAN PASSIF

	30/12/2022
Capitaux propres	
Capital	14 579 540,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-194 408,15
Résultat de l'exercice (a, b)	44 542,47
Total des capitaux propres	14 429 674,87
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>	
Instruments financiers	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Dettes	170,18
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	170,18
Comptes financiers	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
Total du passif	14 429 845,05

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Autres opérations	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	942,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	28 527,56
Crédits d'impôt	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (I)	29 469,82
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00
Charges sur dettes financières	2 569,04
Autres charges financières	0,00
TOTAL (II)	2 569,04
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	26 900,78
Autres produits (III)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	56 510,11
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	70 453,95
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	40 844,62
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	3 697,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	44 542,47

• **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois et 22 jours (date de création 09/03/2022).

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

• **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001710	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes)	0,60% TTC maximum Assiette : actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001710	2,50% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001710 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	23 506 151,65
Versements de participation	3 898 768,73
Versements d'intéressement	10 831 795,96
Versements au titre du plan d'épargne	
- versements volontaires des salariés	65 336,89
- abondements de l'entreprise	2 026 190,83
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 443,00
Versements par arbitrage	6 681 616,24
Versements autres	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 602 749,33
Rachats volontaires des salariés	-958 840,24
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00
Retraits par arbitrage	-4 643 909,09
Retraits autres	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 610,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 317,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Frais de transaction	-150 268,79
Différences de change	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 363 596,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 363 596,77
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	40 844,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	14 429 674,87

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé	4 240 751,83	29,39
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	4 240 751,83	29,39
Titres de créances		
Bons du Trésor	597 456,21	4,14
TOTAL Titres de créances	597 456,21	4,14
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions	FR0010444992	CM-AM PIERRE RC 6D	0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 014 934,25
Contrats financiers			5 014 934,25
Total des titres du groupe			5 014 934,25

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	44 542,47
Total	44 542,47

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	44 542,47
Total	44 542,47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-194 408,15	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	
Total	-194 408,15	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	-194 408,15	
Total	-194 408,15	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
09/03/2022	C1 PART CAPI C *	113 690,21	11 369,0164	10,0000	0,00	0,00	0,00	0,00
30/12/2022	C1 PART CAPI C	14 429 674,87	1 714 690,3292	8,4153	0,00	0,00	0,00	-0,08

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 323 876,538600	23 506 151,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-609 186,209400	-5 602 749,33
Solde net des Souscriptions / Rachats	1 714 690,329200	17 903 402,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 714 690,329200	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	223 820,25
Montant des commissions de souscription perçues	223 820,25
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	48 872,60
Montant des commissions de souscription rétrocédées	48 872,60
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	174 947,65
Montant des commissions de souscription acquises	174 947,65
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,01
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 576,51
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	15 520,35

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Frais de gestion rétrocédés	1 545,25
Créances	Autres dettes et créances	303,18
Total des créances		1 848,43
Dettes	Frais de gestion	170,18
Total des dettes		170,18
Total dettes et créances		1 678,25

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	13 952 233,75	96,69
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 240 751,83	29,39
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	597 456,21	4,14
TITRES OPC	9 114 025,71	63,16
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 848,43	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-170,18	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	475 762,87	3,30
DISPONIBILITES	475 762,87	3,30
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	14 429 674,87	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées									
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négø. sur un marché régl. ou assimilé					4 836 300,94	4 240 751,83	29 946,93	-595 549,11	29,39
TOTAL Obligations à taux fixe négø. sur un marché régl. ou assimilé					4 836 300,94	4 240 751,83	29 946,93	-595 549,11	29,39
TOTAL ALLEMAGNE					487 267,81	430 164,45	4 854,45	-57 103,36	2,98
DE000A3MQS64 VONOVIA 1,875%22-280628	EUR	5	85,06	97,454	487 267,81	430 164,45	4 854,45	-57 103,36	2,98
TOTAL FRANCE									
FR0012674661 KLEPIERRE 1%15-170423 EMTN	EUR	1	99,66	101,654	2 991 501,40	2 669 973,92	22 213,02	-321 527,48	18,51
FR0013170834 COVIVIO 1,875%16-200526	EUR	2	93,88	101,939	101 653,56	100 379,07	715,07	-1 274,49	0,70
FR0013262698 COVIVIO 1,5%17-210627	EUR	1	89,74	100,526	203 877,70	190 094,47	2 342,47	-13 783,23	1,32
FR0013266350 GECINA TF1,375%17-300627	EUR	2	89,72	99,433	100 526,22	90 540,48	805,48	-9 985,74	0,63
EMTN					198 866,88	180 844,90	1 408,90	-18 021,98	1,25
FR0013281755 ICADE 1,5%17-130927	EUR	4	86,71	98,269	393 075,07	348 685,10	1 841,10	-44 389,97	2,42
FR0013284205 GECINA 1,375%17-260128	EUR	5	88,72	97,552	487 759,04	450 026,78	6 441,78	-37 732,26	3,11
FR0013320058 ICADE 1,625%18-280228	EUR	1	83,18	99,178	99 177,99	84 554,68	1 375,68	-14 623,31	0,59
FR0013430741 KLEPIERRE 0,625%19-010730	EUR	6	72,99	87,069	522 412,19	439 862,96	1 910,96	-82 549,23	3,05
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	EUR	1	85,02	94,799	94 799,03	85 438,81	417,81	-9 360,22	0,59
FR0014003513 OAT 0%21-250227	EUR	333 000	89,13	97,554	324 854,14	296 802,90	0,00	-28 051,24	2,06
XSI218363270 URW 1,375%15-0430	EUR	500	79,56	92,900	464 499,58	402 743,77	4 953,77	-61 755,81	2,79
TOTAL LUXEMBOURG									
XSI654229373 GRAND CITY PRO 1,375%17-030826	EUR	1	80,47	98,598	711 336,56	549 030,03	1 876,03	-162 306,53	3,80
XS2282101539 GRAND CITY PRO 0,125%21-110128	EUR	4	67,03	85,683	98 598,48	81 049,37	576,37	-17 549,11	0,56
XS2421195848 AROUNDTOWN 0,375%21-150427	EUR	3	66,18	90,002	342 733,21	268 621,04	489,04	-74 112,17	1,86
TOTAL PAYS-BAS									
DE000A28ZQP7 VONOVIA FINANCE 0,625%20-0726	EUR	2	86,13	94,902	270 004,87	199 359,62	810,62	-70 645,25	1,38
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					189 804,93	172 859,59	609,59	-16 945,34	1,20
XS2049582625 PROLOGIS 0,25%19-100927	EUR	500	83,67	91,278	189 804,93	172 859,59	609,59	-16 945,34	1,20
TOTAL Titres de créances									
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé					456 390,24	418 723,84	393,84	-37 666,40	2,90
TOTAL Titres de créances négociables					456 390,24	418 723,84	393,84	-37 666,40	2,90
TOTAL ALLEMAGNE					656 586,52	597 456,21	1 322,94	-59 130,31	4,14
					656 586,52	597 456,21	1 322,94	-59 130,31	4,14
					656 586,52	597 456,21	1 322,94	-59 130,31	4,14
					328 104,68	298 537,83	0,00	-29 566,85	2,07

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
DE0001141851 GERMANY 0%22-160427	EUR	33 300 000	89,65	98,530	328 104,68	298 537,83	0,00	-29 566,85	2,07
TOTAL ITALIE					328 481,84	298 918,38	1 322,94	-29 563,46	2,07
IT0005390874 ITALY 0,85%19-150127	EUR	333	89,37	98,643	328 481,84	298 918,38	1 322,94	-29 563,46	2,07
TOTAL Titres d'OPC					11 823 681,81	9 114 025,71	0,00	-2 709 656,10	63,16
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					7 766 454,72	5 014 934,25	0,00	-2 751 520,47	34,75
TOTAL FRANCE					7 766 454,72	5 014 934,25	0,00	-2 751 520,47	34,75
FR0010444992 CM-AM PIERRE RC SI.6DEC	EUR	47 155	106,35	164,701	7 766 454,72	5 014 934,25	0,00	-2 751 520,47	34,75
TOTAL FIA réservés aux non professionnels cotés					4 057 227,09	4 099 091,46	0,00	41 864,37	28,41
TOTAL FRANCE					4 057 227,09	4 099 091,46	0,00	41 864,37	28,41
FR0014008595 LF		40							
OPS.PAT.CRED.MUT.SPPICAV 5D	EUR	601,14361	100,96	99,929	4 057 227,09	4 099 091,46	0,00	41 864,37	28,41
TOTAL					17 316 569,27	13 952 233,75	31 269,87	-3 364 335,52	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE MONETAIRE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le FCPE « Convergence Monétaire » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence (€STR capitalisé), diminuée des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence : €STR capitalisé.

L'indice est retenu en cours de clôture et tient compte de la capitalisation des intérêts.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence. Cela se traduit par :

- La gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt.

- La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE. Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de haute qualité de crédit selon l'analyse propre à la société de gestion.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion.

Il limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM – Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL – Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

Les instruments financiers utilisés sont libellés en euro.

En cas de dégradation de la notation des instruments de taux, les titres seront cédés au mieux de l'intérêt des porteurs.

Le FCPE peut être investi en :

- instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 20% de son actif net, des OPCVM de droit français ou étranger, FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier, et régis par le Règlement (UE) 2017/1131.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition du risque de taux et de crédit.
- dépôts, prises et mises en pension.

COMMENTAIRE DE GESTION

Après que les Banques Centrales (européenne et américaine) aient considéré les premiers signes d'inflation comme passagers, les premiers mouvements de hausse de taux sur le marché se font jour. Le sujet du tapering aux EUA commence à s'imposer. Les marchés font volteface, Omicron se trouvant plus contagieux que légal, la page du virus se tourne. L'inflation et la normalisation des politiques des Banques Centrales s'imposent à nouveau comme sujet principal. En janvier, les marchés intègrent forte une remontée des taux suite à la communication de la Fed qui annonce clairement la couleur. Dans le même temps, la situation se tend avec la Russie. Le 22 février, l'offensive russe affole les marchés et impacte fortement la volatilité. La fin du premier trimestre est marquée par la première hausse de taux de la Fed (25bp). Alors que les répercussions du conflit se font sentir sur les prix de l'énergie, le FOMC poursuit le resserrement de son taux directeur (50bp). La BCE en est à réduire ses achats de titres, elle accroît ainsi son décalage avec la Fed. Les chiffres d'inflation affichent de nouveaux plus haut toujours alimentés par les tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières. Avec 75bp en Juin, la Fed accélère. L'Occident affiche son soutien inconditionnel à l'Ukraine : livraison d'armes et de matériel, octroi de crédits, sanctions multiples et croissantes contre la Russie. Ce n'est qu'en juillet que la BCE ouvre le bal avec 50bp de hausse pour revenir enfin à la neutralité. La Commission Européenne, parangon de vertu, jamais avare d'une bonne idée renforce un peu plus les restrictions contre la Russie. En septembre, une tout autre configuration de marché s'impose à celle dont nous partions. Des législatives sont remportées par la droite dure en Finlande et en Italie (suite à l'implosion de gouvernement Draghi). Johnson, acculé à la démission, est remplacé par l'éphémère Liz Truss qui sera elle-même suivi de Rishi Sunak. La BCE passe une nouvelle hausse, de 75bp cette fois. Les swaps de taux sont à leurs plus haut et le compartiment du cours terme sort définitivement du cauchemar des taux négatifs. La fin d'année connaît une nette amélioration des conditions d'émission. Aux Etats Unis, les midterms sont défavorables au parti en place. Si le Sénat ne change pas de main, les démocrates concèdent la Chambre des Représentants d'une courte majorité. Cela changera-t-il la donne sur le soutien apporté à l'Ukraine dans son opposition à la Russie ? La BCE opère sa quatrième hausse en décembre pour porter son taux de refinancement à 2.50%.

Le fonds enregistre une hausse marquée de ses encours. Son actif croît de 24.2%, passant de 488 millions d'euros fin 2021 à 606 millions à fin 2022. Le portefeuille se compose de 69.5% de TCN et 14% d'obligations. Le solde se répartit entre 7.75% d'OPC et 8.5% de cash (contrainte MMF). Le fonds affiche une WAL affiche 113 jours (-163 jours) et la WAM marque 30 jours (-29 jours). Le recul sensible de ces indicateurs résulte d'une modification profonde de la ligne de gestion qui fait suite à un environnement haussier taux. La proportion des papiers à taux fixe est de 65% contre 35% en taux variable (comprend le cash et les OPC). Les taux fixes sont concentrés sur un horizon de temps court, nous avons aussi régulièrement recouru au swap de taux pour contenir la sensibilité aux taux.

Les perspectives sur l'année à venir sont bonnes. Les vagues épidémiques successives sont désormais derrière nous. Les Banques Centrales, FED en tête, poursuivent la normalisation de leur politique monétaire par une réduction de leur bilan et un accroissement soutenu de leurs taux d'intérêts. La lutte contre l'inflation restera sans doute un sujet sur l'exercice à venir. Nous suivrons aussi attentivement les développements du conflit Ukraine/Russie et des positions prises par l'occident. La réouverture de la Chine influencera aussi l'activité et l'évolution des marchés de matières premières. Dans ce contexte, nous continuerons à privilégier les émissions à taux variable et une durée de vie moyenne du portefeuille courte.

Sur l'exercice le fonds affiche une performance positive de 0.0912% contre un €str capitalisé de - 0.00357% sur la même période.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui **sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088**. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 120,16% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,28%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● Evènements intervenus au cours de la période

09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la réglementation SFDR

15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de l'exposition aux instruments de taux

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	554 144 143,40	445 603 421,19
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	211 489 377,84	276 890 075,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	211 489 377,84	276 890 075,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	293 637 882,47	135 316 743,38
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	293 637 882,47	135 316 743,38
Titres de créances négociables	293 637 882,47	135 316 743,38
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	47 002 977,88	33 330 535,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	47 002 977,88	33 330 535,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 013 905,21	66 066,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	2 013 905,21	66 066,57
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	51 572 630,27	42 174 900,64
Liquidités	51 572 630,27	42 174 900,64
Total de l'actif	605 716 773,67	487 778 321,83

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	606 178 311,86	488 455 809,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 966 259,79	-2 148 284,51
Résultat de l'exercice (a, b)	5 500 957,51	1 468 184,23
Total des capitaux propres	605 713 009,58	487 775 709,03
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	3 618,24	2 289,83
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	3 618,24	2 289,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	3 618,24	2 289,83
Dettes	145,85	322,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	145,85	322,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	605 716 773,67	487 778 321,83

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T21002213070 SWTCIC170323AMERICAN	5 000 000,00	5 000 000,00
T21002215570 SWTCIC210323UBS LOND	10 000 000,00	10 000 000,00
T21002250463 SWTCIC190523AT&T 2.7	2 500 000,00	2 500 000,00
T21002278434 SWTCIC270223DAIMLER	5 100 000,00	5 100 000,00
T21002282839 SWTCIC010823VONOVIA	2 200 000,00	2 200 000,00
T21002302870 SWTCIC260723BANK OF	10 000 000,00	10 000 000,00
T21002325774 SWTCIC290823RABOBK N	5 000 000,00	5 000 000,00
T21002332701 SWTCIC121023HIGHLAND	3 451 000,00	3 451 000,00
T21002335461 SWTCIC061123DAIMLER	5 900 000,00	5 900 000,00
T21002352675 SWTCIC241123MAGNA IN	5 000 000,00	5 000 000,00
T21002353783 SWTCIC171023WESTPAC	6 910 000,00	6 910 000,00
T21002357531 SWTCIC300523SANTANDE	12 000 000,00	12 000 000,00
T22002377658 SWTCIC190423PSA BANQ	3 000 000,00	0,00
T22002381568 SWTCIC120523GSK CAPI	4 050 000,00	0,00
T22002381888 SWTCIC091123LLOYDS B	4 900 000,00	0,00
T22002395611 SWTCIC241023PERNOD R	4 000 000,00	0,00
T22002402763 SWTCIC150623VOLKSWAG	1 248 000,00	0,00
T22002411121 SWTCIC240323BMW FINA	2 604 000,00	0,00
T22002539023 SWTCIC160223VOLKSWAG	6 350 000,00	0,00
T22002547473 SWTCIC290923ARKEMA N	7 500 000,00	0,00
T22002548193 SWTCIC310323KLEPIE N	5 000 000,00	0,00
T22002552683 SWTCIC110423THALES N	10 000 000,00	0,00
T22002557886 SWTCIC170123DASSAU N	11 500 000,00	0,00
T22002571661 SWTCIC0602231.719/OI	10 000 000,00	0,00
T22002572046 SWTCIC070223ROQUET N	6 000 000,00	0,00
T22002584892 SWTCIC220323VEOLIA N	11 500 000,00	0,00
T22002588416 SWTCIC280423ECP RECK	5 000 000,00	0,00
T22002594524 SWTSG 060623ECP RECK	10 000 000,00	0,00
T21002150954 SWTCIC151122CARLSBER	0,00	10 000 000,00
T21002151064 SWTCIC101122AMERICAN	0,00	4 500 000,00
T21002169227 SWTCIC010822VOLKSWAG	0,00	7 000 000,00
T21002178874 SWTCIC150322AT AND T	0,00	5 000 000,00
T21002186879 SWTCIC021222MEDTRONI	0,00	9 000 000,00
T21002187961 SWTCIC161122UBS GROU	0,00	10 000 000,00
T21002210614 SWTCIC120922WELLS FA	0,00	10 000 000,00
T21002222103 SWTCIC021222MORGAN S	0,00	9 000 000,00
Total Taux	175 713 000,00	137 561 000,00
Total Swaps de taux	175 713 000,00	137 561 000,00

	30/12/2022	31/12/2021
Total Engagements de gré à gré	175 713 000,00	137 561 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	175 713 000,00	137 561 000,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	103 229,94	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 059 530,74	1 638 425,96
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	391 621,00	30 184,11
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	481 650,51	193 627,10
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 036 032,19	1 862 237,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	309 744,19	185 574,78
Charges sur dettes financières	185 965,11	229 376,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	495 709,30	414 951,52
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	5 540 322,89	1 447 285,65
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 456 901,99	1 199 076,41
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	1 454 957,99	1 195 260,41
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	5 538 378,89	1 443 469,65
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-37 421,38	24 714,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	5 500 957,51	1 468 184,23

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001700	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,25% TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001700	0,10% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001700 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé, si la société de gestion le considère représentatif de la valeur de marché.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Évaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN sont valorisés à leur valeur de marché.

- **Valeur de marché retenue**

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

Les swaps sont valorisés au prix du marché.

L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le FCPE peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie. Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	487 775 709,03	489 110 505,01
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	323 575 766,39	173 069 368,31
Versements de participation	25 032 154,58	10 698 486,04
Versements d'intéressement	90 065 750,79	37 537 535,13
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	2 247 725,56	1 637 892,89
- abondements de l'entreprise	14 366 293,97	7 079 500,38
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 293 302,86	6 191 724,36
Versements par arbitrage	190 570 538,63	109 924 229,51
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-206 343 361,97	-172 754 443,34
Rachats volontaires des salariés	-132 442 301,39	-84 876 002,83
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-251 412,90	-70 993,34
Retraits par arbitrage	-73 649 647,68	-87 807 447,17
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	49 911,52	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 990 092,95	-2 118 971,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-5 704,87	-6 592,50
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-834 106,69	-1 033 121,29
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 405 746,29</i>	<i>-1 571 639,60</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 571 639,60</i>	<i>-538 518,31</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	1 946 510,23	65 494,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 010 286,97</i>	<i>63 776,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>63 776,74</i>	<i>-1 717,74</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 538 378,89	1 443 469,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	605 713 009,58	487 775 709,03

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	145 949 871,76	24,10
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	65 539 506,08	10,82
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	211 489 377,84	34,92
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	188 989 916,50	31,20
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	3 512 310,84	0,58
T.C.N étrangers hors ECP	15 490 441,69	2,56
Euro Commercial Paper	85 645 213,44	14,14
TOTAL Titres de créances	293 637 882,47	48,48
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	175 713 000,00	29,01
TOTAL Opérations de couverture	175 713 000,00	29,01
Autres opérations		
Taux	0,00	0,00
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			17 513 595,48
	FR0127738500	CFCMMA NCP31082023	5 004 029,86
	FR0127742858	BFCM NCP30112023	12 509 565,62
OPC			47 002 977,88
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	47 002 389,51
	FR0010389254	CM-AM MONEPL.IC 3D	588,37
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			64 516 573,36

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	5 500 957,51	1 468 184,23
Total	5 500 957,51	1 468 184,23

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 500 957,51	1 468 184,23
Total	5 500 957,51	1 468 184,23
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 966 259,79	-2 148 284,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 966 259,79	-2 148 284,51

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 966 259,79	-2 148 284,51
Total	-5 966 259,79	-2 148 284,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	392 133 916,81	36 649 724,5603	10,6995	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 PART CAPI C	416 650 654,18	38 988 638,9852	10,6864	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2020	C1 PART CAPI C	489 110 505,01	45 816 049,5746	10,6755	0,00	0,00	0,00	-0,01
31/12/2021	C1 PART CAPI C	487 775 709,03	45 847 177,4974	10,6391	0,00	0,00	0,00	-0,01
30/12/2022	C1 PART CAPI C	605 713 009,58	56 880 391,5620	10,6488	0,00	0,00	0,00	0,00

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	30 469 410,845500	323 575 766,39
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19 436 196,780900	-206 343 361,97
Solde net des Souscriptions / Rachats	11 033 214,064600	117 232 404,42
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	56 880 391,562000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 944,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	145,85
Total des dettes		145,85
Total dettes et créances		-145,85

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	552 130 238,19	91,16
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	211 489 377,84	34,92
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	293 637 882,47	48,48
TITRES OPC	47 002 977,88	7,76
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-145,85	0,00
CONTRATS FINANCIERS	2 010 286,97	0,33
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	2 010 286,97	0,33
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	51 572 630,27	8,51
DISPONIBILITES	51 572 630,27	8,51
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	605 713 009,58	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées									
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					214 530 020,77	211 489 377,84	1 061 070,03	-3 040 642,93	34,92
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé					214 530 020,77	211 489 377,84	1 061 070,03	-3 040 642,93	34,92
TOTAL AUSTRALIE					148 449 919,23	145 949 871,76	869 938,20	-2 500 047,47	24,10
XS1856797300 WESTPAC BANKING 0,75%18-171023	EUR	6 910	98,48	102,033	7 050 505,40	6 815 129,48	10 506,98	-235 375,92	1,13
TOTAL CANADA					5 186 945,21	4 962 619,86	9 369,86	-224 325,35	0,82
XS1323910684 MAGNA INTL 1,9%15-241123	EUR	5 000	99,07	103,739	5 186 945,21	4 962 619,86	9 369,86	-224 325,35	0,82
TOTAL ALLEMAGNE					11 865 584,74	11 799 813,19	79 521,31	-65 771,55	1,95
DE000A13SL26 SAP 1,125%14-200223	EUR	2 000	99,87	100,996	2 019 927,95	2 016 694,52	19 294,52	-3 233,43	0,33
DE000A3MP4S3 VONOVIA 0%21-010923	EUR	22	97,76	100,484	2 210 648,00	2 150 632,00	0,00	-60 016,00	0,36
XS1734548487 VOLKSWAGEN BANK 0,75%17-150623	EUR	1 248	99,01	101,212	1 263 131,74	1 240 672,36	5 077,48	-22 459,38	0,20
XS1865186321 VOLKSWAGEN LEASING 1%18-150223	EUR	6 350	99,79	100,345	6 371 877,05	6 391 814,31	55 149,31	19 937,26	1,06
TOTAL ESPAGNE					22 029 424,97	21 784 733,77	156 103,77	-244 691,20	3,60
XS1608362379 BANCO SANTANDER TV17-050123	EUR	19	100,00	100,558	1 910 599,33	1 909 917,47	9 917,47	-681,86	0,32
XS1679158094 CAIXABANK 1,125%17-120123	EUR	78	99,97	100,878	7 868 453,04	7 881 894,66	84 624,66	13 441,62	1,30
XS1824235219 SANTANDER CONSUM F 0,875%18-23	EUR	120	99,43	102,086	12 250 372,60	11 992 921,64	61 561,64	-257 450,96	1,98
TOTAL FRANCE					27 024 040,55	26 867 432,85	288 944,85	-156 607,70	4,44
FR0011332196 BOUYGUES 3,625%12-160123	EUR	65	100,10	103,344	6 717 349,32	6 731 085,68	224 650,68	13 736,36	1,11
FR0013405347 LVMH 0,125%19-280223	EUR	25	99,73	100,014	2 500 344,18	2 495 886,30	2 611,30	-4 457,88	0,41
FR0013456423 PERNOD RICARD 0%19-241023	EUR	40	97,66	99,894	3 995 750,00	3 906 320,00	0,00	-89 430,00	0,64
FR0013512381 KERING 0,25%20-130523	EUR	17	99,35	100,264	1 704 491,70	1 691 707,72	2 689,72	-12 783,98	0,28
XS1718306050 SOCIETE GENERALE 0,5%17-130123	EUR	90	99,97	100,595	9 053 588,91	9 040 753,97	43 273,97	-12 834,94	1,50
XS1808861840 PSA BANQUE 0,75%18-190423	EUR	3 000	99,53	101,751	3 052 516,44	3 001 679,18	15 719,18	-50 837,26	0,50
TOTAL ROYAUME UNI					19 298 368,63	18 865 018,68	62 050,68	-433 349,95	3,11
XS1517174626 LLOYDS BANK GRP 1%16-1123	EUR	4 900	98,46	102,294	5 012 391,23	4 831 288,57	6 846,57	-181 102,66	0,80
XS2149270477 UBS LONDON 0,75%20-210423	EUR	10 000	99,57	102,082	10 208 182,19	10 009 186,30	51 986,30	-198 995,89	1,65
EMTN					4 077 795,21	4 024 543,81	3 217,81	-53 251,40	0,66
XS2170609403 GLAXO PLC 120523	EUR	4 050	99,29	100,686	4 077 795,21	4 024 543,81	3 217,81	-53 251,40	0,66
TOTAL LUXEMBOURG					4 958 500,34	4 846 880,82	0,00	-111 619,52	0,80

Désignation des valeurs		Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
1123	XS2240133459 MEDTRONIC GLOB 0%20-150323	EUR	1 500	99,54	99,962	1 499 425,00	1 493 130,00	0,00	-6 295,00	0,25
	XS2406913884 HIGHLAND HLDGS 0%21-121123	EUR	3 451	97,18	100,234	3 459 075,34	3 353 750,82	0,00	-105 324,52	0,55
	TOTAL PAYS-BAS				19 854 001,17	19 426 884,14	41 541,78	2 182,19	-427 117,03	3,21
	DE000A2R9ZT1 MERCEDES BENZ INTL 0,25%19-	EUR	5 900	97,69	100,947	5 955 845,52	5 765 774,19		-190 071,33	0,96
	DE000A2RYD83 MERCEDES BENZ INTL 0,625%19-	EUR	5 100	99,78	101,842	5 193 947,19	5 115 247,60	26 722,60	-78 699,59	0,84
	XS1871439342 COOP RABOBK 0,75%18-290823	EUR	50	98,88	101,972	5 098 575,34	4 956 686,99	12 636,99	-141 888,35	0,82
	XS2055727916 BMW FINANCE 0%19-240323	EUR	2 604	99,53	100,130	2 607 383,12	2 591 865,36	0,00	-15 517,76	0,43
	XS2118276539 SIEMENS FIN NV 0%20-200223	EUR	10	99,73	99,825	998 250,00	997 310,00	0,00	-940,00	0,16
	TOTAL SUEDE				996 590,00	998 020,00	998 020,00	0,00	1 430,00	0,16
	XS2115085230 VOLVO TREASURY 0%20-110223	EUR	1 000	99,80	99,659	996 590,00	998 020,00	0,00	1 430,00	0,16
260723	TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE				30 185 958,22	29 583 338,97	221 898,97	221 898,97	-602 619,25	4,88
	XS0903433513 AT AND T 2,5%13-150323 SR	EUR	5 000	100,01	104,738	5 236 897,26	5 099 915,07	99 315,07	-136 982,19	0,84
	XS1374344668 AT&T 2,75%15-190523	EUR	2 500	100,10	105,954	2 648 844,18	2 544 830,14	42 380,14	-104 014,04	0,42
	XS1458405898 BANK OF AMERICA 0,75%16-	EUR	10 000	98,94	102,111	10 211 089,04	9 925 960,27	32 260,27	-285 128,77	1,64
	XS1793316834 AMERICAN HONDA FIN 0,55%18-	EUR	7 500	99,61	101,043	7 578 207,54	7 502 997,95	32 547,95	-75 209,59	1,24
	XS1944456018 IBM 0,375%19-310123	EUR	4 500	99,87	100,243	4 510 920,20	4 509 635,54	15 395,54	-1 284,66	0,74
	TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé				66 080 101,54	65 539 506,08	191 131,83	9 726,45	-540 595,46	10,82
	TOTAL ESPAGNE				5 058 612,44	5 026 178,45	5 026 178,45	9 726,45	-32 433,99	0,83
	XS1724512097 BBVA TV17-011223	EUR	26	100,11	100,656	2 617 044,44	2 608 522,65	5 558,65	-8 521,79	0,43
	XS2384578824 BBVA TV09092023	EUR	24	100,56	101,732	2 441 568,00	2 417 655,80	4 167,80	-23 912,20	0,40
0723	TOTAL FRANCE				11 049 500,00	11 033 603,77	36 793,77	36 793,77	-15 896,23	1,82
	FR0013400124 BP TV19-060223 EMTN	EUR	110	99,97	100,450	11 049 500,00	11 033 603,77	36 793,77	-15 896,23	1,82
	TOTAL ROYAUME UNI				21 777 985,00	21 421 084,27	84 757,77	84 757,77	-356 900,73	3,53
	XS2358707466 MITSUBISHI HC CAP.UK TV21 -	EUR	115	100,10	101,179	11 635 585,00	11 572 346,50	60 720,00	-63 238,50	1,90
	XS2381633150 CS AG LDN TV21-010923	EUR	10 000	98,25	101,424	10 142 400,00	9 848 737,77	24 037,77	-293 662,23	1,63
	TOTAL JAPON				3 008 848,50	3 010 010,00	6 260,00	6 260,00	1 161,50	0,50
	XS1828132735 M BISHI UFJ FINL TV18-300523	EUR	3 000	100,13	100,295	3 008 848,50	3 010 010,00	6 260,00	1 161,50	0,50
	TOTAL PAYS-BAS				17 095 555,60	17 016 200,93	51 677,18	51 677,18	-79 354,67	2,81
	XS2381867907 TOYOTA MOTOR FI TV21-250823	EUR	50	100,00	101,098	5 054 900,00	5 012 896,22	12 872,22	-42 003,78	0,83
	XS2407911705 THER FISHS FINI TV21-181123	EUR	6 765	99,88	100,744	6 815 331,60	6 772 352,43	15 808,68	-42 979,17	1,12

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon coursu	+ ou - values potentielles	% Actif Net
XS2466171985 DAIM T INTL FIN TV22-061023	EUR	52	100,15	100,487	5 225 324,00	5 230 952,28	22 996,28	5 628,28	0,86
TOTAL SUEDE					8 089 600,00	8 032 428,66	1 916,66	-57 171,34	1,33
XS2390692742 VOLVO_TREASURY_27092023	EUR	80	100,38	101,120	8 089 600,00	8 032 428,66	1 916,66	-57 171,34	1,33
TOTAL Titres de créances					293 109 905,75	293 637 882,47	98 125,21	527 976,72	48,48
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé					293 109 905,75	293 637 882,47	98 125,21	527 976,72	48,48
TOTAL Titres de créances négociables					293 109 905,75	293 637 882,47	98 125,21	527 976,72	48,48
TOTAL BELGIQUE					3 988 705,29	3 991 615,18	0,00	2 909,89	0,66
BE6338041617 CD SUMITOMO MITSUI	EUR	3 000 000	1,97	0,000	2 993 284,23	2 993 759,63	0,00	475,40	0,50
BE6339119727 ECP LVMH FINANCE23	EUR	1 000 000	2,04	99,542	995 421,06	997 855,55	0,00	2 434,49	0,16
TOTAL CANADA					11 500 000,00	11 515 035,10	18 871,50	15 035,10	1,90
XS2564174139 ECP BANK OF MON.23	EUR	11 500 000	99,97	100,000	11 500 000,00	11 515 035,10	18 871,50	15 035,10	1,90
TOTAL ESPAGNE					12 463 406,06	12 496 682,06	0,00	33 276,00	2,06
ES05306740U0 ENDESA 0%040123	EUR	12 500 000	2,39	0,001	12 463 406,06	12 496 682,06	0,00	33 276,00	2,06
TOTAL FRANCE					172 206 250,12	172 512 974,13	52 743,91	306 724,01	28,48
FR0126704693 EDR.FR BMT10022023	EUR	3 500 000	100,02	100,047	3 501 653,09	3 512 310,84	11 508,29	10 657,75	0,58
FR0127201319 CREA GR NCP06012023	EUR	8 000 000	2,05	99,952	7 996 161,84	7 997 268,99	0,00	1 107,15	1,32
FR0127540815 KLEPIE NCP31032023	EUR	5 000 000	2,47	99,051	4 952 553,15	4 969 350,78	0,00	16 797,63	0,82
FR0127541334 THALES NCP11042023	EUR	10 000 000	2,60	99,014	9 901 349,60	9 927 467,11	0,00	26 117,51	1,64
FR0127615336 ARKEMA NCP03102023	EUR	7 500 000	3,49	97,230	7 292 241,98	7 304 625,38	0,00	12 383,40	1,21
FR0127654566 DASSAU NCP17012023	EUR	11 500 000	2,15	99,602	11 454 189,64	11 488 326,50	0,00	34 136,86	1,90
FR0127657890 ROQUET NCP07022023	EUR	6 000 000	1,96	99,471	5 968 275,30	5 987 621,69	0,00	19 346,39	0,99
FR0127659052 L.D.C. NCP24022023	EUR	9 000 000	2,09	99,473	8 952 526,71	8 971 334,84	0,00	18 808,13	1,48
FR0127687616 AXEREA NCP31012023	EUR	1 500 000	2,30	99,566	1 493 492,52	1 497 037,43	0,00	3 544,91	0,25
FR0127693416 PLAOMN NCP09012023	EUR	5 000 000	2,38	99,672	4 983 603,95	4 997 028,07	0,00	13 424,12	0,82
FR0127693978 VEOLIA NCP22032023	EUR	11 500 000	2,40	99,311	11 420 815,72	11 438 111,18	0,00	17 295,46	1,89
FR0127712208 PRFIN. NCP09012023	EUR	12 000 000	2,25	99,702	11 964 197,16	11 993 259,70	0,00	29 062,54	1,98
FR0127713198 FINAGA NCP09022023	EUR	10 000 000	2,27	99,514	9 951 426,00	9 974 826,31	0,00	23 400,31	1,65
FR0127736322 CREA GR NCP24052023	EUR	5 000 000	99,93	100,000	5 000 000,00	5 004 907,52	8 622,52	4 907,52	0,83
FR0127736892 AXEREA NCP26012023	EUR	5 000 000	2,30	99,682	4 984 120,05	4 991 724,81	0,00	7 604,76	0,82
FR0127737437 C.M.P. NCP28022023	EUR	2 500 000	2,29	99,486	2 487 160,73	2 490 637,80	0,00	3 477,07	0,41
FR0127737502 SAVENC NCP30012023	EUR	11 500 000	2,07	99,666	11 461 546,53	11 480 224,17	0,00	18 677,64	1,90
FR0127737858 L.D.C. NCP30012023	EUR	2 000 000	2,11	99,801	1 996 011,30	1 996 496,41	0,00	485,11	0,33

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
FR0127738500 CFCMMA NCP31082023	EUR	5 000 000	99,93	100,000	5 000 000,00	5 004 029,86	7 764,86	4 029,86	0,83
FR0127740274 SAFRAN NCP05012023	EUR	11 000 000	2,30	99,852	10 983 684,65	10 996 489,68	0,00	12 805,03	1,82
FR0127740837 BPCE NCP06062023	EUR	4 000 000	99,94	100,000	4 000 000,00	4 002 639,56	4 897,56	2 639,56	0,66
FR0127740894 NATIXI NCP06062023	EUR	4 000 000	99,94	100,000	4 000 000,00	4 002 639,56	4 897,56	2 639,56	0,66
FR0127741421 ROQUET NCP07032023	EUR	5 000 000	2,12	99,413	4 970 673,05	4 980 622,71	0,00	9 949,66	0,82
FR0127742858 BFCM NCP30112023	EUR	12 500 000	99,96	100,000	12 500 000,00	12 509 565,62	15 053,12	9 565,62	2,05
FR0127745273 BOLLOR NCP19012023	EUR	5 000 000	2,11	99,811	4 990 567,15	4 994 427,61	0,00	3 860,46	0,82
TOTAL ROYAUME UNI					62 118 150,04	62 237 071,18	26 509,80	118 921,14	10,28
FR0127663823 BARCLA NCP21022023	EUR	10 000 000	2,29	99,407	9 940 706,50	9 967 094,41	0,00	26 387,91	1,65
FR0127714444 BARCLA NCP09112023	EUR	10 000 000	99,96	100,000	10 000 000,00	10 022 158,80	26 509,80	22 158,80	1,65
XS2547246962 ECP NTT FIN 0123	EUR	5 000 000	2,08	99,473	4 973 639,71	4 991 047,33	0,00	17 407,62	0,82
XS2560391687 ECP SSE PLC 0223	EUR	10 000 000	2,48	99,479	9 947 884,14	9 962 980,16	0,00	15 096,02	1,64
XS2562022801 ECP RECKITT BEN.23	EUR	5 000 000	2,61	0,000	4 949 551,69	4 957 541,59	0,00	7 989,90	0,82
XS2562881685 AMCOR UK FINANCE23	EUR	12 500 000	2,44	99,470	12 433 790,07	12 450 175,59	0,00	16 385,52	2,07
XS2564926363 ECP RECKITT ZC 23	EUR	10 000 000	2,77	0,000	9 872 577,93	9 886 073,30	0,00	13 493,37	1,63
TOTAL PAYS-BAS					11 926 590,18	11 934 134,66	0,00	7 544,48	1,97
XS2569685766 ECP ENEL FLIN.23	EUR	12 000 000	2,52	99,388	11 926 590,18	11 934 134,66	0,00	7 544,48	1,97
TOTAL SUEDE					18 906 804,06	18 950 370,16	0,00	43 566,10	3,13
BE6339641126 ECP SCANIA CV AB23	EUR	9 000 000	2,30	99,459	8 951 327,16	8 962 772,32	0,00	11 445,16	1,48
XS2547963954 ECP VATTENFALL 23	EUR	10 000 000	2,35	99,555	9 955 476,90	9 987 597,84	0,00	32 120,94	1,65
TOTAL Titres d'OPC					46 962 584,25	47 002 977,88	0,00	40 393,63	7,76
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					46 962 584,25	47 002 977,88	0,00	40 393,63	7,76
TOTAL FRANCE					46 962 584,25	47 002 977,88	0,00	40 393,63	7,76
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	93,088	504 924,26	504490,295	46 961 992,57	47 002 389,51	0,00	40 396,94	7,76
FR0010389254 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	0,001	588 372,01	591680,000	591,68	588,37	0,00	-3,31	0,00
TOTAL Contrats financiers					0,00	2 010 286,97	358 423,19	2 010 286,97	0,33
TOTAL Autres engagements					0,00	2 010 286,97	358 423,19	2 010 286,97	0,33
TOTAL Swaps					0,00	2 010 286,97	358 423,19	2 010 286,97	0,33
T21002213070 SWTCIC170323AMERICAN	EUR	-5 000 000	99,42	0,00	0,00	56 952,87	28 025,88	56 952,87	0,01
T21002215570 SWTCIC210323UBS LOND	EUR	-10 000 000	99,38	0,00	0,00	118 455,88	56 939,12	118 455,88	0,02
T21002250463 SWTCIC190523AT&T 2.7	EUR	-2 500 000	98,85	0,00	0,00	42 401,46	13 677,24	42 401,46	0,01
T21002278434 SWTCIC270223DAIMLER	EUR	-5 100 000	99,57	0,00	0,00	51 068,70	29 158,42	51 068,70	0,01

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
T21002282839 SWTCIC010823VONOVIA	EUR	-2 200 000	98,07	0,00	0,00	53 970,79	11 462,70	53 970,79	0,01
T21002302870 SWTCIC260723BANK OF	EUR	-10 000 000	98,15	0,00	0,00	240 902,43	55 686,42	240 902,43	0,04
T21002325774 SWTCIC290823RABOBK N	EUR	-5 000 000	97,84	0,00	0,00	131 753,74	23 996,46	131 753,74	0,02
T21002332701 SWTCIC121023HIGHLAND	EUR	-3 451 000	97,36	0,00	0,00	104 095,86	13 115,88	104 095,86	0,02
T21002335461 SWTCIC061123DAIMLER	EUR	-5 900 000	97,11	0,00	0,00	187 288,81	17 060,53	187 288,81	0,03
T21002352675 SWTCIC241123MAGNA IN	EUR	-5 000 000	96,90	0,00	0,00	165 386,21	10 287,52	165 386,21	0,03
T21002353783 SWTCIC171023WESTPAC	EUR	-6 910 000	97,29	0,00	0,00	213 135,63	25 796,62	213 135,63	0,04
T21002357531 SWTCIC300523SANTANDE	EUR	-12 000 000	98,75	0,00	0,00	215 627,95	65 150,64	215 627,95	0,02
T2200237658 SWTCIC190423PSA BANQ	EUR	-3 000 000	99,15	0,00	0,00	40 603,72	15 182,87	40 603,72	0,01
T22002381568 SWTCIC120523GSK CAPI	EUR	-4 050 000	98,94	0,00	0,00	63 517,29	20 624,49	63 517,29	0,01
T22002381888 SWTCIC091123LLOYDS B	EUR	-4 900 000	97,12	0,00	0,00	154 593,41	13 379,57	154 593,41	0,03
T22002395611 SWTCIC241023PERNOD R	EUR	-4 000 000	97,57	0,00	0,00	108 007,57	10 714,47	108 007,57	0,02
T22002402763 SWTCIC150623VOLKSWAG	EUR	-1 248 000	98,69	0,00	0,00	21 441,53	5 135,20	21 441,53	0,00
T22002411121 SWTCIC240323BMW FINA	EUR	-2 604 000	99,39	0,00	0,00	27 855,69	11 992,32	27 855,69	0,00
T22002539023 SWTCIC160223VOLKSWAG	EUR	-6 350 000	99,92	0,00	0,00	-539,21	-5 381,42	-539,21	0,00
T22002547473 SWTCIC290923ARKEMA N	EUR	-7 500 000	99,58	0,00	0,00	9 083,50	-22 783,68	9 083,50	0,00
T22002548193 SWTCIC310323KLEPIE N	EUR	-5 000 000	99,87	0,00	0,00	-152,15	-6 686,73	-152,15	0,00
T22002552683 SWTCIC110423THALES N	EUR	-10 000 000	99,86	0,00	0,00	2 011,68	-12 089,66	2 011,68	0,00
T22002557886 SWTCIC170123DASSAU N	EUR	-11 500 000	99,98	0,00	0,00	-55,29	-2 828,28	-55,29	0,00
T22002571661 SWTCIC0602231.719/OI	EUR	-10 000 000	99,98	0,00	0,00	-1 297,66	-3 612,48	-1 297,66	0,00
T22002572046 SWTCIC070223ROQUET N	EUR	-6 000 000	99,98	0,00	0,00	-835,42	-2 189,30	-835,42	0,00
T22002584892 SWTCIC220323VEOLIA N	EUR	-11 500 000	99,95	0,00	0,00	-539,30	-5 716,37	-539,30	0,00
T22002588416 SWTCIC280423ECP RECK	EUR	-5 000 000	99,95	0,00	0,00	-199,21	-2 910,80	-199,21	0,00
T22002594524 SWTSG 060623ECP RECK	EUR	-10 000 000	99,89	0,00	0,00	5 750,49	-4 764,44	5 750,49	0,00
TOTAL					554 602 510,77	554 140 525,16	1 517 618,43	-461 985,61	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE OBLIGATIONS

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE OBLIGATIONS » est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5Y, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCPE peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Indicateur de référence : BLOOMBERG EURO AGGREGATE 3-5 Y

L'indice est retenu en cours de clôture et est exprimé euro, coupons nets réinvestis.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCPE adopte un style de gestion active, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille.

Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro-économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement sur la courbe,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le FCPE s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 90 % à 200 % en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :- de 0% à 30% en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition A-1 pour le court terme ou A pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence,

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs.

De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de grandes et moyennes capitalisations, de tous les secteurs.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

La fourchette de sensibilité du FCPE au risque de taux est comprise entre 0 et + 5.

Le FCPE est investi en :

- titres de créance et instruments du marché monétaire, y compris des instruments de titrisation,

- jusqu'à 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIVG de droit français, mentionnés à l'article R214-210 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit, d'actions et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au cours de l'année 2022, les investisseurs se sont heurtés à plusieurs chocs et autres changements de paradigme. Tout d'abord, le déclenchement puis l'enlisement du conflit russo-ukrainien. Ce dernier a généré plusieurs problématiques tels que la sécurité des Etats, l'angle de la dépendance énergétique ou encore alimentaire. En effet, ces deux derniers points expliquent en partie le retour de l'inflation sur ces hauts niveaux, en particulier en Europe (9.2% au 31/12/2022). Le retour d'une forte inflation justifie bien évidemment le resserrement des politiques monétaires amorcé par les banques centrales à travers le monde. En effet, afin de lutter contre l'inflation, les banquiers centraux ont entamé un redressement de leurs taux d'intérêt à une vitesse inégalée depuis la fin des années 70, en particulier aux Etats Unis où la FED a relevé son taux directeur de 425 points de base pour le porter à 4.25%-4.50% mi-décembre 2022 tandis que la BCE a remonté ses taux directeurs de 250 bps sur l'année pour porter son taux de refinancement à 2,5% mi-décembre 2022. La vitesse et l'ampleur de ce resserrement monétaire a généré un krach obligataire qui restera dans les annales des investisseurs puisque les performances des obligations, qui servent traditionnellement de refuge en période de trouble, ont connu une chute historique (-20% de baisse en capital pour le porteur d'une obligation à 10 ans émise par l'Etat français). Ces mouvements de grandes ampleurs ont évidemment affecté les marchés actions aussi bien en terme de valorisation qu'en terme de rotation sectorielle. Au cours de cette année, le vieux continent (Euro Stoxx 50 : -11,74%) était dans l'œil du cyclone de par sa dépendance aux pays en guerre mais est tout de même parvenu à surperformer (S&P 500 : -19,44% en devise local) son homologue américain en raison de son biais pour la value et du renforcement du dollar face à l'euro (au plus bas de septembre 2022, l'EUR/USD oscillait autour des 0,95). En effet, le dollar a bénéficié de la hausse agressive de la Fed et d'une quête de sécurité pour l'ensemble des investisseurs mondiaux. De plus, d'un point de vue sectoriel, le secteur de l'énergie a été le seul secteur à afficher des rendements positifs en Europe (+19,89%) et aux États-Unis. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les prix de l'énergie ont bien résisté tout au long de l'année, principalement en raison de la guerre en Ukraine. En outre, en Europe, les financières (assurance -1,06%, banques -3,37%) ont fortement surperformé grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la dynamique favorable des bénéfices. De l'autre côté du spectre, la pire performance sectorielle est décernée au secteur de l'immobilier (-40,15%), impacté mécaniquement par la hausse des taux, de même que le secteur de la technologie (-28,5%) qui a également été impacté par les taux mais à également subi son caractère cyclique et sa cherté.

Pour conclure, de par cette période de forte volatilité liée aux événements macro-économiques et aux réactions des banques centrales, nous avons maintenu une sous-pondération sur la partie obligataire l'essentiel de l'année.

La performance nette de frais de gestion de l'exercice, du 31/12/2021 au 30/12/2022, ressort à -10,13% pour la part C par rapport à un indice à -10.53%.

Article 8 SFDR – Taxonomie :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés

impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 115,33% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 103,51%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions

15/12/2022 Changement de SRRI : Modification du SRRI

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	256 994 478,58	385 104 087,61
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	181 946 507,64	211 202 074,88
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	181 946 507,64	208 732 296,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 469 778,42
Titres de créances	46 378 889,70	104 814 113,14
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	46 378 889,70	104 814 113,14
Titres de créances négociables	46 378 889,70	104 814 113,14
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	28 355 615,09	69 087 899,59
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 355 615,09	69 087 899,59
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	313 466,15	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	313 466,15	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	438 798,77	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	438 798,77	0,00
Comptes financiers	2 081 833,04	3 885 650,08
Liquidités	2 081 833,04	3 885 650,08
Total de l'actif	259 515 110,39	388 989 737,69

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	262 037 115,13	386 942 742,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 504 505,96	-1 140 296,44
Résultat de l'exercice (a, b)	1 668 889,59	3 186 969,16
Total des capitaux propres	259 201 498,76	388 989 414,72
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	313 465,78	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	313 465,78	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	313 465,78	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	145,85	322,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	145,85	322,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	259 515 110,39	388 989 737,69

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323	8 392 498,48	
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	11 922 250,00	0,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	25 288 722,03	
Total Taux	45 603 470,51	0,00
Total Contrats futures	45 603 470,51	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	45 603 470,51	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	45 603 470,51	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux	0,00	0,00
Total Taux	0,00	0,00
Total Contrats futures	0,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 752,74	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 933 889,14	3 230 084,50
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 944 641,88	3 230 084,50
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	527,59
Charges sur dettes financières	12 061,31	22 144,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	12 061,31	22 672,11
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	1 932 580,57	3 207 412,39
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	781 981,59	968 327,62
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	780 037,59	964 511,62
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	1 930 636,57	3 203 596,39
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-261 746,98	-16 627,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	1 668 889,59	3 186 969,16

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001701	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,30% TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001701	Néant		

Commission de surperformance

Part 000010001701 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux ,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	388 989 414,72	374 158 554,01
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	38 098 191,25	107 988 973,11
Versements de participation	4 760 630,20	8 557 964,30
Versements d'intéressement	10 222 284,62	26 038 946,38
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	1 930 158,79	2 251 840,49
- abondements de l'entreprise	1 597 354,19	5 178 063,40
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	159 034,82	212 976,06
Versements par arbitrage	19 428 728,63	65 749 182,48
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-132 416 046,53	-91 012 293,60
Rachats volontaires des salariés	-44 258 126,50	-43 719 342,74
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-54 540,63	-28 592,11
Retraits par arbitrage	-88 103 379,40	-47 264 358,75
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	385 285,54	1 155 199,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 516 168,49	-2 628 906,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 918 220,31	669 472,63
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 747 030,00	-348 036,52
Frais de transaction	-5 824,56	-3 520,27
Différences de change	43 285,10	2 859,84
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-32 331 751,30	-4 186 854,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-33 217 424,32</i>	<i>-885 673,02</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-885 673,02</i>	<i>3 301 181,56</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-146 713,85	-9 630,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-146 713,85</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>9 630,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 930 636,57	3 203 596,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	259 201 498,76	388 989 414,72

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	156 586 684,21	60,41
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 260 082,43	0,87
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	8 128 570,35	3,14
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	14 971 170,65	5,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	181 946 507,64	70,20
Titres de créances		
Bons du Trésor	46 378 889,70	17,89
TOTAL Titres de créances	46 378 889,70	17,89
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	45 603 470,51	17,60
TOTAL Opérations de couverture	45 603 470,51	17,60
Autres opérations		
Taux	0,00	0,00
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			2 829 139,07
	FR0013412947	BFCM 0,75%080626	1 813 149,04
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	1 015 990,03
TCN			0,00
OPC			24 939 339,72
	FR0007081088	CM-AM CR.L.D.RD 3D	5 591 139,14
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	3 112 486,42
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	5 552 330,55
	FR0013250420	CM-AM OBL.FL.RC 3D	3 691 438,49
	FR0014005MH3	CM AM HY 26 IC 3D	6 991 945,12
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			27 768 478,79

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 668 889,59	3 186 969,16
Total	1 668 889,59	3 186 969,16

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 668 889,59	3 186 969,16
Total	1 668 889,59	3 186 969,16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 504 505,96	-1 140 296,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 504 505,96	-1 140 296,44

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 504 505,96	-1 140 296,44
Total	-4 504 505,96	-1 140 296,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	295 278 289,13	21 779 702,6579	13,5574	0,00	0,00	0,00	0,13
31/12/2019	C1 PART CAPI C	349 718 842,78	25 421 286,0741	13,7569	0,00	0,00	0,00	0,01
31/12/2020	C1 PART CAPI C	374 158 554,01	26 741 672,2818	13,9915	0,00	0,00	0,00	0,04
31/12/2021	C1 PART CAPI C	388 989 414,72	27 957 678,0349	13,9135	0,00	0,00	0,00	0,07
30/12/2022	C1 PART CAPI C	259 201 498,76	20 728 967,3748	12,5043	0,00	0,00	0,00	-0,13

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 867 895,958500	38 098 191,25
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-10 096 606,618600	-132 416 046,53
Solde net des Souscriptions / Rachats	-7 228 710,660100	-94 317 855,28
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 728 967,374800	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats pay��es par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 944,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Dépôts de garantie	438 798,77
Total des créances		438 798,77
Dettes	Frais de gestion	145,85
Total des dettes		145,85
Total dettes et créances		438 652,92

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	256 681 012,43	99,03
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	181 946 507,64	70,20
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	46 378 889,70	17,89
TITRES OPC	28 355 615,09	10,94
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	438 798,77	0,17
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-145,85	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,37	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,37	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 081 833,04	0,80
DISPONIBILITES	2 081 833,04	0,80
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	259 201 498,76	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - valeurs potentielles	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées									
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					206 785 698,80	181 946 507,64	975 251,54	-24 839 191,16	70,20
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé					206 785 698,80	181 946 507,64	975 251,54	-24 839 191,16	70,20
TOTAL BELGIQUE					177 712 732,61	156 586 684,21	805 693,69	-21 126 048,40	60,41
BE0002819002 KBC GROUP 07122031	EUR	32	82,69	99,975	9 905 521,00	9 031 708,38	18 164,38	-873 812,62	3,48
EU000A3K4DS6 EUROPEAN UNION 2%22-041027	EUR	2 900 000	95,26	99,549	3 199 200,00	2 647 687,45	1 479,45	-551 512,55	1,02
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	EUR	4 000 000	90,12	95,485	2 886 921,00	2 779 340,93	16 684,93	-107 580,07	1,07
TOTAL SUISSE					3 819 400,00	3 604 680,00	0,00	-214 720,00	1,39
CH0520042489 UBS GROUP TV20-290126	EUR	1 300	91,68	99,446	8 254 182,95	7 269 042,01	26 072,90	-985 140,94	2,80
CHI168499791 UBS GROUP TV22-210325	EUR	1 594	96,23	99,786	1 292 798,00	1 194 871,49	3 018,49	-97 926,51	0,46
CHI174335732 CS GROUP TV22-131026	EUR	2 159	85,15	99,829	1 590 588,84	1 546 531,34	12 577,32	-44 057,50	0,60
XS2356409966 EUROFIMA BASEL 0,01%21-230628	EUR	3 200	83,71	100,484	2 155 308,11	1 848 717,10	10 307,01	-306 591,01	0,71
TOTAL ALLEMAGNE					3 215 488,00	2 678 922,08	170,08	-536 565,92	1,03
DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	EUR	11	98,67	99,889	13 205 719,71	11 520 260,00	80 172,28	-1 685 459,71	4,44
DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	EUR	17	82,02	99,947	1 098 779,00	1 089 545,18	4 219,18	-9 233,82	0,42
DE000A3MP4T1 VONOVIA 0%21-011225	EUR	15	87,67	99,724	1 699 099,00	1 397 867,62	3 510,62	-301 231,38	0,54
DE000DL19WL7 DEUTSCHE BANK TV22-230228	EUR	18	87,41	99,538	1 495 860,00	1 315 005,00	0,00	-180 855,00	0,51
XS0524471355 DEU.BAHN 3,75%10-090725	EUR	1 000	101,57	122,982	1 791 684,00	1 602 342,25	29 034,25	-189 341,75	0,62
XS2282094494 VOLKSWAGEN LEASING 0,25%21-0126	EUR	1 690	88,27	99,881	1 229 821,15	1 033 997,67	18 287,67	-195 823,48	0,40
XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	EUR	2 050	86,49	99,867	1 687 988,90	1 495 951,42	4 120,82	-192 037,48	0,58
XS2438616240 VOLKSWAG FIN SVCS 0,875%22-0128	EUR	2 164	82,78	99,594	2 047 273,50	1 776 644,29	3 517,29	-270 629,21	0,69
TOTAL ESPAGNE					2 155 214,16	1 808 906,57	17 482,45	-346 307,59	0,68
XS2100690036 SANTANDER CONSUM F 0,375%20-25	EUR	31	93,59	99,802	18 372 007,71	16 414 400,81	139 830,81	-1 957 606,90	6,33
XS2102931594 CAIXABANK 0,375%20-030225	EUR	18	93,26	101,503	3 093 862,00	2 912 593,11	11 179,11	-181 268,89	1,11
XS2168647357 BANCO SANTANDER 1,375%20-0126	EUR	14	92,70	99,613	1 827 054,71	1 684 838,71	6 176,71	-142 216,00	0,65
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	EUR	14	80,89	99,613	1 394 582,00	1 316 986,52	19 144,52	-77 595,48	0,51
XS2310118976 CAIXABANK TV21-180631	EUR	22	85,29	99,514	1 393 196,00	1 138 778,41	6 290,41	-254 417,59	0,44
XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	EUR	33	83,61	99,573	2 190 606,00	1 891 351,15	14 993,15	-299 254,85	0,73
				99,826	3 294 258,00	2 787 101,79	28 004,79	-507 156,21	1,08

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon cours	+ ou - values potentielles	% Actif Net
XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	EUR	33	86,77	99,765	3 292 245,00	2 882 885,87	19 607,87	-409 359,13	1,11
XS2455392584 BANCO SABADELL TV22-240326	EUR	8	93,91	99,744	797 952,00	767 661,26	16 397,26	-30 290,74	0,30
XS2465792294 CELLNEX FINANCE 2,25%22-120426	EUR	11	92,20	98,932	1 088 252,00	1 032 203,99	18 036,99	-56 048,01	0,40
TOTAL FINLANDE					4 207 891,28	3 633 843,78	9 964,83	-574 047,50	1,40
XS2343459074 NORDEA BANK TV21-180831	EUR	4 217	85,94	99,784	4 207 891,28	3 633 843,78	9 964,83	-574 047,50	1,40
TOTAL FRANCE					66 372 868,89	58 917 350,44	247 590,94	-7 455 518,45	22,76
FR0013131877 OAT 0,50%16-25052026	EUR	10 000 000	92,60	100,518	10 051 765,75	9 290 347,95	30 547,95	-761 417,80	3,58
FR0013286192 OAT 0,75%17-250528	EUR	11 000 000	89,51	106,232	11 685 490,13	9 896 064,11	50 404,11	-1 789 426,02	3,86
FR0013412947 BFCM 0,75%19-080626	EUR	20	90,23	100,103	2 002 057,53	1 813 149,04	8 589,04	-188 908,49	0,70
FR0013434776 BNP PARIBAS TV19-150725 EMTN	EUR	17	94,86	100,927	1 715 756,40	1 616 676,48	4 005,48	-99 079,92	0,62
FR0013476090 RCI BANQUE 1,125%20-150127	EUR	1 350	87,21	99,393	1 341 805,50	1 191 982,68	14 688,18	-149 822,82	0,46
FR0013476199 BPCE 0,25%20-150126	EUR	16	90,17	99,656	1 594 496,00	1 446 556,49	3 868,49	-147 939,51	0,56
FR0013509726 BPCE 0,625%20-280425	EUR	29	93,32	99,520	2 886 080,00	2 718 694,38	12 414,38	-167 385,62	1,05
FR0013518024 BANQUE POSTALE TV20-170626	EUR	17	91,21	99,421	1 690 157,00	1 555 261,53	4 657,53	-134 895,47	0,60
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	EUR	12	84,64	99,875	1 198 500,00	1 015 990,03	286,03	-182 509,97	0,39
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	EUR	26	85,60	101,896	2 649 296,00	2 225 600,00	0,00	-423 696,00	0,86
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	EUR	15	85,02	99,239	1 488 585,00	1 281 582,12	6 267,12	-207 002,88	0,49
FR0014000UG9 CADES 0%20-250226	EUR	45	90,52	102,383	4 607 235,00	4 073 445,00	0,00	-533 790,00	1,57
FR0014000Y93 CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	EUR	39	82,76	99,216	3 869 424,00	3 228 012,90	333,90	-641 411,10	1,25
FR0014001EW8 ALSTOM 0%21-110129	EUR	15	78,47	76,850	1 152 750,00	1 177 065,00	0,00	24 315,00	0,45
FR0014001JP1 PSA BANQUE 0%21-220125	EUR	12	92,13	99,948	1 199 376,00	1 105 500,00	0,00	-93 876,00	0,43
FR0014001R34 BANQUE POSTALE TV21-020832	EUR	20	80,08	98,363	1 967 252,04	1 608 008,77	6 328,77	-359 243,27	0,62
FR0014002G44 SAFRAN 0,125%21-1160326	EUR	15	89,89	99,231	1 488 465,00	1 349 885,14	1 505,14	-138 579,86	0,52
FR0014003RL9 CDC 0,01%21-010626 EMTN	EUR	15	89,87	101,229	1 518 435,00	1 348 123,77	88,77	-170 311,23	0,52
FR0014003Z81 CARREFOUR BQUE 0,107%21-140625	EUR	10	91,71	100,000	1 000 000,00	917 645,10	595,10	-82 354,90	0,35
FR0014004GE5 SOCIETE GENERALE 0,25%21-080727	EUR	38	85,14	99,905	3 796 390,00	3 240 054,90	4 658,90	-556 335,10	1,25
FR0014006IX6 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	18	82,03	100,000	1 800 000,00	1 508 244,90	31 758,90	-291 755,10	0,58
2%aPERP									
FR001400AK26 ELIS 4,125%22-240527	EUR	5	97,71	99,447	497 235,00	501 222,53	12 657,53	3 987,53	0,19
FR001400CFW8 BNP PARIBAS 3,625%22-0929 EMTN	EUR	17	95,78	99,775	1 696 175,00	1 649 229,62	20 935,62	-46 945,38	0,64

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon cours	+ ou - values potentielles	% Actif Net
EMTN	EUR	15	101,23	99,873	1 498 095,00	1 526 618,63	8 198,63	28 523,63	0,59
	EUR	1 700	94,56	116,356	1 978 047,54	1 632 389,37	24 801,37	-345 658,17	0,63
TOTAL ROYAUME UNI									
	EUR	1 000	93,42	99,435	994 350,00	934 902,33	712,33	-59 447,67	0,36
	EUR	1 700	94,85	100,403	1 706 843,20	1 619 715,75	7 265,75	-87 127,45	0,62
	EUR	1 500	97,41	110,752	1 661 287,19	1 492 356,78	31 191,78	-168 930,41	0,58
	EUR	1 500	88,24	99,726	1 495 890,00	1 326 790,48	3 205,48	-169 099,52	0,51
	EUR	2 600	88,32	99,905	2 597 530,00	2 296 570,03	198,03	-300 959,97	0,89
	EUR	3 502	87,12	99,607	3 488 237,14	3 053 434,09	2 386,63	-434 803,05	1,18
	EUR	3 733	72,30	99,179	3 702 352,07	2 701 980,17	3 170,49	-1 000 371,90	1,04
TOTAL IRLANDE									
	EUR	1 680	85,64	99,618	1 673 582,40	1 442 893,54	4 107,94	-714 405,04	1,94
	EUR	2 963	84,58	99,908	2 960 274,04	2 508 101,97	1 907,68	-230 688,86	0,56
	EUR	1 115	96,63	99,743	1 112 134,45	1 080 590,34	3 176,99	-452 172,07	0,96
TOTAL ITALIE									
	EUR	3 100	88,87	99,891	3 096 621,00	2 764 479,36	9 633,36	-332 141,64	1,06
	EUR	2 100	88,58	99,726	2 094 246,00	1 871 393,14	11 255,14	-222 852,86	0,72
	EUR	2 000	79,37	99,233	1 984 660,00	1 596 115,07	8 815,07	-388 544,93	0,62
	EUR	2 137	96,12	99,616	2 128 793,92	2 078 519,09	24 370,58	-50 274,83	0,80
	EUR	933	101,37	99,948	932 514,84	953 100,01	7 327,24	20 585,17	0,37
TOTAL JAPON									
090727	EUR	2 000	88,00	99,980	1 999 600,00	1 767 335,07	7 315,07	-232 264,93	0,68
TOTAL LUXEMBOURG									
110128	EUR	24	67,03	98,153	3 752 672,00	2 833 606,05	3 165,49	-919 065,95	1,09
151226	EUR	1 397	87,45	100,000	2 355 672,00	1 611 726,24	2 934,24	-743 945,76	0,62
TOTAL PAYS-BAS									
220326	EUR	17	90,12	107,766	1 397 000,00	1 221 879,81	231,25	-175 120,19	0,47
	EUR	17	88,14	101,130	12 521 243,62	10 777 066,66	132 527,66	-1 744 176,96	4,16
	EUR	20	80,46	99,185	1 832 014,69	1 552 158,68	20 050,68	-279 856,01	0,60
	EUR	20	80,46	99,185	1 719 210,93	1 500 755,34	2 375,34	-218 455,59	0,58
	EUR	20	80,46	99,185	1 983 700,00	1 613 509,86	4 369,86	-370 190,14	0,62

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
PERP.									
XS2410367747 TELEFONICA EUROPE TV21-	EUR	29	81,29	100,000	2 900 000,00	2 450 111,88	92 672,88	-449 888,12	0,95
XS2416413339 COOP RABOBANK TV21-011227	EUR	28	86,31	99,620	2 789 360,00	2 417 685,31	949,31	-371 674,69	0,93
XS2466172280 DAIM T INTL FIN 1,25%22-060425	EUR	13	94,67	99,766	1 296 958,00	1 242 845,59	12 109,59	-54 112,41	0,48
TOTAL SUEDE					2 575 709,20	2 239 863,02	1 601,88	-335 846,18	0,86
XS2342706996 VOLVO TREASURY 0%21-180526	EUR	1 310	88,29	99,452	1 302 821,20	1 156 651,40	0,00	-146 169,80	0,44
XS2404247384 SEB TV21-031131	EUR	1 278	84,63	99,600	1 272 888,00	1 083 211,62	1 601,88	-189 676,38	0,42
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					4 916 000,00	4 461 265,84	20 562,96	-454 734,16	1,72
XS2338643740 MORGAN STANLEY TV21-291027	EUR	3 176	86,42	100,000	3 176 000,00	2 747 126,10	2 331,62	-428 873,90	1,06
J									
XS2536364081 CITIGROUP TV22-220928 S.87	EUR	1 740	97,47	100,000	1 740 000,00	1 714 139,74	18 231,34	-25 860,26	0,66
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé					2 400 000,00	2 260 082,43	8 714,43	-139 917,57	0,87
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE					2 400 000,00	2 260 082,43	8 714,43	-139 917,57	0,87
XS2462324232 BANK OF AMERICA TV22-271026	EUR	2 400	93,81	100,000	2 400 000,00	2 260 082,43	8 714,43	-139 917,57	0,87
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé					9 260 973,00	8 128 570,35	32 440,83	-1 132 402,65	3,14
TOTAL ESPAGNE					3 093 893,00	2 754 951,74	12 102,74	-338 941,26	1,06
XS2324321285 BANCO SANTANDER SA 0,5%	EUR	31	88,48	99,803	3 093 893,00	2 754 951,74	12 102,74	-338 941,26	1,06
24032027									
TOTAL FRANCE					4 579 080,00	4 003 743,42	6 678,42	-575 336,58	1,55
FR0014000511 BNP PARIBAS TV20 04102027	EUR	17	86,39	99,781	1 696 277,00	1 470 027,72	1 414,72	-226 249,28	0,57
FR0014002X43 BNP PARIBAS SA 130427	EUR	29	87,19	99,407	2 882 803,00	2 533 715,70	5 263,70	-349 087,30	0,98
TOTAL ROYAUME UNI					1 588 000,00	1 369 875,19	13 659,67	-218 124,81	0,53
XS2430951660 BARCLAYS TV22-280128	EUR	1 588	85,40	100,000	1 588 000,00	1 369 875,19	13 659,67	-218 124,81	0,53
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)					17 411 993,19	14 971 170,65	128 402,59	-2 440 822,54	5,78
TOTAL BELGIQUE					1 779 291,90	1 589 302,29	8 098,29	-189 989,61	0,61
BE0002290592 KBC GROUP TV17-180929	EUR	17	93,01	104,664	1 779 291,90	1 589 302,29	8 098,29	-189 989,61	0,61
TOTAL FRANCE					10 767 761,92	9 237 840,31	73 818,31	-1 529 921,61	3,57
FR0012304459 CRED.AGRICOLE 3%14-221224	EUR	400 000	99,31	110,934	443 734,51	397 640,00	400,00	-46 094,51	0,15
TSR									
FR0012401669 BPCE 0%15-0227 TSR	EUR	20 000	119,48	136,340	2 726 800,00	2 389 640,00	0,00	-337 160,00	0,93
FR0013166477 CR.AGRICOLE 2,8%16-210726 TSR	EUR	1 700 000	95,49	110,989	1 886 816,92	1 632 867,74	9 571,74	-253 949,18	0,63
FR0013476611 BNP PARIBAS TV20-150132	EUR	19	84,19	99,993	1 899 867,00	1 620 282,26	20 672,26	-279 584,74	0,63
XSI378880253 BNP PARIBAS 2,875%16-011026	EUR	1 500	96,21	114,036	1 710 543,49	1 454 241,16	11 106,16	-256 302,33	0,56
XS2290960520 TOTAL TV21-PERP.	EUR	2 100	81,48	100,000	2 100 000,00	1 743 169,15	32 068,15	-356 830,85	0,67
TOTAL IRLANDE					1 486 271,37	1 260 117,00	8 122,48	-226 154,37	0,49

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
XS2340236327 BK IRELAND (GOV&CO) TV21-0831	EUR	1 487	84,20	99,951	1 486 271,37	1 260 117,00	8 122,48	-226 154,37	0,49
TOTAL ITALIE					1 682 000,00	1 426 262,50	21 842,96	-255 737,50	0,55
XS2334852253 ENI 2%-PERP.	EUR	1 682	83,50	100,000	1 682 000,00	1 426 262,50	21 842,96	-255 737,50	0,55
TOTAL PAYS-BAS					1 696 668,00	1 457 648,55	16 520,55	-239 019,45	0,56
XS2295335413 IBERDROLA INTL TV21--PERP.	EUR	10	85,12	100,000	1 000 000,00	864 240,14	13 030,14	-135 759,86	0,33
NC6					696 668,00	593 408,41	3 490,41	-103 259,59	0,23
TOTAL Titres de créances					52 793 617,46	46 378 889,70	158 149,70	-6 414 727,76	17,89
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé					52 793 617,46	46 378 889,70	158 149,70	-6 414 727,76	17,89
TOTAL Titres de créances négociables					52 793 617,46	46 378 889,70	158 149,70	-6 414 727,76	17,89
TOTAL ALLEMAGNE					7 310 479,10	6 569 963,83	17 643,83	-740 515,27	2,53
DE0001102390 ALLEMAGNE 0,5%-16-150226	EUR	400 000 000	93,85	105,351	4 214 041,64	3 771 803,83	17 643,83	-442 237,81	1,45
DE0001141828 ALLEMAGNE 0%-20-101025 128	EUR	300 000 000	93,27	103,215	3 096 437,46	2 798 160,00	0,00	-298 277,46	1,08
TOTAL ESPAGNE					12 194 766,57	10 502 343,42	68 953,42	-1 692 423,15	4,05
ES0000012729 ESPAGNE 1,95%-16-300426	EUR	4 000	96,63	112,922	4 516 878,90	3 918 077,26	52 997,26	-598 801,64	1,51
ES00000128H5 SPAIN 1,3%-16-311026	EUR	7 000	93,83	109,684	7 677 887,67	6 584 266,16	15 956,16	-1 093 621,51	2,54
TOTAL ITALIE					33 288 371,79	29 306 582,45	71 552,45	-3 981 789,34	11,31
IT0005170839 ITALIE 1,6%-010626 BTP	EUR	10 500	93,42	108,474	11 389 742,35	9 823 805,25	15 230,25	-1 565 937,10	3,79
IT0005210650 ITALIE 1,25%-16-011226 BTP	EUR	4 000	91,16	102,458	4 098 300,80	3 650 892,80	4 532,80	-447 408,00	1,41
IT0005390874 ITALY 0,85%-19-150127	EUR	8 000	89,37	101,178	8 094 236,80	7 181 222,40	31 782,40	-913 014,40	2,77
IT0005419848 ITALY 0,5%-20-010226	EUR	9 500	90,85	102,169	9 706 091,84	8 650 662,00	20 007,00	-1 055 429,84	3,34
TOTAL Titres d'OPC					30 321 708,79	28 355 615,09	0,00	-1 966 093,70	10,94
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					30 321 708,79	28 355 615,09	0,00	-1 966 093,70	10,94
TOTAL FRANCE					30 321 708,79	28 355 615,09	0,00	-1 966 093,70	10,94
FR0007081088 CM-AM CREDIT LOW DURATION (RD)	EUR	207,784	26 908,42	26943,590	5 598 446,90	5 591 139,14	0,00	-7 307,76	2,16
FR0011153378 CM-AM INFLATION RC SI.6DEC	EUR	27 067,453	114,99	103,870	2 811 497,18	3 112 486,42	0,00	300 989,24	1,20
FR0013233707 ED.ROTH.FIN.BDS NC EUR	EUR	32 168,318	106,20	115,390	3 711 902,21	3 416 275,37	0,00	-295 626,84	1,32
SI.3DEC									
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)	EUR	65	85 420,47	100000,000	6 500 000,00	5 552 330,55	0,00	-947 669,45	2,14
FR0013250420 CM-AM OBLI FLEXIBLE (RC)	EUR	38 644,58	95,52	103,618	4 004 262,50	3 691 438,49	0,00	-312 824,01	1,42
FR0014005MH3 CM-AM HIGH YIELD 2026 (IC)	EUR	76,956	90 856,40	100000,000	7 695 600,00	6 991 945,12	0,00	-703 654,88	2,70
TOTAL Contrats financiers					146 174,26	0,37	0,00	-146 173,89	0,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge									
TOTAL Engagements à terme fermes									
FGBMH3F00002 BOBL-EUX 0323	EUR	103	115,75	0,00	146 174,26	0,37	0,00	-146 173,89	0,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	USD	132	102,17	0,00	146 174,26	0,37	0,00	-146 173,89	0,00
USTNH3F00002 TNote 10Y-C 0323	USD	-80	112,10	0,00	0,00	-230 090,00	0,00	-230 090,00	-0,09
TOTAL FRANCE									
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	230 090	1,00	1,000	146 174,26	30 828,16	0,00	30 828,16	0,01
MARF.USD Appels marge futures	USD	-89 249,6	0,93	0,940	0,00	52 547,99	0,00	52 547,99	0,08
					230 090,00	146 714,22	0,00	539,96	0,00
					-83 915,74	230 090,00	0,00	0,00	0,03
					290 047 199,31	-83 375,78	0,00	539,96	-0,03
TOTAL					256 681 012,80	1 133 401,24	-33 366 186,51		

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 09/03/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Ce FCPE a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître

« LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT », action « S », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtré préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le Fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50 % inférieure à celle de l'univers d'investissement comparable représenté par l'indicateur de référence.

Le type de gestion du FIA nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Indicateur de référence : Barclays Capital Euro Aggregate Corporate coupons réinvestis (LECP TREU)

Le FCPE « CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT » est un fonds nourricier de l'OPCVM « LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT », action « S ». A ce titre, l'actif du FCPE nourricier « CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT » est investi en totalité et en permanence en action « S » de l'OPCVM maître « LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

L'univers d'investissement initial du compartiment est construit à partir d'un portefeuille d'obligations d'émetteurs privés et/ou semi publics (hors emprunt d'Etat) et analysé selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion a recours au centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable. Le processus d'investissement se fait selon une double approche : l'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et Thématique. Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité : le processus de notation ESG est structuré en 5 étapes détaillées dans le prospectus. A la fin du processus, chaque émetteur se voit attribuer un score de 0 (le pire) à 10 (le meilleure). Sont écartés les 20 % des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial.

Etape 2 : Analyses carbone et financière : une analyse de la qualité de crédit des émetteurs est effectuée. Puis, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Un score "carbon impact" est attribué à l'issue de cette analyse. Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone, une analyse qualitative est réalisée en sus du score attribué. Pour les secteurs à très haute intensité carbone, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score attribué. Il s'agit d'un calcul de « trajectoire » des émissions carbonées que nous confrontons aux trajectoires de décarbonation sectorielles. Lors de cette analyse qualitative, les analystes ESG et l'équipe de gestion vont estimer la capacité d'une entreprise à remplir ses objectifs de décarbonation face aux investissements actuels, à la performance passée et à la transformation de leur portefeuille de produits vendus. Les entreprises sont ensuite qualifiées, selon la méthodologie de la société de gestion sujette aux limitations précisées ci-dessus, en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises et iv) retardataires selon le score attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire. Le compartiment pourra également investir dans des obligations vertes pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable. Ces obligations vertes devront respecter les quatre grands principes clés des « Green Bond Principles ».

Etape 3 : Mesure de l'empreinte carbone : l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 50 % par rapport à l'indicateur de référence carbone. La méthodologie a une limite qui porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 2 et 7 est ajustée selon les anticipations du gérant en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des maturités. Le fonds est essentiellement investi en instruments de taux (obligations à taux fixe ou variable, sécurisées, indexées, bons du Trésor, TCN, billets de trésorerie, CD, BMTN, pensions livrées ou OPC). Les investissements seront réalisés dans des titres libellés en euro, émis par des entités privées et publiques. Le portefeuille sera investi dans des signatures « investment grade » (supérieures à BBB- ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). En cas de dégradation de la signature d'un émetteur d'un titre déjà investi dans le portefeuille, le fonds pourra détenir des titres émis par des entités notées "high yield" (c'est-à-dire avec une notation inférieure à BBB- pour Standard & Poors ou Baa3 pour Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite maximum de 10% de l'actif net du compartiment. L'investissement dans les obligations contingentes convertibles est autorisé dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPC et uniquement pour la gestion de trésorerie.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les politiques de gestion (taxonomie et sectorielles) du FCPE sont identiques à celles du fonds maître "La Française Obligations Carbon Impact".

La performance du fonds sur la période du 09/03/2022 au 30/12/2022 est de -8.61%

- Article 9 SFDR – TAXONOMIE :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui **sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088**. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,79% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT est disponible ci-joint

● **Evènements intervenus au cours de la période**

09/03/2022 Création du fonds

15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions

BILAN ACTIF

	30/12/2022	
Instruments financiers	4 903 675,21	
OPC maître	4 903 675,21	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Créances	4 943,44	
Opérations de change à terme de devises	0,00	
Autres	4 943,44	
Comptes financiers	5 394,45	
Liquidités	5 394,45	
Total de l'actif	4 914 013,10	

BILAN PASSIF

	30/12/2022	
Capitaux propres		
Capital	4 952 714,72	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	
Report à nouveau (a)	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-37 207,88	
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 619,83	
Total des capitaux propres	4 913 887,01	
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Dettes	126,09	
Opérations de change à terme de devises	0,00	
Autres	126,09	
Comptes financiers	0,00	
Concours bancaires courants	0,00	
Emprunts	0,00	
Total du passif	4 914 013,10	

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Opérations de couverture	0,00	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Autres opérations	0,00	

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29,99	
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	
Crédits d'impôt	0,00	
Produits sur titres de créances	0,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Produits sur contrats financiers	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
TOTAL (I)	29,99	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Charges sur contrats financiers	0,00	
Charges sur dettes financières	100,00	
Autres charges financières	0,00	
TOTAL (II)	100,00	
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-70,01	
Autres produits (III)	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	10 744,36	
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	9 654,43	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-1 159,94	
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-459,89	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-1 619,83	

• **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois et 22 jours (date de création 09/03/2022).

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

• **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001709	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes)	0,30% TTC maximum Assiette : actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001709	1 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001709 C

0

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	0	0	0

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	
Actif net en début d'exercice	0,00	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 237 421,39	
Versements de participation	984 640,20	
Versements d'intéressement	2 828 761,98	
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	44 313,16	
- abondements de l'entreprise	595 641,07	
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	
Versements par arbitrage	1 784 064,98	
Versements autres	0,00	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-994 783,34	
Rachats volontaires des salariés	-161 127,65	
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	0,00	
Retraits par arbitrage	-833 655,69	
Retraits autres	0,00	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,01	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 610,87	
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Frais de transaction	0,00	
Différences de change	0,00	
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-293 980,75	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-293 980,75	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 159,94	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	
Autres éléments	0,51	
Actif net en fin d'exercice	4 913 887,01	

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	
Résultat	-1 619,83	
Total	-1 619,83	

	30/12/2022	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-1 619,83	
Total	-1 619,83	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 207,88	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	
Total	-37 207,88	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	-37 207,88	
Total	-37 207,88	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
09/03/2022	C1 PART CAPI C *	85 575,20	8 557,5146	10,0000	0,00	0,00	0,00	0,00
30/12/2022	C1 PART CAPI C	4 913 887,01	537 656,7069	9,1394	0,00	0,00	0,00	-0,07

* Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	644 237,281200	6 237 421,39
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-106 580,574300	-994 783,34
Solde net des Souscriptions / Rachats	537 656,706900	5 242 638,05
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	537 656,706900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats pay��es par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de rachat r��roc��d��es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 089,93
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et règlements différés	4 943,44
Total des créances		4 943,44
Dettes	Frais de gestion	126,09
Total des dettes		126,09
Total dettes et créances		4 817,35

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	4 903 675,21	99,79
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	4 903 675,21	99,79
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	4 943,44	0,10
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-126,09	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	5 394,45	0,11
DISPONIBILITES	5 394,45	0,11
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	4 913 887,01	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					5 197 689,15	4 903 675,21	0,00	-294 013,94	99,79
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					5 197 689,15	4 903 675,21	0,00	-294 013,94	99,79
TOTAL FRANCE					5 197 689,15	4 903 675,21	0,00	-294 013,94	99,79
FR0010955476 LA FR.OBLIG.CARB.IMP.S	EUR	561,64859	8 730,86	9254,344	5 197 689,15	4 903 675,21	0,00	-294 013,94	99,79
SI.5DEC									
TOTAL					5 197 689,15	4 903 675,21	0,00	-294 013,94	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le FCPE nourricier « CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM PME-ETI ACTIONS », part « RC », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir chercher à profiter des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, sur la durée de placement recommandée. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

Compte tenu de l'univers d'investissement, il n'y a pas d'indicateur de gestion représentatif de la gestion de cet OPCVM.

Cependant, à titre de comparaison de performance a posteriori, le porteur pourra comparer l'évolution du fonds à celle de l'indice MSCI Europe ex UK SMALL CAP, dividendes réinvestis

• Stratégie d'investissement

Le FCPE « CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS » est un fonds nourricier de l'OPCVM « CM-AM PME-ETI ACTIONS », part « RC ».

A ce titre, l'actif du FCPE nourricier « CONVERGENCE PME-ETI ACTIONS » est investi en totalité et en permanence en parts « C » de l'OPCVM maître « CM-AM PME-ETI ACTIONS » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs et pouvant présenter des caractéristiques financières attractives selon l'analyse de la société de gestion, et de diversification maximale du portefeuille dans le choix non limitatif des sociétés ou de leurs secteurs d'activité.

L'OPCVM investit essentiellement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques dont :

- 75% minimum sur les marchés d'actions de l'Union Européenne,
- de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents.

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 50% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% sur les devises hors Union Européenne.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80 % à 100 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions de pays émergents (10 %), aux actions de l'Union européenne (100 %).

De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

COMMENTAIRE DE GESTION

La politique de gestion est la même que pour le fonds maître.

Entre le 31/12/2021 et le 30/12/2022, le fonds a évolué de -40.67%.

Article 6 SFDR – TAXONOMIE :

« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;

- Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
- Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- La part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

1 Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2 Mise en service au 2nd semestre 2021.

3 Société de Gestion.

4 Editée fin 2022.

5 Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,7% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM PME-ETI ACTIONS est disponible ci-joint

● **Evènements intervenus au cours de la période**

09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de l'indicateur de comparaison du fonds maître
09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement du fonds maître
09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la réglementation SFDR
15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions
28/12/2022 Caractéristiques juridiques : Le mandat CAC a été renouvelé jusqu'en 2029

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Instruments financiers	35 148 173,42	65 502 563,10
OPC maître	35 148 173,42	65 502 563,10
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	59 032,27	109 736,39
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	59 032,27	109 736,39
Comptes financiers	45 360,24	10 259,68
Liquidités	45 360,24	10 259,68
Total de l'actif	35 252 565,93	65 622 559,17

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	34 761 064,67	57 483 415,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-333 634,84	6 929 993,92
Résultat de l'exercice (a, b)	825 024,14	1 209 050,19
Total des capitaux propres	35 252 453,97	65 622 459,24
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	111,96	99,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	111,96	99,93
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	35 252 565,93	65 622 559,17

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	156,66	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	156,66	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	654,54	342,89
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	654,54	342,89
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-497,88	-342,89
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-519 530,54	-749 608,35
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	341 887,20	493 933,81
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	860 919,86	1 243 199,27
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-35 895,72	-34 149,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	825 024,14	1 209 050,19

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001707	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	1% TTC Taux maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001707	2,50 % TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001707 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	65 622 459,24	41 545 641,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	23 392 248,21	58 880 122,89
Versements de participation	2 357 178,13	4 143 928,92
Versements d'intéressement	5 853 793,84	11 348 975,11
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	450 802,78	887 715,68
- abondements de l'entreprise	1 142 735,97	2 538 417,62
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	32 249,92	30 217,24
Versements par arbitrage	13 555 487,57	39 930 868,32
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-27 313 114,60	-47 918 226,28
Rachats volontaires des salariés	-3 204 195,30	-4 329 462,13
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-10 295,38	-7 424,15
Retraits par arbitrage	-24 098 623,92	-43 581 340,00
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 162 698,89	7 048 890,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 522 547,78	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-26 950 209,85	4 822 830,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-9 883 156,56</i>	<i>17 067 053,29</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>17 067 053,29</i>	<i>12 244 222,37</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	860 919,86	1 243 199,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	35 252 453,97	65 622 459,24

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r������	0,00
Titres pris en pension livr���	0,00
Titres emprunt���	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			35 148 173,42
	FR0011631019	CM-AM P.E.AC.RC 3D	35 148 173,42
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			35 148 173,42

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	825 024,14	1 209 050,19
Total	825 024,14	1 209 050,19

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	825 024,14	1 209 050,19
Total	825 024,14	1 209 050,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-333 634,84	6 929 993,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-333 634,84	6 929 993,92

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-333 634,84	6 929 993,92
Total	-333 634,84	6 929 993,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	2 473 221,59	317 874,1048	7,7805	0,00	0,00	0,00	0,02
31/12/2019	C1 PART CAPI C	9 866 996,07	936 859,8286	10,5319	0,00	0,00	0,00	0,08
31/12/2020	C1 PART CAPI C	41 545 641,63	2 663 429,1656	15,5985	0,00	0,00	0,00	0,80
31/12/2021	C1 PART CAPI C	65 622 459,24	3 294 840,9763	19,9167	0,00	0,00	0,00	2,47
30/12/2022	C1 PART CAPI C	35 252 453,97	2 983 527,9561	11,8156	0,00	0,00	0,00	0,16

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 540 594,650200	23 392 248,21
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 851 907,670400	-27 313 114,60
Solde net des Souscriptions / Rachats	-311 313,020200	-3 920 866,39
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 983 527,956100	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats pay�es par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 344,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	862 761,74

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Frais de gestion rétrocédés	59 032,27
Total des créances		59 032,27
Dettes	Frais de gestion	111,96
Total des dettes		111,96
Total dettes et créances		58 920,31

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	35 148 173,42	99,70
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	35 148 173,42	99,70
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	59 032,27	0,17
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-111,96	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	45 360,24	0,13
DISPONIBILITES	45 360,24	0,13
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	35 252 453,97	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC					45 031 462,82	35 148 173,42	0,00	-9 883 289,40	99,70
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					45 031 462,82	35 148 173,42	0,00	-9 883 289,40	99,70
TOTAL FRANCE					45 031 462,82	35 148 173,42	0,00	-9 883 289,40	99,70
FR0011631019 CM-AM PME-ETI ACTIONS	EUR	205 077,154	171,39	219,583	45 031 462,82	35 148 173,42	0,00	-9 883 289,40	99,70
(RC)									
TOTAL					45 031 462,82	35 148 173,42	0,00	-9 883 289,40	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



RAPPORT ANNUEL

CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE

Fonds commun de placement d'entreprise

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCPE

• L'objectif de gestion

Le compartiment « CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE » a un objectif de gestion similaire à celui du FIA maître « CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le type de gestion du compartiment nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle du FIA maître.

L'actif du compartiment nourricier « CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE » est investi en permanence et en totalité en parts « ES » du fonds maître « CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

• Stratégie d'investissement

Stratégie d'investissement du FIA maître :

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale. Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1 Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification pour les entreprises de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique pour les entreprises. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : Le processus de gestion repose sur une analyse macro – économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans la prise de décision. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille. Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 5,01% à 10% en titres émis par :

- des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1 et R.3332-21-3 du Code du travail,
- des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires
- des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.

De 0 % à 25 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro.

De 75 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro.

COMMENTAIRE DE GESTION

Le début d'exercice a été assez actif sur les marchés avec les différentes données macroéconomiques, délaissant les craintes concernant le variant Omicron pour se focaliser sur la reprise de l'économie mondiale. En effet, en janvier, l'évolution de la croissance ainsi que de l'inflation mettaient les marchés sous pression et les banquiers centraux étaient obligés de prendre des mesures pour éviter que l'inflation ne vienne enrayer la croissance mondiale. De plus, l'évolution du prix des matières premières ne calmait pas les marchés, le pétrole progressant de 10 à 15% en janvier et entraînant le reste des matières premières à la hausse. Le marché subissait alors les prémices d'un fort mouvement haussier avec des investisseurs anticipant une remontée des taux directeurs plus rapide que prévu. Cela entraînait le bund 10 ans en territoire positif à la fin janvier et Christine Lagarde réajustait le programme de rachat (fin du PEPP en mars et réduction de l'APP) lors de réunion de début février. Cependant, à partir de mi-février, nous avons eu une progression des tensions entre la Russie et l'Ukraine jusqu'à l'invasion par la Russie le 24/02. Très rapidement, les états occidentaux ont répondu par un panel de sanctions contre la Russie, notamment l'exclusion de certaines banques russes du système de paiement international SWIFT, le gel des réserves de la banque centrale russe et la suspension de la certification du gazoduc Nord Stream 2. Cela a provoqué une augmentation importante des cours des matières premières (+30/35% sur le pétrole du 25/02 au 08/03) et des craintes inflationnistes. Les banques centrales ont alors pris des mesures avec la BOE et la FED augmentant leur taux directeur et la BCE indiquant un nouveau rythme concernant le programme d'achat d'actifs (€40bn d'achats en avril €30bn en mai et €20bn en juin) pour anticiper une hausse des taux après la fin des achats. Concernant le marché du Crédit, il commençait l'année à des niveaux serrés après s'être compressé tout au long de l'année 2021 grâce aux différentes mesures des banques centrales pour booster la reprise économique dans un monde post-Covid. Malgré des fondamentaux très solides, que ce soit sur l'IG ou le HY, le Crédit a souffert d'un momentum macro moins porteur et surtout, des fortes tensions sur les taux sans risque, engendrant des rendements particulièrement négatifs pour cette classe d'actif. La hausse des spreads s'est accélérée logiquement fin Février avec la guerre en Ukraine. Enfin, il est intéressant de noter la surperformance des papiers single A et AA vs BBB. Les taux souverains européens ont nettement monté en mars avec l'intégration d'un resserrement monétaire plus rapide et l'accélération de l'inflation, en dépit d'une inversion de tendance mi-mars avec la progression des tensions géopolitiques liées à l'Ukraine et en conséquence, les craintes sur la croissance. Le taux 10 ans allemand s'apprécie de 41 bp à 0.54% (en hausse de 80 pb sur l'un des pires trimestres historiques en termes de performance sur l'obligataire global) tandis que les spreads des pays périphériques reculent de 5 à 10 bp. Le Crédit a en partie effacé (totalement pour le High Yield) le violent mouvement de tension de février, avec un resserrement global en moyenne de 10 pb, dont 45 pb dans la catégorie High Yield et 7 pb pour l'Investment Grade. La courbe s'est fortement aplatie sur tous les segments à partir du 5 ans.

Le mouvement observé en mars s'est poursuivi au début du 2nd trimestre avec la poursuite de l'intégration d'un resserrement monétaire plus rapide (communications très fortes de la FED sur une hausse prochaine probable de 50pbs, réduction progressive des achats de la BCE et potentielle première hausse de taux en 2022) et les pressions inflationnistes, malgré les craintes sur le rythme de croissance et la dégradation sanitaire en Chine. Dans ce mouvement d'aversion pour le risque, les spreads périphériques se sont écartés d'une vingtaine de bps sur le mois, particulièrement sur l'Italie. Sur le crédit, les spreads ont subi un écartement des primes de risque dans toutes les catégories de notation, notamment les crédits les moins solides. Les taux longs ont accentué la hausse en mai du fait des banquiers centraux qui, face à une inflation excessive, ont confirmé qu'ils ne voulaient plus temporiser pour remonter les taux. La résilience de l'activité US s'est maintenue malgré les vents contraires et le durcissement des conditions financières, réduisant le scénario d'une pause de la Fed. L'urgence s'est également renforcée pour la BCE suite à la nouvelle surprise haussière sur l'inflation totale et cœur, signe que le choc inflationniste se diffuse de plus en plus largement au sein de l'économie, les membres de la BCE multipliant leurs prises de parole en faveur d'un resserrement plus rapide des taux directeurs. En fin de trimestre, malgré des premiers chiffres nationaux d'inflation

montrant une poursuite de l'accélération, les craintes de récession rapide et d'ampleur sur la croissance américaine se sont intensifiées au vu des données de consommation. Les taux européens ont suivi la tendance de baisse des taux américains, qui ont effacé 50 bp en quinze jours, mais le 10 ans allemand progresse au total de 0.79 % sur le trimestre à 1.33%. Dans ce contexte d'aversion au risque, le crédit a souffert terriblement, et dans une moindre mesure les spreads périphériques, l'OAT 10 ans sous-performant également d'une quinzaine de bp vs Allemagne dans un contexte de pentification de la courbe 2-10 ans allemande.

Au 3ème trimestre, les taux souverains ont changé de direction, les investisseurs intégrant les craintes de récession et dégonflant leurs attentes quant à la durée du cycle de resserrement monétaire. Le rendement allemand à 10 ans a reculé de 51 bps (0.82% au 29 juillet, après avoir touché un point haut de 2022 à 1.77% le 21 juin). Les spreads périphériques se sont écartés sur la période, particulièrement l'Italie en raison de l'incertitude politique. Selon nos indices Cash, les spreads de crédit se sont ainsi nettement détendus, de plus de 30 pb pour l'Investment Grade, un peu moins pour la catégorie High Yield, illustrant la prudence relative des investisseurs sur les émetteurs les moins bien notés. La BCE a désormais cessé ses achats nets tant au titre de l'APP que du PEPP. Mais en août, le dégonflement des anticipations de récession et de reflux de l'inflation s'est imposé dès le début du mois sur les points bas atteints par les taux longs, en raison de bonnes statistiques économiques, d'une nouvelle envolée tant des prix de l'énergie en Europe que des tensions sur le marché du travail et les hausses de salaire à anticiper ainsi que des propos des banquiers centraux, qui n'ont eu de cesse, jusqu'à Jackson Hole, de rappeler que le combat contre l'inflation était loin d'être achevé. Dans ce contexte, les taux souverains ont poursuivi leur rebond pour atteindre 1.54% sur le Bund avec un écartement des spreads pays vs Bund (+25 bp Italie) et de Crédit dans un fort mouvement d'aplatissement de la courbe. Le retournement de marché s'est accentué en septembre avec le retour du risque italien au travers des inquiétudes sur l'évolution des relations entre l'Italie et les institutions européennes, une récession désormais inévitable en Allemagne (donc en zone euro), une Chine qui peine à rebondir, un risque géopolitique qui continue de s'accroître, une inflation à 10% en zone euro, les hausses de 75 bp BCE et FED et cerise sur le gâteau, la défiance sur le budget britannique, faisant ressurgir le risque de crédibilité. Dans ce contexte, le 10 ans allemand a clôturé le trimestre à 2.10% avec des spreads pays stables vs Bund sauf l'Italie (+5 bp) ainsi que l'Autriche et la Finlande (+8 bp), contrairement au Crédit qui continue de s'écarter. La courbe restait stable sur le mois malgré une forte volatilité, sauf le segment 10-30 ans qui accentuait son aplatissement.

Au dernier trimestre de l'exercice, les chiffres du PIB du T3 ont montré la résilience de la croissance économique face à des vents contraires de plus en plus puissants, grâce avant tout à la réduction des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et à l'effet rattrapage post-Covid, notamment en Europe où l'activité a profité de la reprise du tourisme. Mais aux US, la détérioration des enquêtes et l'affaiblissement de la demande sous-jacente ont montré qu'une récession restait probable, n'empêchant pas une nouvelle hausse de 75 pb de la part de la Fed. En zone euro, l'inflation est demeurée nettement trop élevée, ce qui a imposé à la BCE de poursuivre son resserrement monétaire. En Chine, les indices PMI d'octobre sont repassés en zone de contraction en raison du nouveau renforcement des contraintes sanitaires. L'appétit pour le risque s'est cependant diffusé au marché de la dette souveraine au travers de l'apaisement des anticipations de hausses de taux à mesure que les signaux confirmant ou annonçant une récession s'accumulaient en zone euro, au Royaume-Uni, voire aux États-Unis. Bien que la BCE ait monté ses taux directeurs de 75 pbs en octobre, ce sont bien les risques de récession qui l'ont conduite à adopter momentanément une tonalité moins agressive qu'anticipé. Dans ce contexte, le 10 ans allemand a reflué de 40bp à 2.14% avec des spreads pays en baisse vs Allemagne (notamment Italie -25 bp) et le Crédit a continué de performer. Après avoir touché de nouveaux points hauts annuels courant octobre, les taux se sont retournés en novembre et ont affiché une nette baisse (1.96% pour le 10 ans allemand fin novembre) avec à la clé l'accentuation de l'aplatissement de la courbe des taux de part et d'autre de l'Atlantique ainsi que par la chute des taux réels. Cela s'explique par les minutes de la Fed et de la BCE confortant l'hypothèse d'un ralentissement du rythme des hausses des taux directeurs à venir ainsi que par la publication de chiffres d'inflation aux US et en Z€ qui commencent à montrer un ralentissement. Cet environnement a continué de soutenir la dynamique positive sur le marché du crédit avec une nouvelle compression des spreads sur les

marchés cash et synthétique jusqu'à plus de 100 pb sur le High Yield témoignant d'un retour de l'appétit pour le risque des investisseurs. Mais sur la dernière partie du trimestre, les marchés financiers ont exacerbé l'intégration du message des banques centrales suite à leurs hausses de mi-décembre avec à la clé une forte poussée des taux souverains, le bund clôturant l'année à 2.56%. Aux Etats-Unis, la hausse des rendements est surtout venue de la remontée des anticipations d'inflation alors qu'en zone Euro, le rebond des indices PMI et le discours toujours offensif des banquiers centraux, en faveur d'une politique monétaire très restrictive au vu des Etats continuant d'ajouter des mesures d'aide, ont alimenté la hausse des taux réels, portant le taux souverain français à 10 ans à 3.10%. Suite à l'annonce des réductions d'achats BCE, les spreads semi-cœur et périphériques hors Portugal se sont écartés contre Allemagne, contrairement aux spreads de Crédit, notamment financiers, qui ont accentué leur réduction.

Politique de gestion (allocation obligataire)

Lors du 1er trimestre 2022, nous avons accentué l'exposition en sensibilité en renforçant l'allocation sur le crédit, avec toujours une préférence pour les émetteurs financiers. Nous avons été actifs sur le marché primaire en début d'année. Nous avons ensuite dans un marché primaire qui a tourné au ralenti effectué des investissements de manière limitée en restant sélectif sur les émetteurs et en privilégiant des maturités courtes.

Au 2nd trimestre 2022, dans un contexte de forte volatilité des marchés obligataires et d'une montée rapide des taux d'intérêts souverains en zone euro, nous faisons le choix de limiter nos investissements afin de conserver un niveau de sensibilité réduit aux taux d'intérêt.

Au 3ème trimestre 2022, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans un contexte de poursuite de la forte hausse des taux d'intérêts. Dans un marché primaire qui a tourné au ralenti, nous effectuons des investissements de manière limitée en restant sélectif sur les émetteurs.

Au 4ème trimestre 2022, à la faveur de l'appétit pour le risque, nous sommes revenus plus actifs sur le crédit et avons effectué des investissements sur les émissions primaires en fonction des opportunités offertes par le marché.

Nous avons sur nos choix de valeurs privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période. Nous avons notamment renforcé nos positions sur Infineon 2025, Leg Immo 26, Siemens 2025, Cofinimmo 2028, L'Oreal Taux Variable 2024, Kering 2025, Sanofi 2029, La Banque Postal 2028, Caixabank 2029, Danone 2032, Banco Santander 2025, Ar 2029, Banco Santander 2024, BPCE 2026, Telefonica 2027, BPCE 2028, Merck Financial 2026, Caixabank 2028, BBVA 2029, E.On 2025, Volvo Treasury 2027, E.On 2026, Snam 2029, Royal Philips 2026 & 2027, Electrolux 2026, Adidas 2025 et Deutsche Bank 2027.

Performance

La performance du fonds sur l'exercice 2022 s'est établie à -11.62% pour la part C.

Démarche ESG

Article 8 SFDR – Taxonomie :

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés

impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais de transaction

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,84% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Information relative au fonds Maître**

Le rapport annuel du fonds Maître CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR est disponible ci-joint

● **Evènements intervenus au cours de la période**

09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement du fonds maître

09/03/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la réglementation SFDR

15/12/2022 Frais : Modification des frais et commissions

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire Taxonomie

15/12/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Instruments financiers	81 726 183,66	101 184 587,74
OPC maître	81 726 183,66	101 184 587,74
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	128 753,03	27 517,21
Liquidités	128 753,03	27 517,21
Total de l'actif	81 854 936,69	101 212 104,95

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	81 922 903,06	100 685 278,48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-66 727,62	528 501,95
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 350,16	-1 781,55
Total des capitaux propres	81 854 825,28	101 211 998,88
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	111,41	106,07
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	111,41	106,07
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	81 854 936,69	101 212 104,95

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	366,53	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	366,53	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	467,71	288,39
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	467,71	288,39
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	-101,18	-288,39
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	271 116,87	265 376,66
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	269 772,87	264 116,66
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-1 445,18	-1 548,39
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	95,02	-233,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-1 350,16	-1 781,55

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

La répartition des montants de souscription entre participation, intéressement, versements volontaires, abondement et transferts figurant dans le tableau Evolution de l'Actif Net n'est pas auditée par le commissaire aux comptes.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité du fonds commun de placement d'entreprise.

Comptabilisation des revenus

Le FCPE comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCPE est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par le règlement.

Ces frais de gestion sont pris en charge par le Fonds et/ou l'entreprise conformément au règlement.

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion fixes

		Frais de gestion	
Parts		A la charge du FCPE	A la charge de l'entreprise
C	000010001704	0,05% TTC maximum dans la limite des frais réels (honoraires du commissaire aux comptes) Assiette : actif net	0,30 % TTC maximum de l'actif net

Frais de gestion indirects

		Frais de gestion indirects		
Parts		Commission de gestion indirecte	Commission de souscription indirecte	Commission de rachat indirect
C	000010001704	0,45% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE		

Commission de surperformance

Part 000010001704 C

Néant

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR LE FCPE » et sont calculés sur l'actif net moyen de l'exercice.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs du FCPE sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM et ou/FIA en portefeuille :**

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Évaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par le FPCE à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé font l'objet d'une évaluation régulière selon les modalités définies aux articles D3324-18 au D3324-20 et R3332-22 à R3332-23 du Code du Travail.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise est validée par un expert indépendant conformément aux articles R3332-22 et R3332-23 du Code du Travail.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de 3 mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence, entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement, est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- Exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix du marché jusqu'à l'échéance.

- **Valeur de marché retenue**

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les contrats à terme ferme sont évalués au dernier cours du jour de la valorisation. Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme ferme sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des places européennes : dernier cours du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des places nord-américaines : cours de compensation de la veille

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA, par un emprunt de devise dans la même monnaie et pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	101 211 998,88	68 832 490,79
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	19 360 343,19	49 329 837,03
Versements de participation	2 898 637,36	4 407 560,60
Versements d'intéressement	8 897 797,43	13 540 217,72
Versements au titre du plan d'épargne		
- versements volontaires des salariés	174 738,31	427 951,38
- abondements de l'entreprise	1 740 874,82	2 989 810,87
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	22 059,03	1 169 062,23
Versements par arbitrage	5 626 236,24	26 795 234,23
Versements autres	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 956 764,93	-20 593 305,07
Rachats volontaires des salariés	-8 614 592,63	-9 003 887,86
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	-27 927,81	-16 436,95
Retraits par arbitrage	-18 314 244,49	-11 572 980,26
Retraits autres	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	302 542,81	482 708,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-370 077,37	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-11 691 772,12	3 161 815,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 373 084,76</i>	<i>8 318 687,36</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>8 318 687,36</i>	<i>5 156 871,51</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 445,18	-1 548,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	81 854 825,28	101 211 998,88

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
HORS BILAN		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	0,00	0,00
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL HORS BILAN	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			81 726 183,66
	FR0007084629	CM-AM SOL.T.ISR ES	81 726 183,66
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			81 726 183,66

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 350,16	-1 781,55
Total	-1 350,16	-1 781,55

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 350,16	-1 781,55
Total	-1 350,16	-1 781,55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-66 727,62	528 501,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-66 727,62	528 501,95

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-66 727,62	528 501,95
Total	-66 727,62	528 501,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	43 450 312,62	3 581 163,2517	12,1330	0,00	0,00	0,00	0,06
31/12/2019	C1 PART CAPI C	58 367 216,63	4 602 749,6258	12,6809	0,00	0,00	0,00	0,04
31/12/2020	C1 PART CAPI C	68 832 490,79	5 239 545,6568	13,1371	0,00	0,00	0,00	0,05
31/12/2021	C1 PART CAPI C	101 211 998,88	7 375 468,8965	13,7227	0,00	0,00	0,00	0,07
30/12/2022	C1 PART CAPI C	81 854 825,28	6 749 079,1819	12,1282	0,00	0,00	0,00	-0,01

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 504 729,936800	19 360 343,19
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 131 119,651400	-26 956 764,93
Solde net des Souscriptions / Rachats	-626 389,714600	-7 596 421,74
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	6 749 079,181900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Commissions des souscriptions rachats payées par le salarié	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Commissions des souscriptions rachats payées par l'entreprise	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 344,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	111,41
Total des dettes		111,41
Total dettes et créances		-111,41

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	81 726 183,66	99,84
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	81 726 183,66	99,84
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-111,41	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	128 753,03	0,16
DISPONIBILITES	128 753,03	0,16
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	81 854 825,28	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Dernier Cours	Prix de revient unitaire	Prix de revient	Valeur boursière	Coupon couru	+ ou - values potentielles	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC									
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE					85 099 477,12	81 726 183,66	0,00	-3 373 293,46	99,84
TOTAL FRANCE					85 099 477,12	81 726 183,66	0,00	-3 373 293,46	99,84
FR0007084629 CM-AM SOLIDAIRE TEM.ISR ES	EUR	54 345,722	1 503,82	1565,891	85 099 477,12	81 726 183,66	0,00	-3 373 293,46	99,84
FCP									
TOTAL					85 099 477,12	81 726 183,66	0,00	-3 373 293,46	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CONVERGENCE 90

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

0 __% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le Fonds s'engage ainsi à détenir en permanence 75% minimum d'OPC faisant la promotion ou ayant un objectif de gestion prenant en compte des critères extra financiers (exemples : caractéristiques environnementales et ou sociale et ou de bonne gouvernance de types ESG).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné. Pas d'indicateurs

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Non concerné. Pas d'indicateurs

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non concerné.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Non concerné

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022–31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
UNION +	Monétaire	17,09%	Zone EURO
CM-AM CASH ISR	Monétaire	35,06%	OCDE
CM-AM MONEPLUS	Monétaire	35,06%	OCDE
CM-AM INDICIEL AMERIQUE 500	Actions	2,90%	USA
CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE	Actions	0,67%	Zone EURO
CM-AM EUROPE GROWTH	Actions	1,19%	Zone EURO
CM-AM EUROPE VALUE	Actions	1,21%	Zone EURO
CM-AM EURO EQUITIES	Actions	3,19%	Zone EURO
CM-AM France	Actions	1,99%	Zone EURO
CM-AM INDICIEL JAPON 225	Actions	1,41%	Japon
CM-AM GLOBAL SELECTION ISR	Actions	0,65%	Monde



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● *Quelle était l'allocation d'actifs?*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 0% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

Le Fonds s'engage ainsi à détenir en permanence 75% minimum d'OPC faisant la promotion ou ayant un objectif de gestion prenant en compte des critères extra financiers (exemples : caractéristiques environnementales et ou sociale et ou de bonne gouvernance de types ESG).

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?*

Non concerné. Fonds de fonds



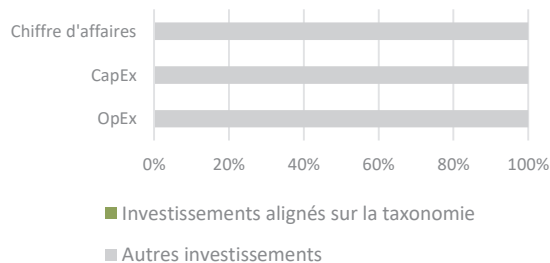
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

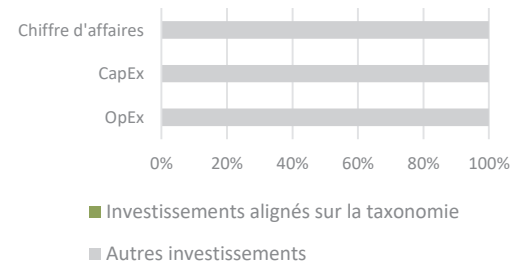
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Non concerné

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non concerné



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **0%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non concerné



En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

Non concerné



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Non concerné



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'indice de référence



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non concerné

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CONVERGENCE ACTIONS EUROPE

Identifiant d'entité juridique: 969500TCP2ZRDA5NAW29

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 31/12/2022 était de 6,45/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,03/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022–31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	9,84	FRANCE
NESTLE NOM.	Alimentation et boisson	6,503	SUISSE
NOVARTIS	Santé	4,933	SUISSE
ROCHE HOLDING BJ	Santé	4,898	SUISSE
ASTRAZENECA	Santé	4,531	ROYAUME UNI
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	Pdts ménagers et soin pers	4,438	FRANCE
UBS GROUP	Services financiers	4,061	SUISSE
LINDE PLC EO 0,001	Chimie	3,892	IRLANDE
ASML HOLDING	Technologie	3,375	PAYS-BAS
SANOFI	Santé	3,367	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

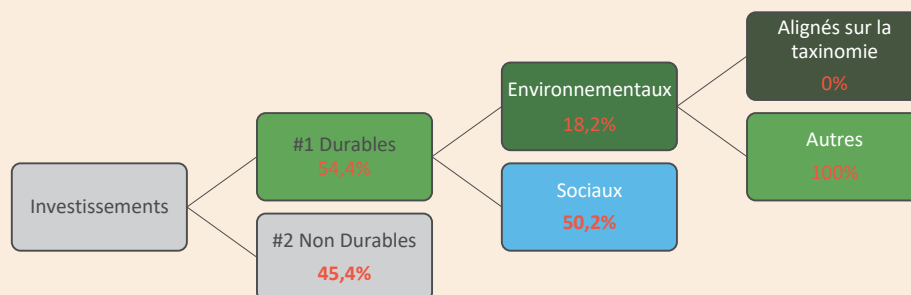
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Banque
- Assurance
- Luxe



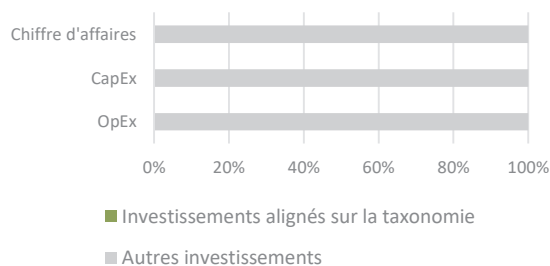
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

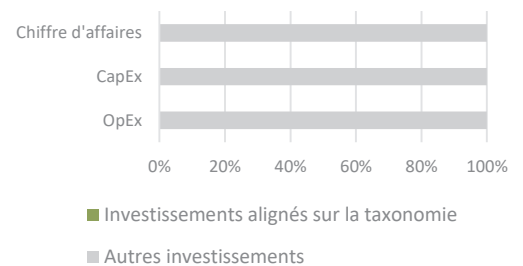
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **50,2%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CONVERGENCE ACTIONS FRANCE
Identifiant d'entité juridique: 969500DP6AY4XT3ZIG08

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 31/12/2022 était de 6,38/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,03/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022–31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	9,993	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	Pdts ménagers et soin pers	9,587	FRANCE
L'OREAL	Pdts ménagers et soin pers	6,213	FRANCE
SANOFI	Santé	5,937	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC	Biens et Serv. industriels	5,89	FRANCE
AXA	Assurances	5,29	FRANCE
BNP PARIBAS ACTIONS A	Banques	4,958	FRANCE
AIR LIQUIDE	Chimie	4,725	FRANCE
AIRBUS	Biens et Serv. industriels	4,602	PAYS-BAS
ESSILORLUXOTTICA	Santé	3,558	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

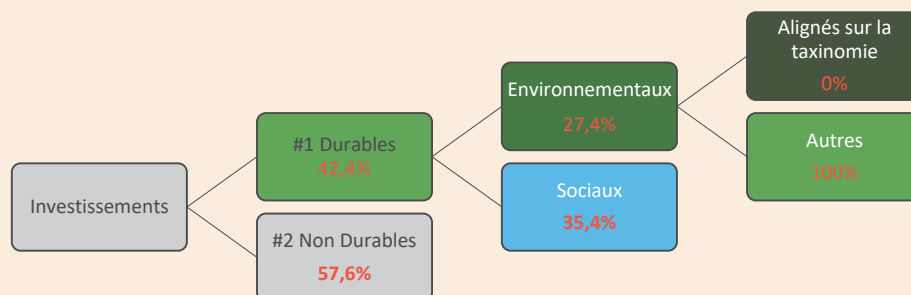
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Banque
- Assurance
- Luxe



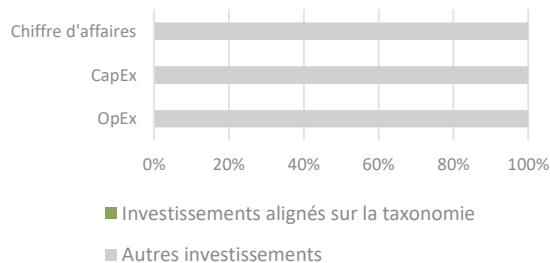
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

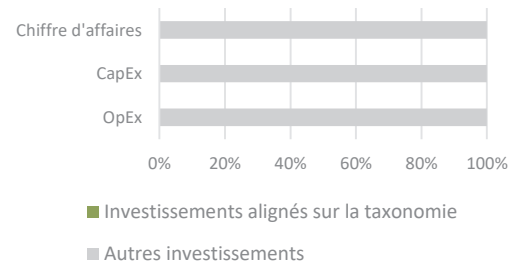
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **35,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE**
Identifiant d'entité juridique: **969500JWY86Z3CLUHT46**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5%



d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au 31/12/2022 était de 6,36/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,10/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM OBLI ISR (C) 150127	OPCVM	13,477	FRANCE
ITALY 0,85%19-300426	Souverains	4,78	ITALIE
ESPAGNE 1,95%16-311026	Souverains	4,52	ESPAGNE
SPAIN 1,3%16-311026	Souverains	4,341	ESPAGNE
ITALIE 1,6%010626 BTP	Souverains	3,653	ITALIE
AXA	Assurances	3,219	FRANCE
OAT 0%21-250227	Souverains	3,069	FRANCE
ASML HOLDING	Technologie	3,041	PAYS-BAS
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	Pdts ménagers et soins pers	2,669	FRANCE
TOTALENERGIES SE	Pétrole & Gaz	2,52	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

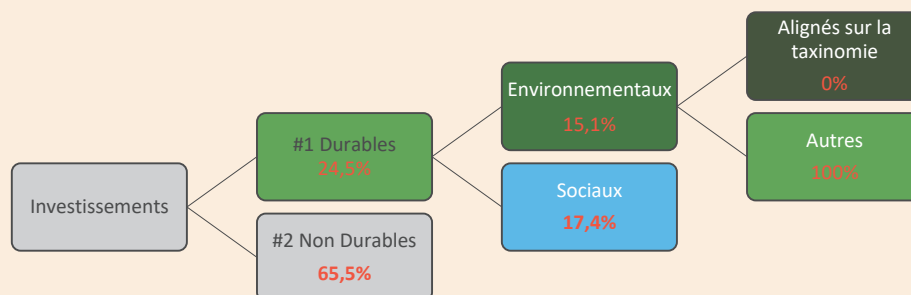
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Banque
- Assurance
- Luxe



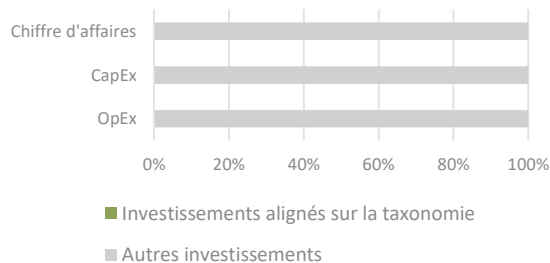
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

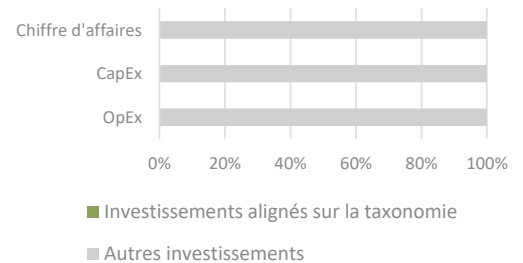
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **17,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **Convergence Flexigestion Patrimoine**
Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Non concerné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné. Pas d'indicateurs.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022–31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Lazard Credit FI SRI	Dettes subordonnées	4,66	OCDE
EdR SICAV - Financial Bonds	Dettes subordonnées	4,20	OCDE
Futures Eurostoxx Banks	Action	4,10	Europe
La Francaise Sub Debt	Dettes subordonnées	3,73	Europe
CM-AM Convertibles Euro	Convertibles	3,15	Europe
iShares MSCI China A	Actions	3,14	Chine
iShares China CNY Bond UCITS	Obligations	2,98	Chine
Fidelity Funds - America Fund	Actions	2,87	USA
AXA World Funds - Emerging Markets Short Duration	Obligations	2,71	Émergents
Axiom Obligataire	Obligations	2,63	OCDE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

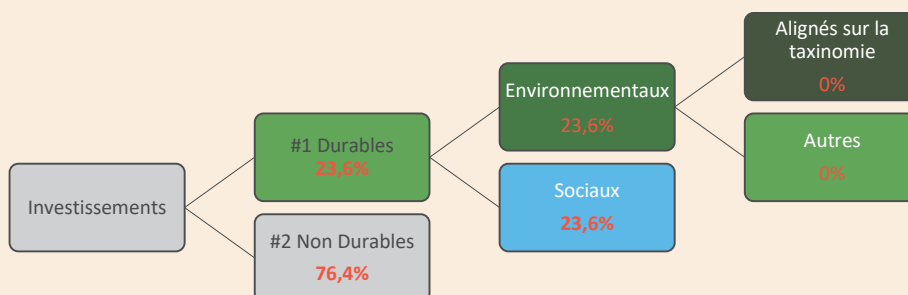
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Nous concerné car fonds de fonds.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



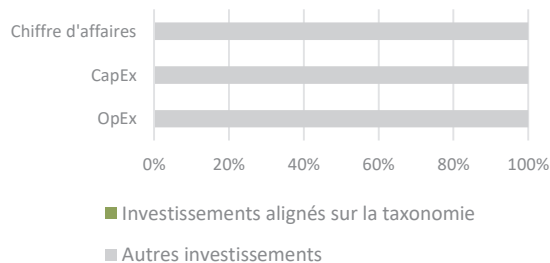
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

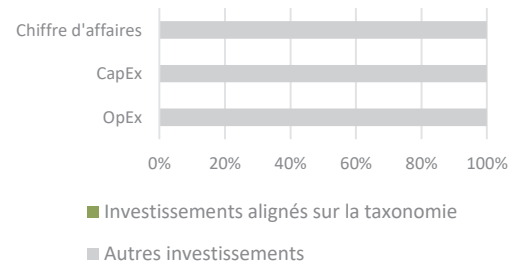
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **23,6% (E & S)** car nous sommes en fonds de fonds.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: Convergence Monetaire
Identifiant d'entité juridique: 969500HCYB88DDPG3T74

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de



__% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Le score ESG du produit financier est de 6,5/10, contre 5,7 pour l'univers monétaire
- L'intensité carbone est de 88,29 en fin de période.
- L'indicateur de droits humains: aucune controverse n'est à déplorer

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM CASH ISR		7,76	FR
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Finance	2,07	FR
ENDESA SA	Services aux collectivités	2,06	ES
AMCOR PLC	Matériaux	2,06	RU
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,98	ES
PERNOD RICARD	Consommation de base	1,98	FR
ENEL SPA	Services aux collectivités	1,97	IT
MITSUBISHI HC CAPITAL UK PLC	Finance	1,91	RU
BANK OF MONTREAL	Finance	1,90	CA
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	1,90	FR



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

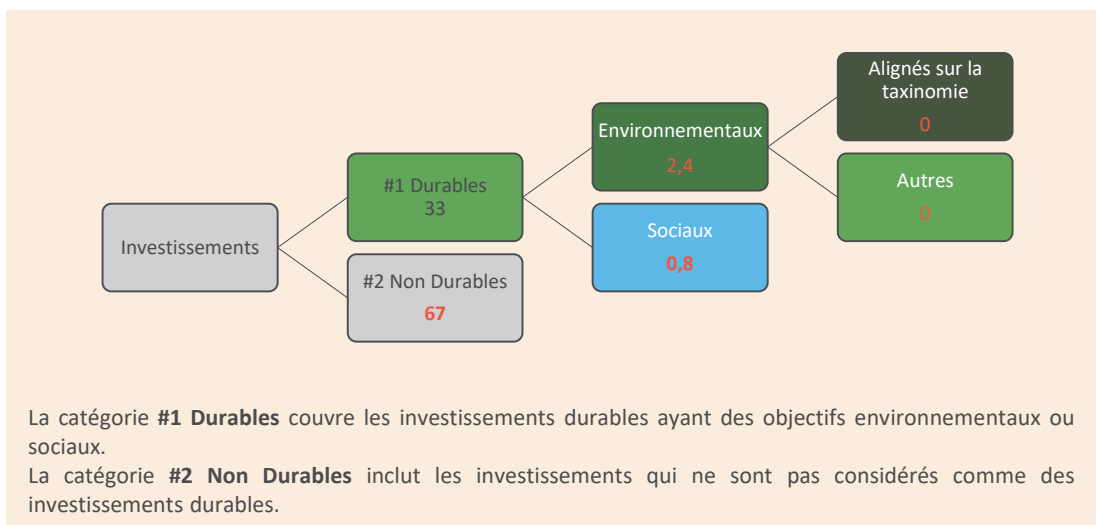
- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants: OPC



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non



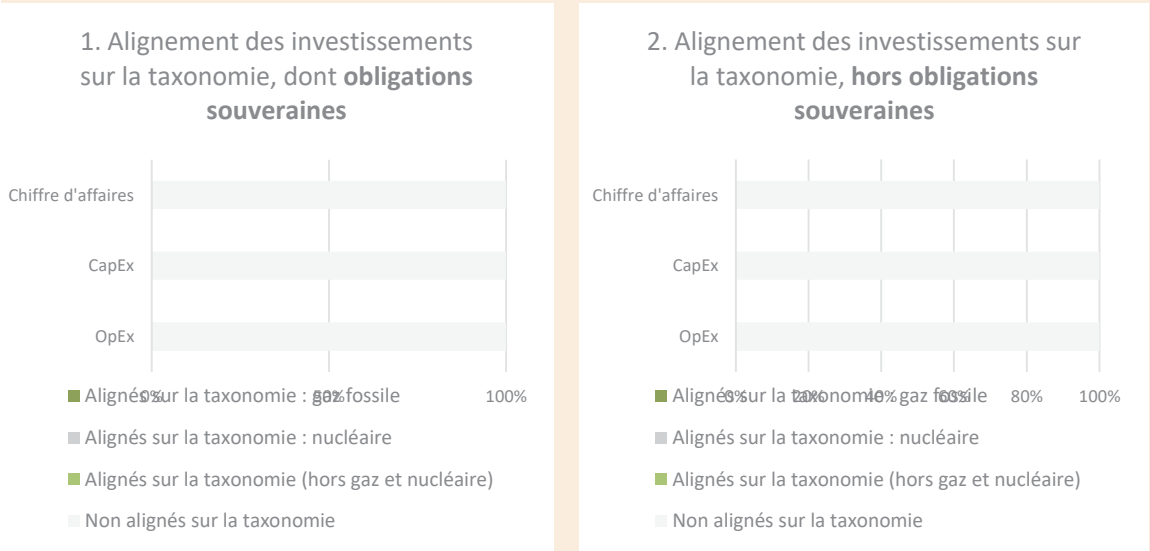
Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

0%



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

0%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE OBLIGATIONS**

Identifiant d'entité juridique: 969500PDP0LQP4TGCP79

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de **6,27/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,95/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: *ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité*

- la proportion d'investissement durable (*uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable*)

Le score ESG du produit financier est de **6,27/10**.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class ».

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1. TELEFONICA EUROPE TV21-PE	Telecommunications	0,945	PAYS-BAS
2. TAKEDA PHARMA 0,75%20-090	Santé	0,682	JAPON
3. UNIBAI EM 040626 2,5000%	Immobilier	0,63	FRANCE
4. GRAND CITY PRO 0,125%21-1	Immobilier	0,622	LUXEMBOURG
5. ENEL TV21-PERP. 6.5Y	Services aux Collect	0,616	ITALIE
6. VONOVIA FINANCE 1,5%18-22	Immobilier	0,599	PAYS-BAS
7. VEOLIA 2PCT PERPETUAL EMT	Services aux Collect	0,582	FRANCE
8. VONOVIA 0,375%21-160627	Immobilier	0,539	ALLEMAGNE
9. VONOVIA 0%21-011225	Immobilier	0,507	ALLEMAGNE
10. UNIBAI EM 040527 0,6250%	Immobilier	0,494	FRANCE

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

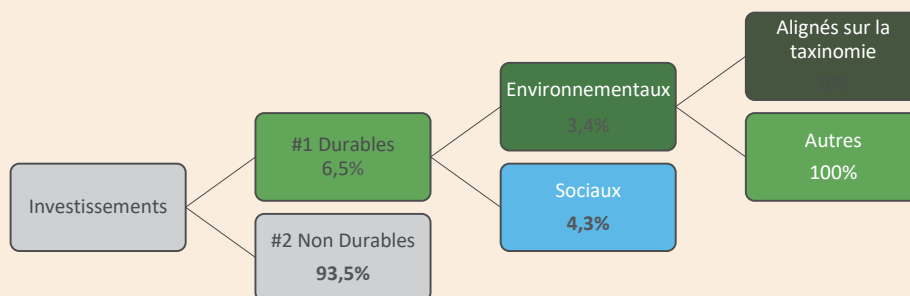
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Les énergies
- La santé
- L'immobilier



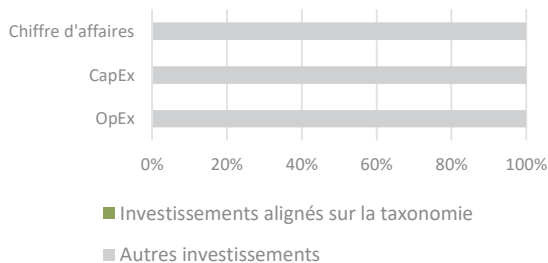
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

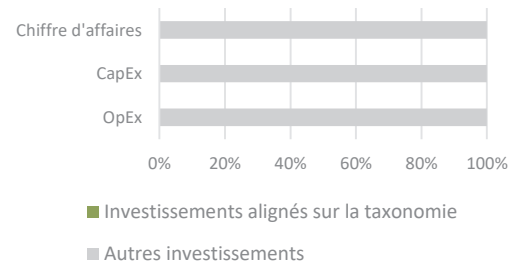
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 3,4% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 4,3%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA



En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CONVERGENCE OBLIGATIONS CARBON IMPACT**

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: **100 %**



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: **__%**



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

L'empreinte carbone du produit financier était de 29tCO₂ par million d'euros investi contre 98tCO₂ par million pour son indice de référence, réalisant une réduction de 60%. Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de 6,9/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,7/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds ont donc été atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- l'empreinte carbone.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

100% d'investissement durable dont 100% environnemental / 0% social

L'empreinte carbone du produit financier était de 29tCO2 par million d'euros investi contre 98tCO2 par million pour son indice de référence, réalisant une réduction de 60%.

Le score ESG du produit financier est de 6,9/10.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class ».

● ... et par rapport aux périodes précédentes?

N/A

● Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Ald International 0,38 % 19/10/2023	Industrie	1.14%	FR
Nordea Bank 2.88 % 24/08/2032	Finance	1.12%	FI
Svenska Handelsbanken 0.05 % 06/09/2028	Finance	1.06%	SE
Bpce Sa 0,500 % 15/09/2027	Finance	1.03%	FR
Pfizer Inc 1.00 % 06/03/2027	Soins de santé	1.01%	US
Seb Sa 1,375 % 16/06/2025	Consommation discrétionnaire	1.01%	FR
L'Oreal Sa EUR003M + 70bps 29/03/2024	Consommation de base	0.99%	FR
AT&T Inc 3.15 % 04/09/2036	Services de communication	0.98%	US
Hsbc Holdings Plc 1.500 % 04/12/2024	Finance	0.92%	GB
Publicis Groupe 0.625 % 13/06/2025	Services de communication	0.91%	FR

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 100% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

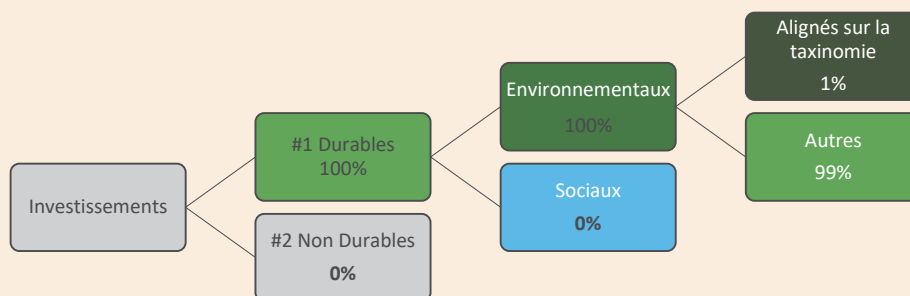
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Les énergies
- La santé
- La communication



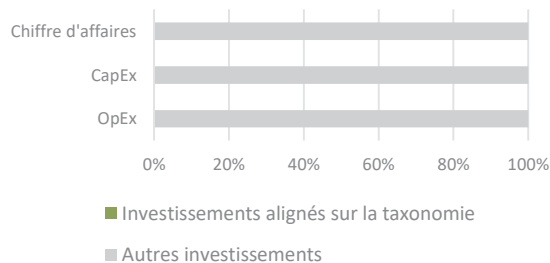
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

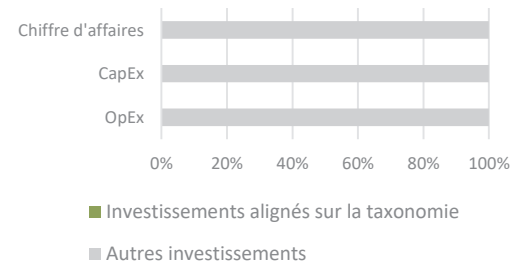
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Activités transitoires 2.06%
Activités habilitantes 3.43%

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

99% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

NA



En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CONVERGENCESOLIDAIRE TEMPERE

Identifiant d'entité juridique:

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, l'intensité carbone (indicateur de performance 1) et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains (indicateur de performance 2).
- Le score ESG du produit financier est de 6,47/10, en amélioration de 0,09/10 sur la période en raison de la sélection de valeurs.
- L'intensité carbone est de 63,42 tonnes de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires en fin de période. Cet indicateur affiche une meilleure performance que son univers de comparaison ESG qui avait une intensité carbone de 258,5 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA. On constate une forte amélioration de cet indicateur au cours de l'exercice écoulé avec une intensité carbone du portefeuille en fin d'exercice précédent qui s'élevait à 150,66 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA.
- L'indicateur de droits humains est de 0 société en fin de période. Cet indicateur est resté sur son niveau maximal sur la période écoulée et affiche une meilleure performance par rapport à l'univers de référence. Cela est dû à l'application stricte d'une exclusion des sociétés faisant l'objet de controverse considérée comme grave.
- La proportion d'investissement durable

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1. OAT 0,50%15-25052025	Souverains	2,071	FRANCE
2. ITALIE 5%09-010325	Souverains	2,061	ITALIE
3. PAYS-BAS 0,25%15-150725	Souverains	2,054	PAYS-BAS
4. BFCM EM 050224 0,1250%	Banques	1,815	FRANCE
5. ITALIE 1,85%17-150524 BTP	Souverains	1,718	ITALIE
6. OAT 6%94-25102025	Souverains	1,434	FRANCE
7. ITALIE 1,6%010626 BTP	Souverains	1,427	ITALIE
8. B.T.P. 16-26	Souverains	1,393	ITALIE
9. SG EM 270225 2,6250%	Banques	1,153	FRANCE
10. ITALIE 4,75%08-010823	Souverains	1,124	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

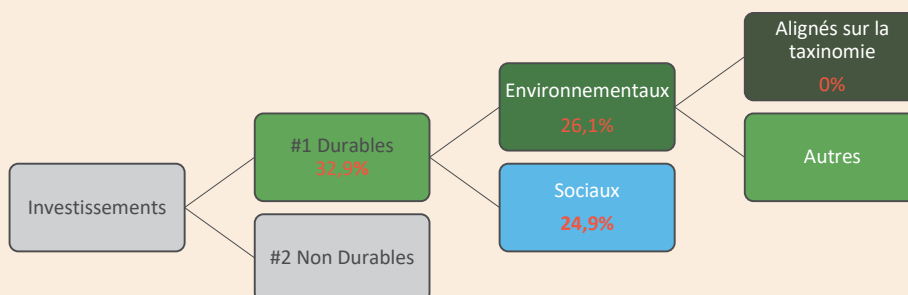
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), une partie des titres vifs détenus est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Alimentation et bois
- Assurances
- Automobile, équipements
- Banques
- Batiment & Matériaux de construction
- Biens et Services industriels
- Chimie
- Immobilier
- Produits ménagers et soin
- Pétrole & Gaz
- Santé
- Secteur à reclasser
- Services aux Collectivités
- Services financiers
- Souverains
- Supranational
- Technologie
- Télécommunications



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non



Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

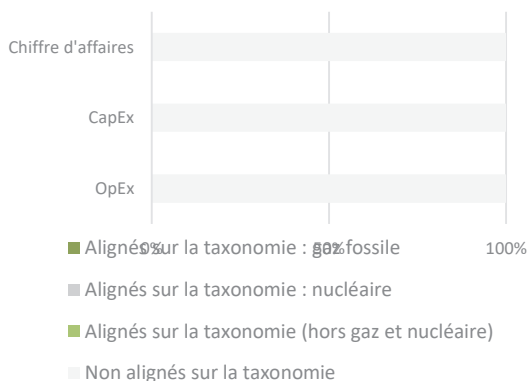
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



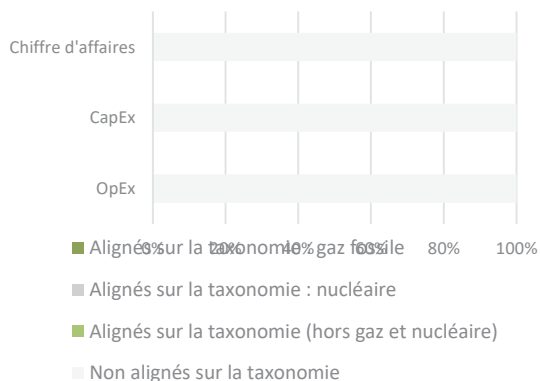
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 26,1% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 24,9%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCPE CONVERGENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCPE CONVERGENCE

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPE CONVERGENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) CONVERGENCE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 07 juin 2023

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...
Gilles DUNAND-ROUX



RAPPORT ANNUEL

CM-AM ACTIONS MONDE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 100% MSCI World, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis

• Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion consiste d'abord à effectuer une allocation tactique entre les différentes classes d'actifs à partir d'un scénario économique et financier.

- S'agissant des actions : La ventilation de la poche actions entre les différents secteurs économiques sera ensuite effectuée : selon le scénario d'investissement retenu, on privilégiera ou écartera, les secteurs présentant une sensibilité plus ou moins forte au cycle économique. Enfin, on sélectionnera les valeurs sur la base de critères quantitatifs (progression des bénéfices, solidité du bilan, niveau de marge) et qualitatifs.

- S'agissant des instruments de taux : La poche taux comprendra des instruments de taux court terme, moyen et long terme. Une analyse en valeur relative conduira à privilégier les supports dettes d'Etats ou dettes de crédit. La qualité de signature sera examinée (ratings, degré de séniorité). L'indicateur de mesure du risque de taux sera la sensibilité pour les titres de créances et les vies moyennes pour les instruments du marché monétaire.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 70 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros(20 %), aux actions de pays émergents (30 %),

De 0 % à 30 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de l'Union européenne, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (10 %)

Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change. L'effet de levier indicatif est de 130 %

COMMENTAIRE DE GESTION

CM-AM Actions internationales

2022, UNE HISTOIRE EN TROIS ACTES.

Acte 1 – Mauvaise surprise.

Contrairement à ce que nous pensions sur les derniers jours de décembre, les actions ont commencé la nouvelle année sur une note négative.

La plupart des bourses mondiales comme les marchés obligataires ont aligné de longues séries de baisses hebdomadaires : 20 semaines sur 26 pour le MSCI Monde, 18 pour l'ES 50 et le SP 500 et 17 pour le World Govts Monde. Les actions perdant environ 19%/20%, à la fin du 1er semestre, pour les plus attaquées (Actions américaines, européennes, et émergentes) ainsi que -19% et -15% pour les obligations.

Ce contre-pied provient d'un changement radical de la politique monétaire de la Fed en janvier, qui, dans le but de maîtriser l'accélération de l'inflation, a décidé de resserrer rapidement et fortement sa politique monétaire en relevant son taux directeur de 50bp en mars 2022.

À coter de ce premier choc, deux autres mauvaises nouvelles, qui vont fortement alimenter l'inflation des prix (à la consommation et à la production) mondiaux et pousser les Banques Centrales à devenir de plus en plus restrictives, ont surgi. La première est l'arrivée du variant Omicron, en Chine, infectant fortement et rapidement la population chinoise. Et la seconde est la déclaration de guerre de la Russie sur l'Ukraine, qui a cassé la confiance des entreprises, des consommateurs, des entreprises et des investisseurs.

Ce contexte a continué de se dégrader suite à la décision d'un grand nombre de Banques Centrales, notamment la Fed, d'entrée en lice dès la fin mars, en relevant leur taux directeur pour combattre l'inflation.

Nous avons remanié le portefeuille en réduisant le poids des actions européennes et en privilégiant les actions émergentes et américaines.

Acte 2 – Le rebond éphémère de juillet et la rechute d'août.

Un fort rebond des marchés financiers qui effacent, en partie, la chute des 6 mois précédents. L'indice MSCI des actions mondiales, toujours dans le rouge (-15% en \$, -5,1% en €) depuis le début d'année, a remonté de 7,9% (10,9% en €) en juillet. En parallèle, les obligations regagnaient aussi du terrain, (+1,8% pour l'indice mondial) en juillet.

Pour autant, ce rebond était paradoxal. Il reposait sur les bons résultats des entreprises du premier semestre, sans regarder le ralentissement de l'activité et la croyance d'une capitulation des Banques Centrales face à l'inflation. N'adhérant pas à ce scénario bancal, nous n'avons pas changé notre stratégie prudente.

En effet, le risque inflationniste est toujours en place, plus fort que jamais, les Banques Centrales sont déterminées, elles enrayeront cette hausse de prix coûte que coûte. Cela signifie donc de nouvelles hausses des taux d'intérêt sur les marchés obligataires au cours des prochains mois et vraisemblablement du côté des entreprises, une contraction des marges bénéficiaires des entreprises, des valorisations (PER) en baisse et des coûts d'emprunts plus élevés, notamment pour celles déjà fortement endettées. Bref, tous les ingrédients pour que les marchés actions et obligations reculent.

Face à cette incertitude, nous avons maintenu la sous-pondération sur les actions américaines, privilégiant le reste du monde.

Acte 3 – Un rallye d'automne qui a dérapé aux premiers frimas.

Les marchés financiers se sont redressés en octobre. Les bourses du monde développé progressent (+6,4% pour le MSCI Monde développé), tandis que les marchés émergents, pénalisés par la mauvaise santé de la Chine sont en recul (-3,45% pour le MSCI Pays émergents). Du côté des marchés obligataires on note quelques progrès : +1% pour les obligations gouvernementales de la zone euro et +1,4% /1,6% pour les obligations d'entreprises.

De prime abord, cette amélioration ne pouvait être que transitoire. En effet, nous n'avons aucun signe de progrès dans l'économie mondiale. L'inflation était toujours là. Les Banques Centrales continuaient de resserrer leur politique monétaire. L'économie mondiale ralentissait et s'approchait de la

récession. Autant de facteurs qui entretenaient un environnement anxigène qui bride l'appétit pour le risque des investisseurs.

Toutefois, ragaillardis par le repli des prix de l'énergie (pétrole, gaz et électricité), la détente des pressions inflationnistes, surtout aux États-Unis et paradoxalement l'espoir de voir venir une récession de l'économie mondiale, les marchés ont poursuivi leur rallye d'automne. En effet, ce sont trois éléments susceptibles d'amadouer, voire changer, la politique monétaire des grandes Banques Centrales.

Dans ces conditions, nous avons suivi la vague haussière sans renforcer nos expositions ; trop de vents contraires sont susceptibles de changer la donne, notamment du côté de 1/ l'inflation qui est toujours vigoureuse, notamment l'inflation sous-jacente et 2/ les entreprises dont la récession à venir érodera les bénéfices.

Nous aurons gardé la sous-pondération sur les actions américaines sur la totalité de l'année. C'est seulement à partir du mois de décembre que nous avons commencé à remonter l'allocation sur les actions US. Sur le dernier trimestre de l'année, le SP500 en euro est en retard de 16.6% versus l'Eurostoxx 50.

Au final, sur l'année le fond progresse de, CM-AM Actions Monde (FR0010359448 – part c) -19.633 % à comparer à -12.98% pour le benchmark (DICI)

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP , sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

La part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

Article 6 SFDR – 7 TAXONOMIE :

« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 31/12/2022	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
30%	10,55%	13,6%	12,75%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● Evènements intervenus au cours de la période

12/09/2022 Caractéristiques juridiques : Le fonds se nomme désormais CM-AM ACTIONS MONDE

12/09/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la méthode de calcul du risque global

12/09/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'Investissement et du profil de risque

12/09/2022 Frais : Modification des frais et commissions

12/09/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour réglementaire Taxonomie

12/09/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour réglementaire SFDR

12/09/2022 Caractéristiques de gestion : Changement de catégorie C (indice référence)

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	458 272 546,63	191 579 592,14
Actions et valeurs assimilées	12 071 742,73	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 071 742,73	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	443 828 093,68	190 834 863,42
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	443 828 093,68	190 834 863,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 372 710,22	744 728,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 372 710,22	744 728,72
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	13 721 425,28	2 172 624,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 721 425,28	2 172 624,65
Comptes financiers	70 824 128,83	20 829 885,53
Liquidités	70 824 128,83	20 829 885,53
Total de l'actif	542 818 100,74	214 582 102,32

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	487 790 106,77	195 898 738,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	18 036 229,60	19 741 210,19
Résultat de l'exercice (a, b)	-6 822 310,84	-2 685 093,94
Total des capitaux propres	499 004 025,53	212 954 855,21
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	2 372 710,22	744 728,72
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 372 710,22	744 728,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 372 710,22	744 728,72
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	8 233 059,03	276 622,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 233 059,03	276 622,15
Comptes financiers	33 208 305,96	605 896,24
Concours bancaires courants	33 208 305,96	605 896,24
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	542 818 100,74	214 582 102,32

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	77 356 065,21	0,00
Total Devise	77 356 065,21	0,00
Total Contrats futures	77 356 065,21	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	77 356 065,21	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	77 356 065,21	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
DMXXH3F00001 Mini DJIA-C 0323	9 950 207,86	0,00
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	36 790 321,83	0,00
FESBH3F00002 STXE Bank-E 0323	20 785 187,50	0,00
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	3 595 750,00	0,00
ESXXH2F00002 Mini SP500- 0322	0,00	5 227 742,13
FCE1H2F00002 CAC40-EOP 0322	0,00	1 784 000,00
FDAXH2F00002 DAX-EUX 0322	0,00	5 946 000,00
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	6 431 250,00
FXXPH2F00001 DJ STOXX600 0322	0,00	8 027 250,00
SPMIH2F00002 SPMIB40 0322	0,00	681 200,00
ZXXXH2F00002 FTSE100-LIF 0322	0,00	2 615 122,77
Total Indices	71 121 467,19	30 712 564,90
Total Contrats futures	71 121 467,19	30 712 564,90
Options		
Indices		
OVS2G3C00001 OVS2/0223/CALL/40. VSTOXX FUTURES	808 713,66	0,00
Total Indices	808 713,66	0,00
Total Options	808 713,66	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	71 930 180,85	30 712 564,90
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	71 930 180,85	30 712 564,90

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	30 590,21	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	56 560,00	89 282,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	87 150,21	89 282,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	11 115,09
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	66 028,07	96 920,69
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	66 028,07	108 035,78
Résultat sur opérations financières (I - II)	21 122,14	-18 753,52
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 609 445,08	2 474 978,48
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 588 322,94	-2 493 732,00
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 233 987,90	-191 361,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-6 822 310,84	-2 685 093,94

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0010611939	1,6 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0010611939	1,5% TTC maximum de l'actif net

- **Commission de surperformance**

Part FR0010611939 ES

Néant

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères

des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	212 954 855,21	150 649 319,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	349 090 749,40	44 815 419,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 795 064,31	-12 007 922,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 091 983,92	13 689 080,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 754 012,28	-27 077,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 808 235,33	4 731 481,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-4 867 071,88	-93 532,88
Frais de transaction	-34 995,53	-9 502,13
Différences de change	-11 104,33	-59 851,80
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-51 995 098,10	13 437 670,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-5 798 171,59</i>	<i>46 196 926,51</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>46 196 926,51</i>	<i>32 759 255,81</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 896 128,94	323 501,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 151 400,22</i>	<i>744 728,72</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>744 728,72</i>	<i>421 227,37</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 588 322,94	-2 493 732,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	* -0,02	0,00
Actif net en fin d'exercice	499 004 025,53	212 954 855,21

***résultat de la soulte pour la fusion du 4600 et du 1706 vers le F0403**

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Devise	77 356 065,21	15,50
TOTAL Opérations de couverture	77 356 065,21	15,50
Autres opérations		
Indices	71 930 180,85	14,41
TOTAL Autres opérations	71 930 180,85	14,41

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	70 824 128,83	14,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	33 208 305,96	6,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	3 mois - 1 an]	%	1 - 3 ans]	%	3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	70 824 128,83	14,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	33 208 305,96	6,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD	JPY	JPY	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	12 071 742,73	2,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	150 349 362,56	30,13	9 019 889,16	1,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	1 598 967,72	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	4 392 806,76	0,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	469 860,64	0,09	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	1 598 967,72	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	7 784 523,56	1,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	32 691 213,02	6,55	517 092,94	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	77 356 065,21	15,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	714 400,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			140 171 310,80
	FR0000444366	CM-AM SUST.PL.RC6D	4 316 000,00
	FR0000447310	CM-AM MICRO CAP 3D	1 734 314,87
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR.IC3D	18 682 197,62
	FR0000984213	CM-AM GL.EM.M.RC6D	7 011 600,00
	FR0007390174	CM-AM G.GOLD RC 6D	8 984 311,00
	FR0010018192	CM-AM ENTR.FR.RC3D	1 833 351,34
	FR0010037341	CM-AM EUR.GR.RC 6D	5 771 160,00
	FR0010389254	CM-AM MONEPL.IC 3D	14 709 300,25
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	715 216,35
	FR0011631019	CM-AM P.E.AC.RC 3D	5 968 353,39
	FR0012287423	CM-AM GL.LEA.IC3D	5 218 489,44
	FR0013266624	CM-AM ENT.EUR.RC6D	2 702 516,02
	FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	2 067 827,82
	FR0013385010	CM-AM SM.M.EU.IC3D	9 447 450,47
	FR0013486461	CM AM GL.SEL.IC 3D	6 040 840,33
	FR0014000YR8	CM AM GL.CLIM.IC3D	3 309 400,95
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	4 053 429,00
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	1 401 756,32
	FR00140077F8	CM AM CON.USA IC3D	36 203 795,63
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			140 171 310,80

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-6 822 310,84	-2 685 093,94
Total	-6 822 310,84	-2 685 093,94

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPIES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 822 310,84	-2 685 093,94
Total	-6 822 310,84	-2 685 093,94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 036 229,60	19 741 210,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	18 036 229,60	19 741 210,19

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 036 229,60	19 741 210,19
Total	18 036 229,60	19 741 210,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C PART CAPI C	83 100 924,82	6 175 238,906	13,45	0,00	0,00	0,00	-0,10
31/12/2019	C PART CAPI C	119 663 554,27	7 198 376,718	16,62	0,00	0,00	0,00	0,09
31/12/2020	C PART CAPI C	150 649 319,61	8 547 275,368	17,62	0,00	0,00	0,00	0,74
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	212 954 855,21	10 268 376,830	20,73	0,00	0,00	0,00	1,66
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	499 004 025,53	29 936 057,046	16,66	0,00	0,00	0,00	0,37

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 506 414,172000	349 090 749,40
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-838 733,956000	-14 795 064,31
Solde net des Souscriptions / Rachats	19 667 680,216000	334 295 685,09
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	29 936 057,046000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPIES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0010611939 C1 PART CAPIES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 223 657,98
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	614 212,90

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Dépôts de garantie	7 118 935,06
Créances	Frais de gestion rétrocédés	85 317,22
Créances	SRD et règlements différés	6 517 173,00
Total des créances		13 721 425,28
Dettes	SRD et règlements différés	7 784 523,56
Dettes	Frais de gestion	448 535,47
Total des dettes		8 233 059,03
Total dettes et créances		5 488 366,25

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	455 899 836,41	91,36
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	12 071 742,73	2,42
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	443 828 093,68	88,94
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	13 721 425,28	2,75
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-8 233 059,03	-1,65
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	37 615 822,87	7,54
DISPONIBILITES	37 615 822,87	7,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	499 004 025,53	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			12 071 742,73	2,42
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			12 071 742,73	2,42
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			12 071 742,73	2,42
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			12 071 742,73	2,42
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	30 000	2 472 698,40	0,50
US0378331005 APPLE	USD	38 900	4 721 637,63	0,95
US5949181045 MICROSOFT	USD	11 000	2 464 402,82	0,49
US8725901040 T-MOBILE US	USD	18 450	2 413 003,88	0,48
TOTAL Titres d'OPC			443 828 093,68	88,94
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 734 314,87	0,35
TOTAL FRANCE			1 734 314,87	0,35
FR0000447310 CM-AM MICRO CAP (C)	EUR	203 797,282	1 734 314,87	0,35
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			442 093 778,81	88,59
TOTAL FRANCE			270 949 035,26	54,29
FR0000444366 CM-AM SUSTAINABLE PLANET (RC)	EUR	400 000	4 316 000,00	0,86
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	37	18 682 197,62	3,74
FR0000984213 CM-AM GLOB.EMERG.MKTS RC SI,6D	EUR	24 000	7 011 600,00	1,41
FR0007390174 CM-AM GLOBAL GOLD (RC)	EUR	276 780,992	8 984 311,00	1,80
FR0010018192 CM-AM ENTREPR.FRAN.RC FCP 3DEC	EUR	838,786	1 833 351,34	0,37
FR0010037341 CM-AM EUROPE GROWTH (RC)	EUR	800	5 771 160,00	1,16
FR0010256404 NATIX.ACT.US GROWTH I FCP 4DEC	USD	13,8331	4 730 710,21	0,95
FR0010315770 LYX.MSCI WORLD UC.ETF D EUR	EUR	53 800	12 898 012,00	2,58
FR0010389254 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	25	14 709 300,25	2,95
FR0010589325 GROUPAM.AVENIR EURO M FCP 3DEC	EUR	6 868	2 859 011,04	0,57
FR0010828913 LAZARD ALPHA EUR.SRI I SI.3DEC	EUR	21 553,853	11 291 848,05	2,26
FR0010913624 COMGES.RENAIS.EUROPE I SI,4DEC	EUR	42 300	9 525 960,00	1,91
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	613,188	715 216,35	0,14
FR0011049923 CAP WEST PARTNERS FCP	EUR	2 705	5 532 617,65	1,11
FR0011274984 GEMEQUITY I SI,3DEC	EUR	67 609,588	12 020 984,75	2,41

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0011550177 BNPP EASY S&P 500 UC.USD C ETF	USD	2 991 000	41 670 865,15	8,35
FR0011631019 CM-AM PME-ETI ACTIONS (RC)	EUR	34 823,23	5 968 353,39	1,20
FR0011896471 MANSARTIS ZONE EURO ISR I 3DEC	EUR	5 631,545	7 525 602,53	1,51
FR0012287423 CM-AM GLOBAL LEADERS (IC)	EUR	25,731	5 218 489,44	1,05
FR0013079753 BEST BUSIN.MOD.SRI IPD SI.4DEC	EUR	38 122,4261	8 486 814,50	1,70
FR0013266624 CM-AM ENTREP.EUROPE RC SI.6DEC	EUR	27 347,865	2 702 516,02	0,54
FR0013289535 BDL CONVIC.PART I FCP 3DEC	EUR	10 231,253	12 067 353,66	2,42
FR0013384989 CM-AM CONVICTIONS EURO (IC)	EUR	115 779,833	2 067 827,82	0,41
FR0013385010 CM-AM SMALL & MIDCAP EURO (IC)	EUR	310 057,449	9 447 450,47	1,89
FR0013446812 M CLIMATE SOLUTIONS C FCP 2DEC	EUR	10 965,1	3 902 259,79	0,78
FR0013486461 CM-AM GLOBAL SELECTION SRI (IC)	EUR	53,673	6 040 840,33	1,21
FR0014000YR8 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE (IC)	EUR	39,161	3 309 400,95	0,66
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	45	4 053 429,00	0,81
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	16	1 401 756,32	0,28
FR00140077F8 CM-AM CONVICTIONS USA (IC)	EUR	408,981	36 203 795,63	7,26
TOTAL IRLANDE			35 965 636,90	7,21
IE00B40B8R38 ISHS CON STA USD-AC	USD	240 000	1 763 370,55	0,35
IE00B4JNQZ49 ISHS SP 500 FIN.SECT.UCITS ETF	USD	894 680	8 065 450,98	1,62
IE00B8DDPY03 POL US USD-INSTL-AC	USD	221 521,655	6 241 387,37	1,25
IE00BF92LR56 OS.ESG L.C.A.S.B.C.US S.U.E.USD	USD	152 510	14 559 294,60	2,92
IE00BQT3WG13 ISH MSCI CHI USD-AC	USD	1 192 000	5 336 133,40	1,07
TOTAL LUXEMBOURG			135 179 106,65	27,09
LU0080998981 PIC.JAP.EQ.SELEC.CL.I JPY 5DEC	JPY	34 775,64501	5 524 850,24	1,11
LU0234572450 GS EM.MKT EQ.PTF CL.I USD C.3D	USD	239 683,562	4 276 664,98	0,86
LU0308864965 MAIN.T.E.ID.F.CL.C.E.CAP.2 DEC	EUR	31 644	2 222 674,56	0,45
LU0318939179 FIDEL.FDS AMER.FD Y ACC USD 2D	USD	1 512 459,83	39 434 587,19	7,90
LU0354030511 WELL.US LARG.CAP GR.I USD C.3D	USD	18 000	5 665 094,12	1,14
LU0360484686 MIF5 US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	86 425	6 600 255,73	1,32
LU0607514808 INVESCO JAPAN.EQ.ADV.CL.C C.3D	JPY	75 436,15	3 495 038,92	0,70
LU0823414809 PARV.ENERGY INNOVATORS I C.3D	EUR	1 626,943	1 378 720,31	0,28
LU0870552998 DNCA SRI EUROPE GROWTH I 4DEC	EUR	32 786,0652	9 077 150,01	1,82

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU1429558577 LOOM.SAYL.US GREQ.S A USD 3D	USD	28 000	4 761 137,84	0,95
LU1506569661 DIGITAL F.STARS E.-CL.I CAP 3D	EUR	31 200	4 612 920,00	0,92
LU1529781541 AXA WLD F.FR.ROB.I CAP USD C3D	USD	22 259,474	3 838 041,12	0,77
LU1615092217 BNPP M.W.S-S-PAB 5 CAP.C.EUR	EUR	909 660	14 481 059,47	2,90
LU1681039134 AM.JPX NIK.400 U.E.D.HED.EUR C	EUR	35 000	6 453 114,50	1,29
LU1681043599 AM.MSCI WORLD UCITS ETF EUR C	EUR	4 200	1 575 792,96	0,32
LU2051090053 THEAM QU.EUR.TARG.PREM.I CAP4D	EUR	187 698,0121	18 375 635,38	3,68
LU2145463027 ROB C G S M E E IC USD C.	USD	62 641,2651	3 406 369,32	0,68
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			93 500,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			1 057 900,22	0,21
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-541 067,5	-541 067,50	-0,11
MARF.USD Appels marge futures	USD	1 711 615	1 598 967,72	0,32
TOTAL AUTRES PAYS			-1 057 900,22	-0,21
DMXXH3F00001 Mini DJIA-C 0323	USD	64	-226 591,62	-0,05
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	USD	-616	-360 089,21	-0,07
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	USD	204	-1 012 286,89	-0,20
FESBH3F00002 STXE Bank-E 0323	EUR	4 319	680 242,50	0,14
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	EUR	95	-139 175,00	-0,03
TOTAL Marge sur options			93 500,00	0,02
TOTAL FRANCE			93 500,00	0,02
MARO.EUR Appels marge options	EUR	93 500	93 500,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-93 500,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-93 500,00	-0,02
TOTAL AUTRES PAYS			-93 500,00	-0,02
OVS2G3C00001 OVS2/0223/CALL/40.	EUR	2 200	-93 500,00	-0,02

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



CM AM ACTIONS MONDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CM AM ACTIONS MONDE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM ACTIONS MONDE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ACTIONS MONDE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ACTIONS MONDE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CM AM ACTIONS MONDE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.17 17:54:55 +0200



RAPPORT ANNUEL

FLEXIGESTION PATRIMOINE

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion, la recherche d'une performance nette des frais, sur une durée de placement recommandée supérieure de 5 ans, en s'exposant aux marchés d'actions internationales, aux obligations et autres titres de créances internationaux par le biais d'investissements en titres vifs ou via des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

● Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme en OPCVM, en FIA et/ou fonds d'investissement.
- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.
- Une gestion flexible entre les stratégies actions, actions neutre au marché et taux.

La stratégie d'actions neutre au marché a comme objectif d'être décorrelée des marchés. Cette stratégie est réalisée avec des OPC long short neutres au marché et des produits synthétiques long short neutres au marché constitués de fonds actions couverts à due proportion par des contrats financiers de même nature.

Le gérant adoptera une gestion flexible sur les marchés internationaux. Il n'y a pas de zone géographique prépondérante.

Puis, compte-tenu de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et dans la limite de sa marge de manoeuvre, le gérant dispose d'une latitude pour construire son portefeuille.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 70 % aux marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 50 % aux marchés des actions de pays émergents.
- de 0 % à 50 % aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros.

De 30 % à 100 % en cumul :

- aux produits de taux, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations y compris spéculatives selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation
- à la stratégie actions neutre au marché.

De 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -8 et +8. Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créances et instruments du marché monétaire,

Au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change.

L'effet de levier indicatif est de 150%.

- dépôts, emprunts d'espèces

COMMENTAIRE DE GESTION

Des marchés actions qui baissent, c'est assez fréquent... Des marchés obligataires, c'est plus rare, mais ça existe. Par contre, les deux qui baissent la même année, ce n'était pas arrivé depuis plus de 50 ans ! En 2022, la diversification qui permet aux portefeuilles équilibrés d'atténuer les cycles boursiers n'a pas fonctionné. Ils connaissent leur pire année depuis la grande dépression de 1932.

Flexigestion Patrimoine est un fonds qui peut investir sur toutes les classes d'actifs et sur toutes les zones géographiques, pour saisir les meilleures opportunités. Pourtant, malgré un positionnement prudent, nous ne sommes pas parvenus à obtenir une performance positive. Hormis le dollar qui a progressé de 6.5%, il y avait peu de branches auxquelles se rattraper.

D'un point de vue économique, l'année a été marquée par l'envolée de l'inflation au niveau mondial. Aux Etats-Unis, le pic a été atteint en juin avec des prix à la consommation qui progressaient de 9.1% sur 1 an. Pire, la zone euro a connu jusqu'à 10.7% en octobre !

Comme chacun le sait, la guerre en Ukraine a entraîné une hausse des prix de l'énergie avec l'arrêt des livraisons de gaz russe. Mais cette inflation était déjà en train d'accélérer avant, du fait de la création monétaire des banques centrales pendant la crise du Covid, et du fait des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales engendrées par la politique sanitaire chinoise.

Face à cette inflation, la réponse des banques centrales a été violente. La FED a monté ses taux directeurs à 6 reprises, les faisant passer de 0.25% à 4%, tandis que la BCE, en commençant plus tard, les a relevés de 0% à 2%. En conséquence, les taux longs se sont envolés, le 10 ans américain est passé de 1.5% à 4.0%, et le 10 ans allemand de -0.15% à 2.5%. Autrement dit, les obligations à 10 ans américaines ont perdu 16% sur l'année, soit la pire performance de l'histoire...

Dans notre gestion, nous avons une sensibilité très faible, et même négative sur les taux américains en début d'année. Peu à peu, nous l'avons augmentée au fil des mois, pour profiter de rendements qui devenaient plus généreux. Nous avons favorisé la partie courte de la courbe moins risquée. Nos positions sur le crédit européen ont souffert en raison de l'écartement des spreads, mais nous les avons plutôt renforcées lorsque les valorisations reflétaient une récession et des défauts de manière excessive. La dette émergente s'est globalement bien comportée sur l'année, et notamment la dette chinoise sur laquelle nous sommes investis. Un portage intéressant, amplifié par des effets change favorable ont permis d'obtenir de bonnes performances.

En ce qui concerne les actions, le bilan n'est pas meilleur. 2022 affiche la plus forte baisse depuis 1974, pour les indices mondiaux (en dollar). La hausse des taux d'intérêt a entraîné un ajustement des valorisations à la baisse, alors que les attentes de bénéfices ont certes diminué, mais sans s'effondrer. Les valeurs de croissance ont été les plus pénalisées, et notamment les « Big Tech » américaines (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Meta et Nvidia) qui ont collectivement perdu 4900 milliards de dollars de capitalisation, soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet.

Dans ce contexte, même avec une allocation défensive sur les actions, nous avons souffert de notre surpondération sur les valeurs de croissance et sur les petites et moyennes capitalisations. Ces biais factoriels nous ont coûté sur les poches européenne et américaine. En même temps, nous étions peu investis sur le secteur de l'énergie, pour tenter de limiter les émissions en carbone de nos investissements. Or ce secteur a connu les meilleures performances boursières des deux côtés de l'Atlantique grâce à l'envolée des cours du pétrole.

Dans la construction de notre portefeuille, nous avons cherché à réduire le risque global en augmentant le poids de nos diversifications. Certaines ont bien fonctionné comme nos investissements dans l'or, les dividendes ou la volatilité. Au contraire, nos positions sur les devises nous ont coûté. Le dollar est monté bien plus haut que nous l'anticipions, tandis que le yen n'a pas servi de valeur refuge.

Au 30 décembre 2022, le fonds Flexigestion Patrimoine est exposé à un risque actions de 33.2%, à un risque taux de 56.6%, le reste étant composé de stratégies alternatives ou de positions en devises. Sa performance est de -12.33% sur l'exercice 2022 pour la part RC, et -11.89% pour la part IC.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developer » ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

Article 8/9 SFDR – 6 TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 31/12/2022	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
59%	3,86%	6,88%	5,22%

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace

Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● Evènements intervenus au cours de la période

03/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de la réglementation SFDR (article 6)

03/01/2022 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

22/03/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'Investissement et du profil de risque

22/03/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire SFDR

22/03/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire Taxonomie

20/06/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat

14/10/2022 Frais : Modification des frais et commissions

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	967 950 556,91	1 479 356 038,55
Actions et valeurs assimilées	59 438 628,44	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 438 628,44	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	899 431 783,47	1 455 627 617,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	899 431 783,47	1 455 627 617,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	9 080 145,00	23 728 421,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 080 145,00	23 728 421,50
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	10 471 758,03	15 903 208,01
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 471 758,03	15 903 208,01
Comptes financiers	31 342 071,25	110 735 764,35
Liquidités	31 342 071,25	110 735 764,35
Total de l'actif	1 009 764 386,19	1 605 995 010,91

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	952 451 493,54	1 609 798 881,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	51 466 479,03	-16 019 185,31
Résultat de l'exercice (a, b)	-5 362 800,99	-7 856 182,65
Total des capitaux propres	998 555 171,58	1 585 923 514,01
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	8 550 146,40	18 733 426,05
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	8 550 146,40	18 733 426,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 550 146,40	18 733 426,05
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	832 135,58	1 338 070,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	832 135,58	1 338 070,85
Comptes financiers	1 826 932,63	0,00
Concours bancaires courants	1 826 932,63	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 009 764 386,19	1 605 995 010,91

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
RYXXH3F00002 EURJPY-CME 0323	53 174 583,48	0,00
RYXXH2F00001 EURJPY-CME 0322	0,00	116 990 730,08
Total Devise	53 174 583,48	116 990 730,08
Indices		
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	36 068 942,97	0,00
FDAXH3F00002 DAX-EUX 0323	17 485 000,00	0,00
FSTXH3F00002 STX50-EUX 0323	29 088 000,00	0,00
FXXPH3F00002 DJ STOXX600 0323	78 458 500,00	0,00
MMEXH3F00002 Mini MSCIEM 0323	13 443 878,74	0,00
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	51 450 000,00
FSTXH2F00002 STX50-EUX 0322	0,00	54 648 000,00
FXXPH2F00001 DJ STOXX600 0322	0,00	291 900 000,00
MMEXH2F00002 Mini MSCIEM 0322	0,00	20 208 406,57
NQXXH2F00002 E-MINI NASD 0322	0,00	51 638 864,48
Total Indices	174 544 321,71	469 845 271,05
Taux		
USTNH2F00002 TNote 10Y-C 0322	0,00	238 508 525,22
Total Taux	0,00	238 508 525,22
Total Contrats futures	227 718 905,19	825 344 526,35
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	227 718 905,19	825 344 526,35
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	227 718 905,19	825 344 526,35
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	145 670 512,40	0,00
ECXXH2F00002 EURUSD-CME 0322	0,00	162 849 907,72
Total Devise	145 670 512,40	162 849 907,72
Indices		
FESBH3F00002 STXE Bank-E 0323	40 906 250,00	0,00
NKXXH3F00002 NK225-SGX 0323	19 351 116,63	0,00
NKXXH2F00002 NK225-SGX 0322	0,00	23 182 865,04
ZXXXH2F00002 FTSE100-LIF 0322	0,00	16 126 590,41
Total Indices	60 257 366,63	39 309 455,45
Taux		

	30/12/2022	31/12/2021
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323	34 561 800,00	0,00
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	57 474 368,26	0,00
FGBLH2F00002 BUND-EUX 0322	0,00	83 971 300,00
Total Taux	92 036 168,26	83 971 300,00
Total Contrats futures	297 964 047,29	286 130 663,17
Options		
Indices		
OESXF3C00007 OESX/0123/CALL/3,900 OPTION ESTOXX	22 154 740,80	0,00
OVS2G3C00001 OVS2/0223/CALL/40. VSTOXX FUTURES	2 205 582,72	0,00
OESBM2C00002 OESB/0622/CALL/120. OPTION E-STX BANK	0,00	20 037 780,00
OESXH2C00010 OESX/0322/CALL/4,400 OPTION ESTOXX	0,00	78 445 982,50
Total Indices	24 360 323,52	98 483 762,50
Total Options	24 360 323,52	98 483 762,50
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	322 324 370,81	384 614 425,67
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	322 324 370,81	384 614 425,67

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	64 471,84	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 160 854,11	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 225 325,95	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	122 174,53
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	423 592,34	266 754,73
Autres charges financières	0,00	6 606,79
TOTAL (II)	423 592,34	395 536,05
Résultat sur opérations financières (I - II)	801 733,61	-395 536,05
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 668 955,88	6 885 468,43
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-6 867 222,27	-7 281 004,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 504 421,28	-575 178,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-5 362 800,99	-7 856 182,65

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010259424	1,2 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014000HA9	0,6 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010259424	2,50% TTC maximum de l'actif net
IC	FR0014000HA9	2,50% TTC maximum de l'actif net

- **Commission de surperformance**

Part FR0010259424 RC

Néant

Part FR0014000HA9 IC

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	1 585 923 514,01	1 339 088 742,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	82 577 218,88	262 975 094,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-484 514 333,81	-48 646 378,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 867 925,64	94 512 498,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 480 200,43	-3 942 847,30
Plus-values réalisées sur contrats financiers	127 988 169,74	65 600 952,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-111 100 751,89	-170 479 028,42
Frais de transaction	-1 612 743,50	-1 630 013,36
Différences de change	-1 681 253,66	1 635 180,29
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-262 219 185,21	66 491 287,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-18 961 942,74</i>	<i>243 257 242,47</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>243 257 242,47</i>	<i>176 765 955,26</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	20 674 034,08	-12 400 969,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 480 985,94</i>	<i>-16 193 048,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-16 193 048,14</i>	<i>-3 792 078,67</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-6 867 222,27	-7 281 004,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	998 555 171,58	1 585 923 514,01

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Devise	53 174 583,48	5,33
Indices	174 544 321,71	17,48
TOTAL Opérations de couverture	227 718 905,19	22,80
Autres opérations		
Devise	145 670 512,40	14,59
Indices	84 617 690,15	8,47
Taux	92 036 168,26	9,22
TOTAL Autres opérations	322 324 370,81	32,28

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	31 342 071,25	3,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 826 932,63	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	92 036 168,26	9,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	3 mois - 1 an]	%	1 - 3 ans]	%	3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	31 342 071,25	3,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 826 932,63	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	57 474 368,26	5,76	0,00	0,00	34 561 800,00	3,46

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD	JPY	JPY	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	10 224 564,44	1,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	247 975 823,25	24,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	1 939 063,02	0,19	1 354 306,98	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 225 606,05	0,72	2 941 651,90	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 609 285,69	0,46	0,00	0,00	3 304 891,28	0,33	609 976,32	0,06
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	1 939 064,41	0,19	1 354 306,99	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 826 932,63	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	53 174 583,48	5,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	145 670 512,40	14,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	37 467 372,88
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			396 702 160,06
	FR0000447310	CM-AM MICRO CAP 3D	6 265 206,67
	FR0000984213	CM-AM GL.EM.M.RC6D	13 890 271,75
	FR0000984254	CM-AM DOL.CAS.IC3D	24 450 651,60
	FR0000986655	CM-AM EURO EQ.RC3D	21 328 060,00
	FR0000991770	CM-AM EU.VAL.RC 6D	15 418 368,00
	FR0007004130	CM-AM OBLI SOUV.RC	17 421 936,42
	FR0007373998	CM-AM OBLI LT RC	17 298 083,27
	FR0007390174	CM-AM G.GOLD RC 6D	21 748 200,00
	FR0010037341	CM-AM EUR.GR.RC 6D	14 427 900,00
	FR0010291591	CM-AM OBL.MT.RC3D	3 125 800,00
	FR0010415448	CM-AM IJ 225 RC 3D	7 495 967,41
	FR0010924266	CM-AM EU.DIV.RC 3D	10 383 425,62
	FR0011153378	CM-AM INFLAT.RC 6D	15 099 345,75
	FR0011491182	CM-AM OB.P.EM.RC3D	12 788 011,50
	FR0011491208	CM-AM OB.P.EM.IC3D	9 329 390,84
	FR0011631019	CM-AM P.E.AC.RC 3D	11 157 489,00
	FR0011829134	CM-AM H.Y.S.D.RC3D	10 477 033,03
	FR0012287423	CM-AM GL.LEA.IC3D	10 140 471,50
	FR0013246550	CM-AM GR.BDS IC 3D	12 541 142,60
	FR0013250420	CM-AM OBL.FL.RC 3D	9 143 644,80
	FR0013266624	CM-AM ENT.EUR.RC6D	12 214 152,00
	FR0013298338	CM-AM GL.INN.RC 6D	14 506 200,00
	FR0013336773	CM-AM H.Y.24 RC 6D	13 937 000,00
	FR0013384617	CM-AM CO.E.IC 3DEC	31 476 888,73

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Contrats financiers	FR0013486461	CM AM GL.SEL.IC 3D	5 443 993,20
	FR0014000YR8	CM AM GL.CLIM.IC3D	2 112 689,25
	FR0014005MH3	CM AM HY 26 IC 3D	6 426 219,35
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	4 954 191,00
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	2 102 634,48
	FR00140077F8	CM AM CON.USA IC3D	24 458 614,79
	FR001400C2O8	CM AM OB.IG25 IC3D	15 139 177,50
			0,00
Total des titres du groupe			396 702 160,06

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-5 362 800,99	-7 856 182,65
Total	-5 362 800,99	-7 856 182,65

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-5 362 793,94	-7 856 185,58
Total	-5 362 793,94	-7 856 185,58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7,05	2,93
Total	-7,05	2,93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	51 466 479,03	-16 019 185,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	51 466 479,03	-16 019 185,31

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	51 464 251,20	-16 018 739,57
Total	51 464 251,20	-16 018 739,57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 227,83	-445,74
Total	2 227,83	-445,74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C1	1 370 233 194,52	48 409 448,738	28,30	0,00	0,00	0,00	-0,12
31/12/2019	C1 PART CAPI C	1 373 117 859,19	46 423 656,301	29,57	0,00	0,00	0,00	-2,81
31/12/2020	C1 PART CAPI C	1 339 088 742,80	42 487 209,205	31,51	0,00	0,00	0,00	0,62
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	1 585 891 709,56	49 120 824,254	32,28	0,00	0,00	0,00	-0,48
31/12/2021	I1 PART CAPI IC	31 804,45	0,310	102 595,00	0,00	0,00	0,00	-1 428,41
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	998 511 780,89	35 274 739,632	28,30	0,00	0,00	0,00	1,30
30/12/2022	I1 PART CAPI IC	43 390,69	0,480	90 397,27	0,00	0,00	0,00	4 626,62

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 731 142,991000	82 556 266,56
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-16 577 227,613000	-484 509 802,34
Solde net des Souscriptions / Rachats	-13 846 084,622000	-401 953 535,78
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	35 274 739,632000	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,220000	20 952,32
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-0,050000	-4 531,47
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,170000	16 420,85
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,480000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	8 706,74
Montant des commissions de souscription perçues	8 706,74
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	8 706,74
Montant des commissions de souscription r�troced�es	8 706,74
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0010259424 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	13 258 041,47
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	5 589 119,66

	30/12/2022
FR0014000HA9 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	209,62
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	175,55

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Dépôts de garantie	10 167 257,95
Créances	Frais de gestion rétrocédés	304 500,08
Total des créances		10 471 758,03
Dettes	Frais de gestion	832 135,58
Total des dettes		832 135,58
Total dettes et créances		9 639 622,45

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	958 870 411,91	96,02
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	59 438 628,44	5,95
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	899 431 783,47	90,07
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	10 471 758,03	1,05
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-832 135,58	-0,08
CONTRATS FINANCIERS	529 998,60	0,05
OPTIONS	530 000,00	0,05
FUTURES	-1,40	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	29 515 138,62	2,96
DISPONIBILITES	29 515 138,62	2,96
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	998 555 171,58	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			59 438 628,44	5,95
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			59 438 628,44	5,95
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			59 438 628,44	5,95
TOTAL ALLEMAGNE			13 936 074,00	1,40
DE000557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	173 000	3 224 374,00	0,32
DE0007164600 SAP	EUR	30 000	2 891 700,00	0,29
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	20 000	4 018 000,00	0,41
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE	EUR	40 000	3 802 000,00	0,38
TOTAL FRANCE			31 020 880,00	3,10
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	40 000	5 296 000,00	0,53
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	40 000	2 346 000,00	0,23
FR0000120321 L'OREAL	EUR	9 000	3 002 400,00	0,30
FR0000120578 SANOFI	EUR	54 000	4 851 360,00	0,49
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	5 800	3 943 420,00	0,39
FR0010908533 EDENRED	EUR	80 000	4 070 400,00	0,41
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	35 000	3 493 000,00	0,35
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	110 000	4 018 300,00	0,40
TOTAL PAYS-BAS			4 257 110,00	0,43
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	8 450	4 257 110,00	0,43
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			10 224 564,44	1,02
US02079K1079 ALPHABET CL.C	USD	27 000	2 238 040,08	0,22
US0378331005 APPLE	USD	21 500	2 609 645,48	0,26
US5949181045 MICROSOFT	USD	24 000	5 376 878,88	0,54
TOTAL Titres d'OPC			899 431 783,47	90,08
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			6 265 206,67	0,63
TOTAL FRANCE			6 265 206,67	0,63
FR0000447310 CM-AM MICRO CAP (C)	EUR	736 217	6 265 206,67	0,63
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			893 166 576,80	89,45
TOTAL FRANCE			569 266 899,82	57,02

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000984213 CM-AM GLOB.EMERG.MKTS RC SI.6D	EUR	47 545	13 890 271,75	1,39
FR0000984254 CM-AM DOLLAR CASH IC SI.3DEC	USD	13 600	24 450 651,60	2,45
FR0000986655 CM-AM EURO EQUITIES RC FCP 3D	EUR	5 200	21 328 060,00	2,14
FR0000991770 CM-AM EUROPE VALUE (RC)	EUR	4 800	15 418 368,00	1,54
FR0007004130 CM-AM OBLI SOUVERAINS RC FCP	EUR	4 242	17 421 936,42	1,74
FR0007373998 CM-AM OBLI LONG TERME RC FCP	EUR	185 861	17 298 083,27	1,73
FR0007390174 CM-AM GLOBAL GOLD (RC)	EUR	670 000	21 748 200,00	2,18
FR0010037341 CM-AM EUROPE GROWTH (RC)	EUR	2 000	14 427 900,00	1,44
FR0010291591 CM-AM OBLI MOYEN TERME (RC)	EUR	10 000	3 125 800,00	0,31
FR0010415448 CM-AM INDICIEL JAPON 225 (RC)	EUR	37 940,818	7 495 967,41	0,75
FR0010590950 LAZ.CRED.FI SRI PVC EUR FCP 3D	EUR	2 993,439	46 566 326,23	4,68
FR0010674978 LA FRANCAIS.SUB DEBT(C)FCP5DEC	EUR	18 020	37 229 500,20	3,73
FR0010828913 LAZARD ALPHA EUR.SRI I SI.3DEC	EUR	10 000	5 238 900,00	0,52
FR0010924266 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RC)	EUR	6 400,001	10 383 425,62	1,04
FR001153378 CM-AM INFLATION RC SI.6DEC	EUR	132 045	15 099 345,75	1,51
FR0011274984 GEMEQUITY I SI.3DEC	EUR	85 000	15 113 000,00	1,51
FR0011491182 CM-AM OBLI PAYS EMER.RC FCP 3D	EUR	125 005	12 788 011,50	1,28
FR0011491208 CM-AM OBLI PAYS EMER.IC FCP 3D	EUR	175,696	9 329 390,84	0,93
FR0011631019 CM-AM PME-ETI ACTIONS (RC)	EUR	65 100	11 157 489,00	1,12
FR0011829134 CM-AM HIGH YIELD SHORT DURATION RC	EUR	96 252,026	10 477 033,03	1,05
FR0012287423 CM-AM GLOBAL LEADERS (IC)	EUR	50	10 140 471,50	1,02
FR0013233707 ED.ROTH.FIN.BDS NC EUR SI.3DEC	EUR	395 000	41 949 000,00	4,20
FR0013246550 CM-AM GREEN BONDS (IC)	EUR	148	12 541 142,60	1,26
FR0013250420 CM-AM OBLI FLEXIBLE (RC)	EUR	96 000	9 143 644,80	0,92
FR0013266624 CM-AM ENTREP.EUROPE RC SI.6DEC	EUR	123 600	12 214 152,00	1,22
FR0013289535 BDL CONVIC.PART I FCP 3DEC	EUR	22 000	25 948 120,00	2,60
FR0013298338 CM-AM GLOBAL INNOVATION (RC)	EUR	12 000	14 506 200,00	1,45
FR0013336773 CM-AM HIGH YIELD 2024 (RC)	EUR	137 500	13 937 000,00	1,40
FR0013384617 CM-AM CONVERTIBLES EURO (IC)	EUR	3 395 565,127	31 476 888,73	3,15
FR0013486461 CM-AM GLOBAL SELECTION SRI (IC)	EUR	48,37	5 443 993,20	0,55
FR0013517661 ASYMETRIX F SI.3DEC	EUR	70 000	6 785 100,00	0,68

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014000YR8 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE (IC)	EUR	25	2 112 689,25	0,21
FR0014005MH3 CM-AM HIGH YIELD 2026 (IC)	EUR	70,8	6 426 219,35	0,64
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	55	4 954 191,00	0,50
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	24	2 102 634,48	0,21
FR00140077F8 CM-AM CONVICTIONS USA (IC)	EUR	276,3	24 458 614,79	2,45
FR001400C2O8 CM AM OBLIG IG 2025 IC FCP 3D	EUR	150	15 139 177,50	1,52
TOTAL IRLANDE			92 787 526,78	9,29
IE0033758917 MUZ.ENHANCEDY.SH.TERM EUR C.3D	EUR	154 900	24 969 880,00	2,50
IE00B8DDPY03 POL US USD-INSTL-AC	USD	240 000	6 762 015,97	0,68
IE00BKPSFD61 ISHS CHINA CNY BOND UCITS ETF	USD	5 800 000	29 719 276,94	2,98
IE00BQT3WG13 ISH MSCI CHI USD-AC	USD	7 000 000	31 336 353,87	3,13
TOTAL LUXEMBOURG			231 112 150,20	23,14
LU0188167505 AXA US SHORT DURA.H.Y.A USD C.	USD	136 000	26 356 392,17	2,64
LU0234572450 GS EM.MKT EQ.PTF CL.I USD C.3D	USD	840 000	14 988 089,12	1,50
LU0318939179 FIDEL.FDS AMER.FD Y ACC USD 2D	USD	1 100 000	28 680 461,49	2,87
LU0348927095 NORD.1 SI.GL.CLIM.ENV.BI EUR3D	EUR	500 000	15 830 000,00	1,59
LU0549545142 BLUEB.IN.GRAD.EUR.AGG.BD IEURC	EUR	75 000	11 929 500,00	1,19
LU0800573346 AXA A.E.M.S.D.L.C.B.I USD.C.3D	USD	245 000	27 066 841,05	2,71
LU0870552998 DNCA SRI EUROPE GROWTH I 4DEC	EUR	37 000,0007	10 243 820,19	1,03
LU0980583388 LOOM.S.EM.M.C.B.FD I/A USD 3D	USD	203 000	22 250 446,07	2,23
LU1390062245 LY.EUR 2-10Y I.BREAKEV.U.E.ACC	EUR	100 000	11 180 000,00	1,12
LU1429558577 LOOM.SAYL.US GREQ.S.A USD 3D	USD	39 000	6 631 584,85	0,66
LU1681040652 AM.US TREAS.7-10 UCITS ETF DR	USD	105 000	24 295 810,17	2,43
LU1876460731 AXIOM OBLIGATAIRE CL.C EUR4DEC	EUR	13 714	26 221 305,14	2,63
LU2145463027 ROB C G SM E IC USD C.	USD	100 000	5 437 899,95	0,54
TOTAL Contrats financiers			529 998,60	0,05
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			254 998,60	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			-1,40	0,00
TOTAL FRANCE			-4 873 487,34	-0,49
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-2 760 575	-2 760 575,00	-0,28
MARF.JPY Appels marge futures	JPY	-24 521 250	-173 847,93	-0,02

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
MARF.USD Appels marge futures	USD	-2 075 671,5	-1 939 064,41	-0,19
TOTAL AUTRES PAYS			4 873 485,94	0,49
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	USD	1 160	224 064,65	0,02
ESXXH3F00002 Mini SP500- 0323	USD	-200	1 271 775,89	0,13
FDAXH3F00002 DAX-EUX 0323	EUR	-50	486 025,00	0,05
FESBH3F00002 STXE Bank-E 0323	EUR	8 500	1 338 750,00	0,13
FGBLH3F00002 BUND-EUX 0323	EUR	260	-2 241 200,00	-0,22
FSTXH3F00002 STX50-EUX 0323	EUR	-800	920 000,00	0,09
FXXPH3F00002 DJ STOXX600 0323	EUR	-3 700	2 257 000,00	0,23
MMEXH3F00002 Mini MSCIEM 0323	USD	-300	412 569,48	0,04
NKXXH3F00002 NK225-SGX 0323	JPY	210	-1 180 459,06	-0,12
RYXXH3F00002 EURJPY-CME 0323	JPY	-430	1 354 306,98	0,14
USN2H3F00002 TNote 2Y-CB 0323	USD	300	30 653,00	0,00
TOTAL Marge sur options			255 000,00	0,03
TOTAL FRANCE			255 000,00	0,03
MARO.EUR Appels marge options	EUR	255 000	255 000,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			275 000,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			275 000,00	0,02
TOTAL AUTRES PAYS			275 000,00	0,02
OESXF3C00007 OESX/0123/CALL/3,900	EUR	2 500	530 000,00	0,05
OVS2G3C00001 OVS2/0223/CALL/40.	EUR	6 000	-255 000,00	-0,03

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **Flexigestion Patrimoine**
Identifiant d'entité juridique: 9695008ZFKWURGBWSW60

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Non concerné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non concerné. Pas d'indicateurs.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2022–31/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Lazard Credit FI SRI	Dettes subordonnées	4,66	OCDE
EdR SICAV - Financial Bonds	Dettes subordonnées	4,20	OCDE
Futures Eurostoxx Banks	Action	4,10	Europe
La Francaise Sub Debt	Dettes subordonnées	3,73	Europe
CM-AM Convertibles Euro	Convertibles	3,15	Europe
iShares MSCI China A	Actions	3,14	Chine
iShares China CNY Bond UCITS	Obligations	2,98	Chine
Fidelity Funds - America Fund	Actions	2,87	USA
AXA World Funds - Emerging Markets Short Duration	Obligations	2,71	Émergents
Axiom Obligataire	Obligations	2,63	OCDE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **5%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

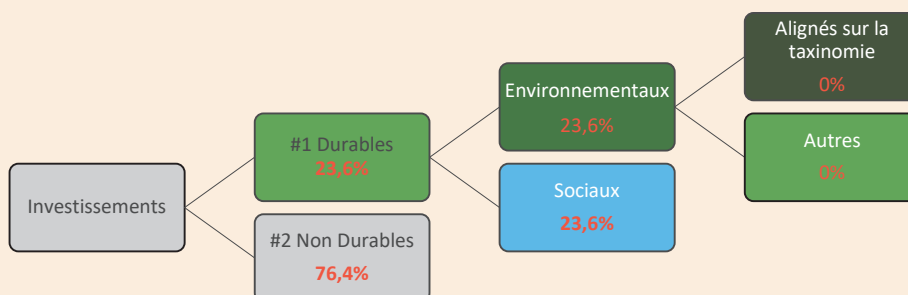
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Nous concerné car fonds de fonds.



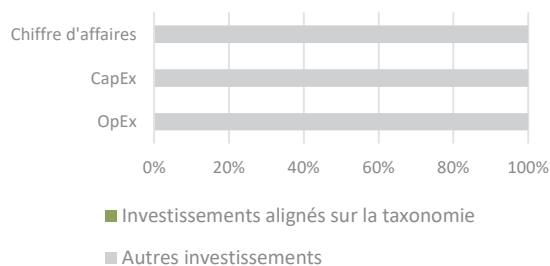
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

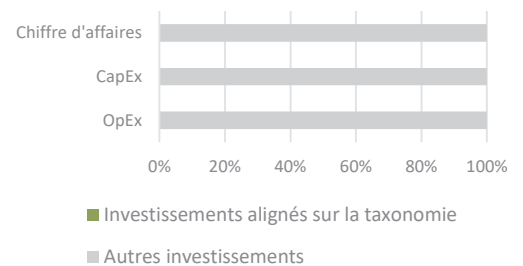
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **23,6% (E & S)** car nous sommes en fonds de fonds.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence durable : NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
FLEXIGESTION PATRIMOINE
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement FLEXIGESTION PATRIMOINE

4, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FLEXIGESTION PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 17/04/2023 14:32:55

Nicolas Duval-Arnould
Associé

La Française Obligations Carbon Impact

Compartiment de la SICAV :

LA FRANCAISE

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes intermédiaires

au 30 décembre 2022

La Française Obligations Carbon Impact

Compartiment de la SICAV :

LA FRANCAISE

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes intermédiaires

Période du 30 juin 2022 au 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du La Française Obligations Carbon Impact,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la SICAV LA FRANCAISE dont La Française Obligations Carbon Impact est un compartiment maître, et en application de l'article 411-92 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires de celui-ci relatifs à la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes intermédiaires. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes intermédiaires. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes intermédiaires ont été établis, dans leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans la note accompagnant les comptes intermédiaires.

Ce rapport a été établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

A Paris La Défense, le 29 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 30/06/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	98,158,252.81	106,046,660.93
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	37,515,772.69	36,305,995.00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37,515,772.69	36,305,995.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	59,094,185.93	54,335,714.88
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	59,094,185.93	54,335,714.88
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	10,127,984.23
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	10,127,984.23
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	1,548,294.19	5,276,966.82
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	1,548,294.19	5,276,966.82
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,204,060.97	4,570,475.94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,204,060.97	4,570,475.94
Comptes financiers	3,404,044.05	3,638,835.57
Liquidités	3,404,044.05	3,638,835.57
TOTAL DE L'ACTIF	102,766,357.83	114,255,972.44

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 30/06/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	103,792,954.90	108,092,434.93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	7,839.35
Report à nouveau (a)	8,890.36	12,414.83
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3,043,815.70	-1,497,738.59
Résultat de l'exercice (a,b)	138,736.40	950,411.61
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	100,896,765.96	107,565,362.13
Instruments financiers	1,738,720.75	6,389,061.63
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	1,738,720.75	6,389,061.63
Dettes représentatives de titres donnés en pension	1,738,720.75	6,389,061.63
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	130,871.12	301,548.68
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	130,871.12	301,548.68
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	102,766,357.83	114,255,972.44

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 30/06/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BOBL FUTURE 08/03/2023	3,935,500.00	-
achat EURO-BUND FUTURE 08/03/2023	2,924,460.00	-
achat EURO-BUND FUTURE 08/09/2022	-	4,909,740.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 30/06/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	382,089.40	1,099,135.50
Produits sur titres de créances	195,694.57	910,589.92
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1,755.33	19,964.13
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7,164.64	325.64
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	586,703.94	2,030,015.19
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	26,915.76	17,782.36
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-10,792.55	-35,289.41
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	16,123.21	-17,507.05
Résultat sur opérations financières (I + II)	602,827.15	2,012,508.14
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-469,387.17	-1,067,460.69
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	133,439.98	945,047.45
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5,296.42	5,364.16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	138,736.40	950,411.61

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 0.904% TTC maximum de l'actif net pour l'action C
- 0.904% TTC maximum de l'actif net pour l'action D
- 0.500% TTC maximum de l'actif net pour l'action I
- 0.350% TTC maximum de l'actif net pour l'action S
- 0.500% TTC maximum de l'actif net pour l'action T

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action C
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action D
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action I
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action S
- 0.096% TTC maximum de l'actif net pour l'action T

Frais de recherche

Néant

LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action I

Capitalisation pour l'action C

Capitalisation et /ou distribution et /ou report pour l'action D

Capitalisation pour l'action S

Capitalisation pour l'action T

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action I

Capitalisation pour l'action C

Capitalisation et /ou distribution et /ou report pour l'action D

Capitalisation pour l'action S

Capitalisation pour l'action T

Changements affectant le compartiment

Néant



RAPPORT ANNUEL

CM-AM PME-ETI ACTIONS

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion de chercher à profiter des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori 100% MSCI Europe ex-UK Small Cap Index, dividendes réinvestis. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

• Stratégie d'investissement

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs et pouvant présenter des caractéristiques financières attractives selon l'analyse de la société de gestion, et de diversification maximale du portefeuille dans le choix non limitatif des sociétés ou de leurs secteurs d'activité.

L'OPCVM investit essentiellement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés. Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM s'engage à respecter la fourchette d'exposition suivante : de 0% à 50% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% sur les devises hors Union Européenne.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80 % à 100 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions de pays émergents (10 %), aux actions de l'Union européenne (100 %).

De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

COMMENTAIRE DE GESTION

Performances 2022

En 2022, CM-AM PME-ETI Actions a affiché une performance de -41.9% (part RC) et -41.5% (part IC), se plaçant dans le bas du classement des fonds éligibles au PEA PME, avec une sousperformance moyenne de 21.3% contre son indice de référence.

L'encours du fonds est passé en 2022 de 477M€ à 331M€ sous l'effet de la performance pour -206M€ et des souscriptions nettes des rachats pour 60M€.

Les plus fortes contributions positives à la performance du fonds ont été SES Imagotag (+62%), BFF Bank (+23%), Alfen (+15%), Lu-Ve (+20%) et Ekinops (+9%).

Les sociétés ayant pénalisé la performance sont MIPS (-66% et meilleur contributeur en 2021), FlatexDegiro (-69% et 4ème meilleur contributeur en 2021), BHG Group (-82%), QT Group (-67%) et Swedencare (-81% et 2ème meilleur contributeur en 2021).

Au 31/12/2021, le top 10 était constitué de SESA, QT Group, FlatexDegiro, BHG Group, SAF-Holland, MIPS, Eckert & Ziegler, Musti Group, Stillfront et Kamux.

Les titres SESA, FlatexDegiro, et Eckert & Ziegler font toujours partie du top 10 du portefeuille au 31/12/2022. QT Group, BHG Group, MIPS, Musti Group, Kamux et Stillfront, bien que toujours dans le portefeuille, ont vu leur poids se réduire au cours de l'année ; tandis que les titres BFF Bank, Nexus, Atoss Software, Surgical Sciences, Kinopolis, Datagroup, et Recticel l'ont intégré au cours de l'exercice.

Rappel de la philosophie du fonds

Le fonds CM-AM PME ETI Action est un fonds dont l'ADN repose sur 2 piliers : La croissance et la Qualité. Cette philosophie repose sur la conviction que les entreprises capables de traverser les cycles économiques en générant une croissance structurelle, accompagnée d'une structure financière saine et d'un management de qualité permettent de surperformer le marché sur le long terme. Le fonds est constitué de valeurs répondant à ces critères dans la grande majorité de l'actif sous gestion, et l'équipe de gestion a vocation à conserver cette philosophie.

Enfin, le fonds étant éligible au PEA PME, il se doit de respecter différentes contraintes d'investissement, notamment sur la taille et la localisation des sociétés dans lequel il est investi. Le fonds est donc exposé aux petites valeurs (moins de 5000 employés), domiciliées dans l'espace économique européen (Union Européenne + Norvège + Islande + Lichtenstein).

Analyse des performances 2022

La contreperformance notable du fonds contre ses pairs et contre son indice de référence s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le fonds a connu 3 années de performances positives notables : 2019 = +32,7% (vs indicateur 22,4%) ; 2020 = +45,1% (vs indicateur 18,7%) ; 2021 = +25,2% (vs indicateur 25,7%).

Ensuite, l'année 2022 a été marquée par une situation macroéconomique exceptionnelle combinant tensions géopolitiques majeurs, inflation au plus haut depuis plus de 30 ans, politiques monétaires plus restrictives, hausse rapide des taux longs qui retrouvent des niveaux vieux de 10 ans, et finalement une possible récession économique dans les prochains trimestres. Dans ce contexte, les marchés ont connu une fuite des investisseurs des actifs risqués, notamment des petites valeurs. Le fonds souffre de son exposition à ces dernières.

Ensuite, le fonds est par construction exposé à des sociétés de forte croissance en lien avec sa philosophie d'investissement. Ces valeurs ont des niveaux de valorisation plus élevés que le reste de la cote, justifiés par des potentiels de hausse des résultats également plus élevés. Dans un contexte de hausse de taux, ce profil de sociétés souffre particulièrement d'une baisse plus importante de leurs niveaux de valorisation. Au sein du portefeuille, les poches de sociétés avec les niveaux de croissance les plus élevés ont également été celles ayant le plus sous performé en 2022. La sur exposition du portefeuille à ces valeurs par rapport à l'indice et à ses pairs explique en grande partie la sous performance 2022.

Ensuite, au regard de la philosophie d'investissement, le fonds est fortement exposé par construction aux pays nordiques (vivier de valeurs de croissance de qualité, représentant 43% du fonds au 1er janvier 2022) et au secteur de la technologie (représentant 27% du fonds au 1er janvier 2022). La sous performance du fonds en 2022 s'explique également par la sous performance de cette zone géographique et secteur. A l'inverse, les secteurs de l'énergie, des matières premières et des banques sont peu/pas représentés dans le fonds et ont nettement surperformé l'indice en 2022.

Ensuite, le fonds a souffert de son exposition à des sociétés ayant bénéficié de l'environnement Covid et qui ont sous performé en bourse en 2022 (BHG, FlatexDegiro, MIPS par exemple). Cette contreperformance est justifiée par une normalisation des tendances plus difficiles que prévues à la fin 2021 ayant impacté les résultats 2022 et 2023. Il est important de noter que pour la plupart de ces investissements, les positions ont été initiées avant la période de Covid pour des raisons intrinsèques et notre confiance dans les potentiels de hausse à long terme sont restés pour la plupart intacts.

Enfin, la correction du fonds durant 2022 s'explique à plus de deux tiers par une baisse des multiples de valorisation. Les fondamentaux des sociétés présentes en portefeuille ont relativement bien tenu et expliquent peu la sous performance. A titre informatif, les niveaux de valorisation du marché des petites valeurs européennes sont revenus à des niveaux proches des points bas sur un historique de 10 ans.

Bien que les performances 2022 soient décevantes, il est important de rappeler que le support d'investissement peut être sujet à des périodes de fortes volatilités, et doit être analysé sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans).

Stratégie de gestion 2022

Tout d'abord, dans le contexte de volatilité élevée et de visibilité restreinte, l'équipe de gestion entend préserver la rigueur du processus de gestion et sa philosophie d'investissement qui ont fait le succès du fonds par le passé. Ainsi, la gestion continue de privilégier les valeurs de croissance et de qualité, capables de créer de la valeur et donc de la performance boursière sur un horizon de placement de long terme.

Dans l'environnement décrit précédemment, la gestion a procédé à plusieurs mouvements durant l'année 2022 : Réduction de valeurs exposées aux chaînes d'approvisionnement : Akwel (0.9% au 31/12/2022), SAF-Holland (1.5%) ; Réduction des valeurs exposées à la consommation discrétionnaire : Kamux (0.4%), Huscomaniet (0.2%) ; Réduction de valeurs dont la situation de dette

s'est détériorée : BHG (0.4%), Media & Games invest (sorti du portefeuille en juillet 2022) ; Renforcement des convictions ayant excessivement corrigé et retrouvant des niveaux de valorisation attractifs : Atos Software (2.7%), Nexus (3.2%) ; Renforcement des valeurs pouvant bénéficier de l'environnement actuel : BFF Bank (3.2%), Puuilo (1.7%), Bufab (1.8%) ; Renforcement des valeurs exposées à l'indépendance énergétique et à sa transition : Fridrich Vorwerk (1.7%), Voltalia (1.0%), Française de l'énergie (1.5%).

Au 31/12/2022, l'Allemagne représentait 26% du portefeuille, devant la Suède (19%), la France (11%) ; l'Italie (11%), la Finlande (10%), la Belgique (5%), les Pays-Bas (2%), l'Irlande (2%), la Norvège (2%) et le Danemark (2%). Les liquidités (y compris OPCVM monétaire) représentaient 10% du portefeuille.

« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
- Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
 - pétrole issu de sables bitumineux,
 - pétrole lourd et extra-lourd,
 - pétrole en eau profonde,
 - pétrole extrait en Arctique,
 - méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

20/01/2022 Caractéristiques de gestion : Modification indicateur de comparaison
 20/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour SFDR
 20/01/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement (suppression de la mention suivante : Le fonds pourra être diversifié sur 50 à 60 lignes)
 04/04/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Division du nominal
 04/04/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Changement de dénomination de la part M en part IC
 22/08/2022 Changement de SRRI : Modification du SRRI
 26/08/2022 Changement de SRRI : passe de 7 à 6

● **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

« Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande et en Suède pour tirer parti de la jurisprudence européenne. Le montant net payé ou reçu au titre des réclamations contentieuses au cours de l'exercice clôturant au 31/12/2022 est de 15 270,69 €. »

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	307 588 706,21	446 395 088,93
Actions et valeurs assimilées	296 480 372,49	427 715 493,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	296 480 372,49	427 715 493,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	11 108 333,72	18 679 595,41
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 108 333,72	18 679 595,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	1 135 429,31	40 779,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 135 429,31	40 779,06
Comptes financiers	23 458 200,36	32 522 114,64
Liquidités	23 458 200,36	32 522 114,64
Total de l'actif	332 182 335,88	478 957 982,63

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	378 202 695,60	405 779 415,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-44 684 798,06	78 664 164,21
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 819 964,42	-6 655 546,66
Total des capitaux propres	330 697 933,12	477 788 032,95
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	541 532,44	1 168 742,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	541 532,44	1 168 742,74
Comptes financiers	942 870,32	1 206,94
Concours bancaires courants	942 870,32	1 206,94
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	332 182 335,88	478 957 982,63

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	54 121,14	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 307 559,44	2 063 878,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 361 680,58	2 063 878,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	136 305,61	170 070,97
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	136 305,61	170 070,97
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 225 374,97	1 893 807,15
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	6 921 151,64	7 720 848,30
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 695 776,67	-5 827 041,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-124 187,75	-828 505,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-2 819 964,42	-6 655 546,66

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0011631019	2,5 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013520459	1,25 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0011631019	Néant
IC	FR0013520459	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0011631019 RC

Néant

Part FR0013520459 IC

Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

- **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

- **Description des garanties reçues ou données**

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Néant

- **Informations Complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	477 788 032,95	287 696 211,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	169 677 720,79	217 924 450,16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-109 135 790,91	-104 358 538,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 327 489,75	83 820 022,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-62 439 931,60	-17 521 909,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-267 771,86	-263 024,95
Différences de change	72 439,61	-43 430,44
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-162 628 395,59	16 361 293,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-63 828 611,34</i>	<i>98 799 784,25</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>98 799 784,25</i>	<i>82 438 490,27</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 695 776,67	-5 827 041,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-83,35	0,00
Actif net en fin d'exercice	330 697 933,12	477 788 032,95

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	23 458 200,36	7,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	942 870,32	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	3 mois - 1 an]	%	1 - 3 ans]	%	3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	23 458 200,36	7,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	942 870,32	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	SEK	SEK	DKK	DKK	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	61 302 072,96	18,54	5 197 196,28	1,57	5 528 906,33	1,67	5 519 600,80	1,67
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	624 553,91	0,19	162 417,04	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	306 834,51	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	927 352,84	0,28	0,00	0,00	9 948,69	0,00	5 568,79	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			11 108 333,72
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	11 108 333,72
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			11 108 333,72

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 819 964,42	-6 655 546,66
Total	-2 819 964,42	-6 655 546,66

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 816 255,97	-6 563 081,94
Total	-2 816 255,97	-6 563 081,94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 708,45	-92 464,72
Total	-3 708,45	-92 464,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-44 684 798,06	78 664 164,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-44 684 798,06	78 664 164,21

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-41 844 548,69	76 527 716,49
Total	-41 844 548,69	76 527 716,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 840 249,37	2 136 447,72
Total	-2 840 249,37	2 136 447,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C1 PART CAPI C	59 567 715,44	486 458,195	122,45	0,00	0,00	0,00	-6,68
31/12/2019	C1 PART CAPI C	120 961 100,62	744 255,498	162,52	0,00	0,00	0,00	-4,08
31/12/2020	C1 PART CAPI RC	287 057 591,22	1 217 663,427	235,74	0,00	0,00	0,00	20,54
31/12/2020	C2 PART CAPI M	638 620,02	1,001	637 982,03	0,00	0,00	0,00	19 370,63
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	464 754 381,97	1 574 285,833	295,21	0,00	0,00	0,00	44,44
31/12/2021	C2 PART CAPI M	13 033 650,98	16,192	804 943,85	0,00	0,00	0,00	126 234,12
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	309 631 892,07	1 806 546,705	171,39	0,00	0,00	0,00	-24,72
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	21 066 041,05	286,344	73 568,99	0,00	0,00	0,00	-9 931,96

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	743 984,676000	152 091 020,01
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-511 723,804000	-107 471 679,82
Solde net des Souscriptions / Rachats	232 260,872000	44 619 340,19
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 806 546,705000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	314,731000	17 586 700,78
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-44,579000	-1 664 111,09
Solde net des Souscriptions / Rachats	270,152000	15 922 589,69
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	286,344000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	58 197,09
Montant des commissions de souscription perçues	58 197,09
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	58 197,09
Montant des commissions de souscription rétrocédées	58 197,09
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0011631019 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 712 287,50
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013520459 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	208 864,14
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et règlements différés	1 135 429,31
Total des créances		1 135 429,31
Dettes	Frais de gestion	541 532,44
Total des dettes		541 532,44
Total dettes et créances		593 896,87

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	307 588 706,21	93,01
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	296 480 372,49	89,65
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	11 108 333,72	3,36
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 135 429,31	0,34
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-541 532,44	-0,16
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	22 515 330,04	6,81
DISPONIBILITES	22 515 330,04	6,81
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	330 697 933,12	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			296 480 372,49	89,65
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			296 480 372,49	89,65
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			296 480 372,49	89,65
TOTAL BELGIQUE			17 409 369,88	5,26
BE0003656676 RECTICEL	EUR	460 000	7 148 400,00	2,16
BE0974274061 KINEPOLIS GROUP DIV.	EUR	191 246	7 416 519,88	2,24
BE0974310428 X-FAB SILICON FOUNDRIES	EUR	430 000	2 844 450,00	0,86
TOTAL ALLEMAGNE			86 255 298,54	26,07
DE0005093108 AMADEUS FIRE	EUR	53 000	6 126 800,00	1,85
DE0005104400 ATOSS SOFTWARE	EUR	63 551	8 846 299,20	2,68
DE0005220909 NEXUS	EUR	189 000	10 546 200,00	3,18
DE0005659700 ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN	EUR	166 243	7 713 675,20	2,33
DE0006464506 LEIFHEIT	EUR	93 332	1 261 848,64	0,38
DE0007461006 PVA TEPLA	EUR	315 000	5 846 400,00	1,77
DE000A01C8S7 DATAGROUP	EUR	114 559	7 217 217,00	2,18
DE000A0KPPR7 NABALTEC	EUR	40 000	1 048 000,00	0,32
DE000A0XYHT5 IBU-TEC ADVANCED MATERIALS AG	EUR	49 187	1 687 114,10	0,51
DE000A1MMCC8 MEDIOS	EUR	331 210	5 796 175,00	1,75
DE000A255F11 FRIEDRICH VORWERK GROUP SE	EUR	249 839	5 508 949,95	1,67
DE000A2G9MZ9 STEMMER IMAGING AG	EUR	110 000	3 520 000,00	1,06
DE000A2P4LJ5 PHARMASGP HOLDING	EUR	60 000	1 596 000,00	0,48
DE000A3CMGM5 APONTIS PHARMA AG	EUR	170 000	1 394 000,00	0,42
DE000A3CRRN9 CHERRY SE	EUR	140 000	1 061 200,00	0,32
DE000FTG1111 FLATXDEGIRO	EUR	1 500 000	9 489 000,00	2,87
DE000SAFH001 SAF HOLLAND	EUR	562 790	4 960 993,85	1,50
DE000STRA555 STRATEC	EUR	32 496	2 635 425,60	0,80
TOTAL DANEMARK			5 197 196,28	1,57
DK0060055861 CHEMOMETEC	DKK	34 000	3 157 123,26	0,95
DK0060915478 TCM GROUP A/S	DKK	123 567	1 213 037,71	0,37
DK0061412855 HUSCOMPAGNIET A / S	DKK	150 000	827 035,31	0,25

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FINLANDE			34 545 951,50	10,45
FI0009010912 REVENIO GROUP	EUR	160 000	6 176 000,00	1,87
FI4000153580 TALENOM	EUR	670 000	6 097 000,00	1,84
FI4000198031 QT GROUP	EUR	135 000	6 007 500,00	1,82
FI4000206750 KAMUX CORPORATION	EUR	300 000	1 299 000,00	0,39
FI4000306873 HARVIA PLC	EUR	140 000	2 475 200,00	0,75
FI4000410758 MUSTI GROUP OY/JA3	EUR	430 000	6 712 300,00	2,03
FI4000507124 PUUILO PLC	EUR	988 700	5 778 951,50	1,75
TOTAL FRANCE			37 523 287,95	11,35
FR0000035370 BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	85 417	3 143 345,60	0,95
FR0000035818 ESKER	EUR	28 000	4 404 400,00	1,33
FR0000053027 AKWEL	EUR	169 943	2 957 008,20	0,89
FR0000063737 AUBAY	EUR	40 000	1 950 000,00	0,59
FR0010282822 SES IMAGOTAG	EUR	34 000	4 148 000,00	1,25
FR0010820274 REWORLD MEDIA	EUR	410 400	2 384 424,00	0,72
FR0011466069 EKinOPS	EUR	590 000	4 956 000,00	1,50
FR0011995588 VOLTALIA RGPT	EUR	190 700	3 253 342,00	0,98
FR0012532810 WAGA ENERGY	EUR	45 000	1 282 500,00	0,39
FR0013030152 LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	EUR	130 000	5 122 000,00	1,57
FR0013283108 DELTA PLUS GROUP	EUR	28 040	2 024 488,00	0,61
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	43 981	1 897 780,15	0,57
TOTAL ROYAUME UNI			5 528 906,33	1,67
GB00BBQ38507 KEYWORDS STUDIOS	GBP	180 000	5 528 906,33	1,67
TOTAL ITALIE			36 462 688,25	11,03
IT0004729759 SESA	EUR	108 000	12 528 000,00	3,80
IT00005107492 LU-VE	EUR	104 885	2 952 512,75	0,89
IT00005244402 BFF BANK	EUR	1 450 000	10 744 500,00	3,25
IT00005347429 DIGITAL VALUE S.P.A.	EUR	23 345	1 557 111,50	0,47
IT00005438046 SECO	EUR	700 000	3 745 000,00	1,13
IT00005440893 WIIT S.P.A.	EUR	274 198	4 935 564,00	1,49
TOTAL PAYS-BAS			6 736 000,00	2,04

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	80 000	6 736 000,00	2,04
TOTAL SUEDE			66 821 673,76	20,21
NO0010808892 CRAYON GROUP HOLDING ASA	NOK	580 308	5 519 600,80	1,67
SE0000683484 CELLAVISION	SEK	140 000	2 878 485,88	0,87
SE0000805426 BTS GROUP CL.B	SEK	160 490	4 193 161,13	1,27
SE0004840718 XVIVO PERFUSION	SEK	190 000	3 121 801,43	0,94
SE0005677135 BUFAB	SEK	290 000	6 092 765,18	1,84
SE0006625471 DUSTIN GROUP	SEK	850 000	3 150 352,85	0,95
SE0009216278 MIPS	SEK	125 000	4 824 785,86	1,46
SE0010323998 BALCO GROUP AB	SEK	457 181	1 797 888,97	0,54
SE0010948588 BHG GROUP	SEK	800 000	1 333 836,13	0,40
SE0012323715 KARNOV GROUP AB	SEK	720 273	3 776 683,29	1,14
SE0014428512 SURGICAL SCIENCE SWEDEN	SEK	520 000	7 689 489,85	2,35
SE0015346135 STILLFRONT GROUP	SEK	1 109 682	1 745 553,76	0,53
SE0015483276 CINT GROUP AB (PUBL)	SEK	540 000	2 030 490,76	0,61
SE0015812417 GARO	SEK	369 868	3 606 427,19	1,09
SE0015988167 SWEDENCARE REG.SHS	SEK	300 000	828 260,52	0,25
SE0017160773 NCAB GROUP	SEK	300 000	1 749 447,83	0,53
SE0017161243 FORTNOX	SEK	1 100 000	4 670 491,48	1,41
SE0017483506 INSTALCO	SEK	1 600 000	5 693 045,31	1,72
SE0017769995 BIOGAIA	SEK	282 424	2 119 105,54	0,64
TOTAL Titres d'OPC			11 108 333,72	3,36
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			11 108 333,72	3,36
TOTAL FRANCE			11 108 333,72	3,36
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	22	11 108 333,72	3,36

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
CM-AM PME-ETI ACTIONS
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement CM-AM PME-ETI ACTIONS

4, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM PME-ETI ACTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 28/04/2023 09:46:12

Nicolas Duval-Arnould
Associé



RAPPORT ANNUEL

CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

● L'objectif de gestion

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective et opportuniste en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale.

Le FIA n'a pas d'indicateur de référence car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.

● Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion du FIA consiste à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie du FIA repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.

Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1 Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification pour les entreprises de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique pour les entreprises. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : Le processus de gestion repose sur une analyse macro – économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global.

Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs issus du filtre ESG et de l'analyse financière ainsi que des éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux et actions afin de les intégrer dans la prise de décision.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. Le FIA pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 5,01% à 10% en titres émis par :

- des entreprises solidaires agréées conformément aux articles L.3332-17-1 et R.3332-21-3 du Code du travail,
- des sociétés de capital-risque visées à l'article 1er-1 de la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,
- des fonds communs de placement à risques (FCPR) visés à l'article L.214-28 du Code monétaire et financier, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40% de titres émis par des entreprises solidaires,
- des fonds professionnels spécialisés de droit français investis dans au moins l'une des trois typologies d'instruments ci-dessus.

De 0 % à 25 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, hors pays émergent, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0 % à 10 % aux marchés des actions hors zone euro.

De 75 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergent, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :

- de 0 % à 5 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0 % à 10 % en obligations convertibles.

De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'action, sans entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte économique et de marché

Le début d'exercice a été assez actif sur les marchés avec les différentes données macroéconomiques, délaissant les craintes concernant le variant Omicron pour se focaliser sur la reprise de l'économie mondiale. En effet, en janvier, l'évolution de la croissance ainsi que de l'inflation mettaient les marchés sous pression et les banquiers centraux étaient obligés de prendre des mesures pour éviter que l'inflation ne vienne enrayer la croissance mondiale. De plus, l'évolution du prix des matières premières ne calmait pas les marchés, le pétrole progressant de 10 à 15% en janvier et entraînant le reste des matières premières à la hausse. Le marché subissait alors les prémices d'un fort mouvement haussier taux avec des investisseurs anticipant une remontée des taux directeurs plus rapide que prévu. Cela entraînait le bund 10 ans en territoire positif à la fin janvier et Christine Lagarde réajustait le programme de rachat (fin du PEPP en mars et réduction de l'APP) lors de réunion de début février. Cependant, à partir de mi-février, nous avons eu une progression des tensions entre la Russie et l'Ukraine jusqu'à l'invasion par la Russie le 24/02. Très rapidement, les états occidentaux ont répondu par un panel de sanctions contre la Russie, notamment l'exclusion de certaines banques russes du système de paiement international SWIFT, le gel des réserves de la banque centrale russe et la suspension de la certification du gazoduc Nord Stream 2. Cela a provoqué une augmentation importante des cours des matières premières (+30/35% sur le pétrole du 25/02 au 08/03) et des craintes inflationnistes. Les banques centrales ont alors pris des mesures avec la BOE et la FED augmentant leur taux directeur et la BCE indiquant un nouveau rythme concernant le programme d'achat d'actifs (€40bn d'achats en avril €30bn en mai et €20bn en juin) pour anticiper une hausse des taux après la fin des achats. Concernant le marché du Crédit, il commençait l'année à des niveaux serrés après s'être compressé tout au long de l'année 2021 grâce aux différentes mesures des banques centrales pour booster la reprise économique dans un monde post-Covid. Malgré des fondamentaux très solides, que ce soit sur l'IG ou le HY, le Crédit a souffert d'un momentum macro moins porteur et surtout, des fortes tensions sur les taux sans risque, engendrant des rendements particulièrement négatifs pour cette classe d'actif. La hausse des spreads s'est accélérée logiquement fin Février avec la guerre en Ukraine. Enfin, il est intéressant de noter la surperformance des papiers single A et AA vs BBB. Les taux souverains européens ont nettement monté en mars avec l'intégration d'un resserrement monétaire plus rapide et l'accélération de l'inflation, en dépit d'une inversion de tendance mi-mars avec la progression des tensions géopolitiques liées à l'Ukraine et en conséquence, les craintes sur la croissance. Le taux 10 ans allemand s'apprécie de 41 bp à 0.54% (en hausse de 80 pb sur l'un des pires trimestres historiques en termes de performance sur l'obligataire global) tandis que les spreads des pays périphériques reculent de 5 à 10 bp. Le Crédit a en partie effacé (totalement pour le High Yield) le violent mouvement de tension de février, avec un resserrement global en moyenne de 10 pb, dont 45 pb dans la catégorie High Yield et 7 pb pour l'Investment Grade. La courbe s'est fortement aplatie sur tous les segments à partir du 5 ans.

Le mouvement observé en mars s'est poursuivi au début du 2nd trimestre avec la poursuite de l'intégration d'un resserrement monétaire plus rapide (communications très fortes de la FED sur une hausse prochaine probable de 50pbs, réduction progressive des achats de la BCE et potentielle première hausse de taux en 2022) et les pressions inflationnistes, malgré les craintes sur le rythme de croissance et la dégradation sanitaire en Chine. Dans ce mouvement d'aversion pour le risque, les spreads périphériques se sont écartés d'une vingtaine de bps sur le mois, particulièrement sur l'Italie. Sur le crédit, les spreads ont subi un écartement des primes de risque dans toutes les catégories de notation, notamment les crédits les moins solides. Les taux longs ont accentué la hausse en mai du fait des banquiers centraux qui, face à une inflation excessive, ont confirmé qu'ils ne voulaient plus temporiser pour remonter les taux. La résilience de l'activité US s'est maintenue malgré les vents contraires et le durcissement des conditions financières, réduisant le scénario d'une pause de la Fed. L'urgence s'est également renforcée pour la BCE suite à la nouvelle surprise haussière sur l'inflation totale et coeur, signe que le choc inflationniste se diffuse de plus en plus largement au sein de l'économie, les membres de la BCE multipliant leurs prises de parole en faveur d'un resserrement

plus rapide des taux directeurs. En fin de trimestre, malgré des premiers chiffres nationaux d'inflation montrant une poursuite de l'accélération, les craintes de récession rapide et d'ampleur sur la croissance américaine se sont intensifiées au vu des données de consommation. Les taux européens ont suivi la tendance de baisse des taux américains, qui ont effacé 50 bp en quinze jours, mais le 10 ans allemand progresse au total de 0.79 % sur le trimestre à 1.33%. Dans ce contexte d'aversion au risque, le crédit a souffert terriblement, et dans une moindre mesure les spreads périphériques, l'OAT 10 ans sous-performant également d'une quinzaine de bp vs Allemagne dans un contexte de pentification de la courbe 2-10 ans allemande.

Au 3ème trimestre, les taux souverains ont changé de direction, les investisseurs intégrant les craintes de récession et dégonflant leurs attentes quant à la durée du cycle de resserrement monétaire. Le rendement allemand à 10 ans a reculé de 51 bps (0.82% au 29 juillet, après avoir touché un point haut de 2022 à 1.77% le 21 juin). Les spreads périphériques se sont écartés sur la période, particulièrement l'Italie en raison de l'incertitude politique. Selon nos indices Cash, les spreads de crédit se sont ainsi nettement détendus, de plus de 30 pb pour l'Investment Grade, un peu moins pour la catégorie High Yield, illustrant la prudence relative des investisseurs sur les émetteurs les moins bien notés. La BCE a désormais cessé ses achats nets tant au titre de l'APP que du PEPP. Mais en août, le dégonflement des anticipations de récession et de reflux de l'inflation s'est imposé dès le début du mois sur les points bas atteints par les taux longs, en raison de bonnes statistiques économiques, d'une nouvelle envolée tant des prix de l'énergie en Europe que des tensions sur le marché du travail et les hausses de salaire à anticiper ainsi que des propos des banquiers centraux, qui n'ont eu de cesse, jusqu'à Jackson Hole, de rappeler que le combat contre l'inflation était loin d'être achevé. Dans ce contexte, les taux souverains ont poursuivi leur rebond pour atteindre 1.54% sur le Bund avec un écartement des spreads pays vs Bund (+25 bp Italie) et de Crédit dans un fort mouvement d'aplatissement de la courbe. Le retournement de marché s'est accentué en septembre avec le retour du risque italien au travers des inquiétudes sur l'évolution des relations entre l'Italie et les institutions européennes, une récession désormais inévitable en Allemagne (donc en zone euro), une Chine qui peine à rebondir, un risque géopolitique qui continue de s'accroître, une inflation à 10% en zone euro, les hausses de 75 bp BCE et FED et cerise sur le gâteau, la défiance sur le budget britannique, faisant ressurgir le risque de crédibilité. Dans ce contexte, le 10 ans allemand a clôturé le trimestre à 2.10% avec des spreads pays stables vs Bund sauf l'Italie (+5 bp) ainsi que l'Autriche et la Finlande (+8 bp), contrairement au Crédit qui continue de s'écarter. La courbe restait stable sur le mois malgré une forte volatilité, sauf le segment 10-30 ans qui accentuait son aplatissement.

Au dernier trimestre de l'exercice, les chiffres du PIB du T3 ont montré la résilience de la croissance économique face à des vents contraires de plus en plus puissants, grâce avant tout à la réduction des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et à l'effet rattrapage post-Covid, notamment en Europe où l'activité a profité de la reprise du tourisme. Mais aux US, la détérioration des enquêtes et l'affaiblissement de la demande sous-jacente ont montré qu'une récession restait probable, n'empêchant pas une nouvelle hausse de 75 pb de la part de la Fed. En zone euro, l'inflation est demeurée nettement trop élevée, ce qui a imposé à la BCE de poursuivre son resserrement monétaire. En Chine, les indices PMI d'octobre sont repassés en zone de contraction en raison du nouveau renforcement des contraintes sanitaires. L'appétit pour le risque s'est cependant diffusé au marché de la dette souveraine au travers de l'apaisement des anticipations de hausses de taux à mesure que les signaux confirmant ou annonçant une récession s'accumulaient en zone euro, au Royaume-Uni, voire aux États-Unis. Bien que la BCE ait monté ses taux directeurs de 75 pbs en octobre, ce sont bien les risques de récession qui l'ont conduite à adopter momentanément une tonalité moins agressive qu'anticipé. Dans ce contexte, le 10 ans allemand a reflué de 40bp à 2.14% avec des spreads pays en baisse vs Allemagne (notamment Italie -25 bp) et le Crédit a continué de performer. Après avoir touché de nouveaux points hauts annuels courant octobre, les taux se sont retournés en novembre et ont affiché une nette baisse (1.96% pour le 10 ans allemand fin novembre) avec à la clé l'accentuation de l'aplatissement de la courbe des taux de part et d'autre de l'Atlantique ainsi que par la chute des taux réels. Cela s'explique par les minutes de la Fed et de la BCE confortant l'hypothèse d'un ralentissement du rythme des hausses des taux directeurs à venir ainsi que par la publication de chiffres d'inflation aux US et en Z€ qui commencent à montrer un

ralentissement. Cet environnement a continué de soutenir la dynamique positive sur le marché du crédit avec une nouvelle compression des spreads sur les marchés cash et synthétique jusqu'à plus de 100 pb sur le High Yield témoignant d'un retour de l'appétit pour le risque des investisseurs. Mais sur la dernière partie du trimestre, les marchés financiers ont exacerbé l'intégration du message des banques centrales suite à leurs hausses de mi-décembre avec à la clé une forte poussée des taux souverains, le bund clôturant l'année à 2.56%. Aux Etats-Unis, la hausse des rendements est surtout venue de la remontée des anticipations d'inflation alors qu'en zone Euro, le rebond des indices PMI et le discours toujours offensif des banquiers centraux, en faveur d'une politique monétaire très restrictive au vu des Etats continuant d'ajouter des mesures d'aide, ont alimenté la hausse des taux réels, portant le taux souverain français à 10 ans à 3.10%. Suite à l'annonce des réductions d'achats BCE, les spreads semi-cœur et périphériques hors Portugal se sont écartés contre Allemagne, contrairement aux spreads de Crédit, notamment financiers, qui ont accentué leur réduction.

Politique de gestion (allocation obligataire)

Lors du 1er trimestre 2022, nous avons accentué l'exposition en sensibilité en renforçant l'allocation sur le crédit, avec toujours une préférence pour les émetteurs financiers. Nous avons été actifs sur le marché primaire en début d'année. Nous avons ensuite dans un marché primaire qui a tourné au ralenti effectué des investissements de manière limitée en restant sélectif sur les émetteurs et en privilégiant des maturités courtes.

Au 2nd trimestre 2022, dans un contexte de forte volatilité des marchés obligataires et d'une montée rapide des taux d'intérêts souverains en zone euro, nous faisons le choix de limiter nos investissements afin de conserver un niveau de sensibilité réduit aux taux d'intérêt.

Au 3ème trimestre 2022, nous avons maintenu un niveau de sensibilité réduit dans un contexte de poursuite de la forte hausse des taux d'intérêts. Dans un marché primaire qui a tourné au ralenti, nous effectuons des investissements de manière limitée en restant sélectif sur les émetteurs.

Au 4ème trimestre 2022, à la faveur de l'appétit pour le risque, nous sommes revenus plus actifs sur le crédit et avons effectué des investissements sur les émissions primaires en fonction des opportunités offertes par le marché.

Nous avons sur nos choix de valeurs privilégié les émetteurs affichant des performances ESG élevées et moins générateurs d'émissions de GES avec notamment un focus sur les émetteurs bancaires. Nous sommes restés à l'écart des secteurs très générateurs d'émissions de GES sur la période. Nous avons notamment renforcé nos positions sur Infineon 2025, Leg Immo 26, Siemens 2025, Cofinimmo 2028, L'Oreal Taux Variable 2024, Kering 2025, Sanofi 2029, La Banque Postal 2028, Caixabank 2029, Danone 2032, Banco Santander 2025, Ar 2029, Banco Santander 2024, BPCE 2026, Telefonica 2027, BPCE 2028, Merck Financial 2026, Caixabank 2028, BBVA 2029, E.On 2025, Volvo Treasury 2027, E.On 2026, Snam 2029, Royal Philips 2026 & 2027, Electrolux 2026, Adidas 2025 et Deutsche Bank 2027.

Performance

La performance du fonds sur l'exercice 2022 s'est établie à -11.63% pour la part ES, -11.70 pour la part IC et -11.96% pour la part RC.

Démarche ESG

SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
 - une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
- Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » (5) ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1er janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,02% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

• Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide..

● Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées sur deux critères majeurs : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable du Contrôle Interne et de la Conformité (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Pour les preneurs de risques dont la rémunération variable est supérieure à 50 000€, il est prévu :

- La mise en place d'un paiement différé sur une période de 4 ans ou 5 ans d'au moins 50% de la rémunération variable. En cas de variable important, jusqu'à 60% doivent être différés. L'objectif du différé est de pouvoir ne pas verser la rémunération variable différée en cas de performances négatives sur les années suivantes,
- Le ratio entre rémunération variable et la rémunération fixe ne peut excéder 100%, sauf pour ceux pour lesquels les actionnaires de Crédit Mutuel Asset Management lors de l'assemblée générale ont autorisé la possibilité de porter ce ratio au maximum à 200%,
- Le paiement d'au moins 50% du variable dans des instruments financiers autres que des espèces indexées sur un indicateur composite commun à CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE,
- Pour mesurer les performances des gérants, des analyses quantitatives et qualitatives sont arrêtées en fonction des missions de chacun et des réalisations individuelles et collectives. Les variables sont évalués sur la base d'éléments quantitatifs à hauteur de 50% et la base d'éléments qualitatifs à hauteur de 50%.

● **Evènements intervenus au cours de la période**

01/01/2022 Caractéristiques juridiques : Changement de commissaire aux comptes

20/04/2022 Suppression de part : Création de la part S

21/10/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour règlementaire Taxonomie

● **Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres**

Des procédures contentieuses ont été introduites en Allemagne pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	457 877 211,39	520 110 911,21
Actions et valeurs assimilées	92 986 926,20	122 676 238,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	90 289 286,20	119 978 598,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 697 640,00	2 697 640,00
Obligations et valeurs assimilées	275 710 121,34	263 065 866,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	275 710 121,34	258 295 763,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 770 103,51
Titres de créances	63 261 094,05	90 115 324,38
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	63 261 094,05	90 115 324,38
Titres de créances négociables	63 261 094,05	90 115 324,38
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	25 919 069,80	44 253 481,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	44 253 481,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	25 919 069,80	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	24 185,04	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 185,04	0,00
Comptes financiers	1 035 084,73	8 531 926,47
Liquidités	1 035 084,73	8 531 926,47
Total de l'actif	458 936 481,16	528 642 837,68

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	458 451 549,46	524 347 816,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 063 155,39	-1 682 207,35
Résultat de l'exercice (a, b)	4 404 258,11	5 812 302,83
Total des capitaux propres	458 792 652,18	528 477 911,97
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	143 828,98	164 925,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	143 828,98	164 925,71
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	458 936 481,16	528 642 837,68

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 153,25	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 698 779,19	2 003 718,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 704 185,14	5 059 753,30
Produits sur titres de créances	0,00	57 096,61
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 407 117,58	7 120 568,16
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	39 108,10	59 474,56
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	39 108,10	59 474,56
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 368 009,48	7 061 093,60
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 822 652,71	1 712 463,38
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 545 356,77	5 348 630,22
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-141 098,66	463 672,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	4 404 258,11	5 812 302,83

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
ES	FR0007084629	0,45 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014000HC5	0,9 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0014001TX4	1,5 % TTC maximum	Actif net
S	FR0014009SV3	1 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
ES	FR0007084629	Néant
IC	FR0014000HC5	Néant
RC	FR0014001TX4	Néant
S	FR0014009SV3	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007084629 ES

Néant

Part FR0014000HC5 IC

Néant

Part FR0014001TX4 RC

Néant

Part FR0014009SV3 S

Néant

Hypotheses performances presentees

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

• **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

• **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

• **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur

contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

● Description des garanties reçues ou données

● Garantie reçue :

Néant

● Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- **Informations complémentaires**

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du FIA ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	528 477 911,97	413 410 713,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	57 352 505,65	117 439 698,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-64 739 646,14	-22 845 751,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	628 003,50	6 273 865,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 757 493,70	-7 575 916,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 884,97	-76 525,68
Différences de change	-3 502,83	43 884,54
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-62 708 598,07	16 459 312,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-30 820 146,88</i>	<i>31 888 451,19</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>31 888 451,19</i>	<i>15 429 138,60</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 545 356,77	5 348 630,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	458 792 652,18	528 477 911,97

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	254 071 290,01	55,38
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	7 077 567,17	1,54
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	12 132 481,09	2,64
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	2 428 783,07	0,53
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	275 710 121,34	60,09
Titres de créances		
Bons du Trésor	63 261 094,05	13,79
TOTAL Titres de créances	63 261 094,05	13,79
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	271 766 247,87	59,24	0,00	0,00	3 943 873,47	0,86	0,00	0,00
Titres de créances	63 261 094,05	13,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 035 084,73	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	3 mois - 1 an]	%	1 - 3 ans]	%	3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	6 649 631,55	1,45	88 453 576,84	19,28	107 849 227,57	23,51	72 757 685,38	15,86
Titres de créances	0,00	0,00	5 158 534,00	1,12	41 438 929,77	9,03	16 663 630,28	3,63	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 035 084,73	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	DKK	DKK	CHF	CHF	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 948 652,54	0,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34 535,29	0,01	490 595,42	0,11	484 123,59	0,11	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			11 379 057,36
	FR0013432770	BFCM 0,125%050224	8 324 946,08
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	1 269 987,53
	XS1288858548	BFCM 3%110925	1 784 123,75
TCN			0,00
OPC			25 919 069,80
	FR00140072N3	CM-AM ENG.SOLID.AM	25 919 069,80
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			37 298 127,16

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 404 258,11	5 812 302,83
Total	4 404 258,11	5 812 302,83

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 365 612,16	5 788 956,97
Total	4 365 612,16	5 788 956,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	252,37	335,95
Total	252,37	335,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	38 392,74	23 009,91
Total	38 392,74	23 009,91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	0,84	
Total	0,84	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 063 155,39	-1 682 207,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 063 155,39	-1 682 207,35

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 003 515,09	-1 676 955,59
Total	-4 003 515,09	-1 676 955,59
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-253,21	-103,22
Total	-253,21	-103,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C3 PART CAPI RC		
Capitalisation	-59 386,90	-5 148,54
Total	-59 386,90	-5 148,54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	-0,19	
Total	-0,19	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	C PART CAPI C	294 396 664,77	195 577,102	1 505,27	0,00	0,00	0,00	14,18
31/12/2019	C PART CAPI C	349 500 801,47	222 141,102	1 573,32	0,00	0,00	0,00	12,02
31/12/2020	C1 PART CAPI ES	413 410 713,89	253 788,881	1 628,95	0,00	0,00	0,00	-0,68
31/12/2020	C2 PART CAPI IC	0,00	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2021	C1 PART CAPI ES	525 834 211,89	309 012,996	1 701,65	0,00	0,00	0,00	13,30
31/12/2021	C2 PART CAPI IC	32 363,15	0,310	104 397,25	0,00	0,00	0,00	750,74
31/12/2021	C3 PART CAPI RC	2 611 336,93	25 143,983	103,85	0,00	0,00	0,00	0,71
30/12/2022	C1 PART CAPI ES	452 075 951,99	300 617,178	1 503,82	0,00	0,00	0,00	1,20
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	28 577,82	0,310	92 186,51	0,00	0,00	0,00	-2,70
30/12/2022	C3 PART CAPI RC	6 688 027,74	73 148,983	91,43	0,00	0,00	0,00	-0,28
30/12/2022	C4 PART CAPI S	94,63	1,000	94,63	0,00	0,00	0,00	0,65

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI ES		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	32 815,464000	51 911 084,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-41 211,282000	-63 958 636,51
Solde net des Souscriptions / Rachats	-8 395,818000	-12 047 552,51
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	300 617,178000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,00	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,310000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI RC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	56 333,000000	5 441 321,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-8 328,000000	-781 009,63
Solde net des Souscriptions / Rachats	48 005,000000	4 660 312,02
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	73 148,983000	

	En quantité	En montant
C4 PART CAPI S		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1,000000	100,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	1,000000	100,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	26,42
Montant des commissions de souscription perçues	26,42
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	26,42
Montant des commissions de souscription r�troced�es	26,42
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1,77
Montant des commissions de souscription perçues	1,77
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	1,77
Montant des commissions de souscription r�troced�es	1,77
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C4 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00

	En montant
C4 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0007084629 C1 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 782 651,81
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0014000HC5 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	133,03
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0014001TX4 C3 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	39 867,83
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0014009SV3 C4 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,04
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Coupons et dividendes	24 185,04
Total des créances		24 185,04
Dettes	Frais de gestion	143 828,98
Total des dettes		143 828,98
Total dettes et créances		-119 643,94

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	457 877 211,39	99,79
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	92 986 926,20	20,27
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	275 710 121,34	60,08
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	63 261 094,05	13,79
TITRES OPC	25 919 069,80	5,65
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	24 185,04	0,01
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-143 828,98	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 035 084,73	0,23
DISPONIBILITES	1 035 084,73	0,23
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	458 792 652,18	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						92 986 926,20	20,27
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						90 289 286,20	19,68
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						90 289 286,20	19,68
TOTAL ALLEMAGNE						15 320 445,33	3,34
DE0005552004 DEUTSCHE POST NOM.			EUR	33 400		1 175 012,00	0,26
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	99 039		1 845 888,88	0,40
DE0006048432 HENKEL PF			EUR	35 909		2 334 803,18	0,51
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES			EUR	105 745		3 006 330,35	0,66
DE0007164600 SAP			EUR	36 500		3 518 235,00	0,76
DE0007236101 SIEMENS			EUR	12 000		1 555 680,00	0,34
DE0008404005 ALLIANZ			EUR	1 495		300 345,50	0,07
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	2 457		746 928,00	0,16
DE000A1ML711 VONOVIA			EUR	38 021		837 222,42	0,18
TOTAL DANEMARK						1 948 652,54	0,42
DK0061539921 VESTAS WIND SYSTEMS			DKK	71 700		1 948 652,54	0,42
TOTAL FRANCE						60 880 682,21	13,27
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE			EUR	227 800		2 239 501,80	0,49
FR0000120073 AIR LIQUIDE			EUR	25 471		3 372 360,40	0,74
FR0000120321 L'OREAL			EUR	22 004		7 340 534,40	1,60
FR0000120578 SANOFI			EUR	21 400		1 922 576,00	0,42
FR0000120628 AXA			EUR	48 700		1 268 878,50	0,28
FR0000120644 DANONE			EUR	29 810		1 467 546,30	0,32
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	11 928		8 109 847,20	1,77
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	55 978		9 471 477,60	2,06
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC			EUR	76 018		9 937 072,96	2,17
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	47 666		1 143 984,00	0,25
FR0000125007 SAINT-GOBAIN			EUR	98 804		4 510 402,60	0,98
FR0000125338 CAPGEMINI			EUR	9 621		1 500 394,95	0,33
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	77 000		4 100 250,00	0,89
FR0006174348 BUREAU VERITAS			EUR	52 500		1 292 025,00	0,28
FR0013176526 VALEO			EUR	41 700		696 390,00	0,15

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014008VX5 EUROAPI			EUR	930		12 880,50	0,00
FR001400AJ45 MICHELIN			EUR	96 000		2 494 560,00	0,54
TOTAL IRLANDE						2 549 843,73	0,56
IE0001827041 CRH			EUR	24 615		911 001,15	0,20
IE0004927939 KINGSPAN GROUP			EUR	32 401		1 638 842,58	0,36
TOTAL ITALIE						897 855,00	0,20
IT0003128367 ENEL			EUR	178 500		897 855,00	0,20
TOTAL PAYS-BAS						6 487 191,39	1,41
NL0000009538 KONINKLIJKE PHILIPS			EUR	86 182		1 206 892,73	0,26
NL0000009827 KONINKLIJKE DSM NOM.			EUR	30 900		3 531 870,00	0,77
NL00150001Q9 STELLANTIS			EUR	131 758		1 748 428,66	0,38
TOTAL PORTUGAL						2 204 616,00	0,48
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL			EUR	473 500		2 204 616,00	0,48
TOTAL Actions & valeurs assimilées non négó, sur un marché régl.						2 697 640,00	0,59
TOTAL Actions & valeurs ass. non négó, sur un marché régl. (sauf Warrants et Bons de Sous.)						2 697 640,00	0,59
TOTAL FRANCE						2 697 640,00	0,59
1137054 EQUISOL PS A			EUR	4 010		100 250,00	0,02
1137055 EQUISOL PS B			EUR	4 190		104 750,00	0,02
FR0010099978 FRANCE ACTIVE INVEST.CAT.B			EUR	24 000		2 492 640,00	0,55
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						275 710 121,34	60,09
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négó, sur un marché régl. ou assimilé						275 710 121,34	60,09
TOTAL Obligations à taux fixe négó, sur un marché régl. ou assimilé						254 071 290,01	55,38
TOTAL BELGIQUE						6 473 922,35	1,41
BE0002838192 COFINIMMO 1%22-240128	24/01/2022	24/01/2028	EUR	10	1,00	818 954,66	0,18
EU000A283859 EUROPEAN UNION 0%20-041030	27/10/2020	04/10/2030	EUR	1 100		868 780,00	0,19
EU000A284451 EUROPEAN UNION 0%20-041125	17/11/2020	04/11/2025	EUR	1 080		995 943,60	0,22
EU000A285VM2 EUROPEAN UNION 0%20-040735	01/12/2020	04/07/2035	EUR	690		460 989,00	0,10
EU000A287074 EUROPEAN UNION 0%21-020628	02/02/2021	02/06/2028	EUR	440		373 696,40	0,08
EU000A3KNYF7 EUROPEAN UNION 04032026	22/03/2021	04/03/2026	EUR	1 920		1 750 694,40	0,38
EU000A3KTGV8 EUROPEAN UNION 0%21-060726	06/07/2021	06/07/2026	EUR	1 337 000		1 204 864,29	0,26
TOTAL ALLEMAGNE						20 608 093,07	4,49
DE000A2TSD44 DEUTSCHE TELEKOM 0,875%19-0326	25/03/2019	25/03/2026	EUR	834	0,875	781 172,95	0,17

Désignation des valeurs		Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
1701	DE000A30VQ09 DEUTSCHE BANK 4%22-291127	29/11/2022	29/11/2027	EUR	11	4,00	1 089 545,18	0,24
	DE000A3E5MG8 VONOVIA 0,375%21-160627	16/06/2021	16/06/2027	EUR	8	0,375	657 820,05	0,14
	DE000A3MQNN9 LEG IMMOBILIJEN SE OBL 0,375%22-17/01/2022	17/01/2022	17/01/2026	EUR	9	0,375	791 420,55	0,17
	XS0862952297 DEUTSCHE POST 2,875%12-111224	11/12/2012	11/12/2024	EUR	3 100	2,875	3 103 136,09	0,68
	XS1999841445 KRED WIEDERAUFBAU 0,01%19-0527	22/05/2019	05/05/2027	EUR	1 000	0,01	878 096,58	0,19
	XS2047500769 E.ON 0%19-280824	28/08/2019	28/08/2024	EUR	1 600		1 521 536,00	0,33
	XS2343822842 VOLKSWAGEN LEASING 0,375%21-26	19/05/2021	20/07/2026	EUR	1 540	0,375	1 334 649,86	0,29
	XS2374595127 VOLKSWAG FIN SVCS 0%21-120225	12/08/2021	12/02/2025	EUR	1 750		1 605 572,50	0,35
	XS2433244089 E.ON 0,125%22-180126	18/01/2022	18/01/2026	EUR	1 400	0,125	1 268 818,08	0,28
	XS2443921056 INFINEON TECHNOLOG 0,625%22-25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	9	0,625	850 364,51	0,19
	XS2463505581 E.ON 0,875%22-080125	23/03/2022	08/01/2025	EUR	500	0,875	478 851,16	0,10
	XS2491029208 MERCK FIN SERV 1,875%22-150626	15/06/2022	15/06/2026	EUR	34	1,875	3 271 366,82	0,71
	XS2555178644 ADIDAS 3%22-211125	21/11/2022	21/11/2025	EUR	30	3,00	2 975 742,74	0,65
	TOTAL ESPAGNE						27 350 313,27	5,96
	ES0000012G91 ESPAGNE 0%20-310126	15/10/2020	31/01/2026	EUR	3 000		2 732 880,00	0,60
	XS1788586375 RED ELEC FINANC 1,25%18-130327	13/03/2018	13/03/2027	EUR	30	1,25	2 783 240,96	0,61
	XS1820037270 MTN BANCO BILBA.VIAR.1,375%	14/05/2018	14/05/2025	EUR	34	1,375	3 266 431,23	0,71
140525	XS2168647357 BANCO SANTANDER 1,375%20-0126	05/05/2020	05/01/2026	EUR	15	1,375	1 411 056,99	0,31
	XS2177441990 TELEFONICA EMIS 1,201%20-0827	21/05/2020	21/08/2027	EUR	27	1,201	2 418 584,55	0,53
	XS2250026734 ICO 0%20-300426	28/10/2020	30/04/2026	EUR	700		630 777,00	0,14
	XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	09/02/2021	09/02/2029	EUR	30		2 440 239,45	0,53
	XS2357417257 SANTANDER 0,625%29	24/06/2021	24/06/2029	EUR	13		1 070 478,23	0,23
	XS2430998893 BBVA 0,875%22-140129	14/01/2022	14/01/2029	EUR	43		3 631 678,09	0,78
	XS2434702424 CAIXABANK TV22-210128 EMTN	21/01/2022	21/01/2028	EUR	35		3 057 606,23	0,67
	XS2436160779 BANCO SANTANDER TV22-260125	26/01/2022	26/01/2025	EUR	20		1 928 033,97	0,42
	XS2530034649 CAIXABANK 07092029 EMTN	07/09/2022	07/09/2029	EUR	20	3,75	1 979 306,57	0,43
	TOTAL FINLANDE						6 619 561,48	1,44
	XS2258389415 OP CORP BANK 0,1%20-161127	16/11/2020	16/11/2027	EUR	3 000	0,10	2 517 154,52	0,54
TOTAL FRANCE	XS2320747285 OP CORP BANK 0,25%21-240326	24/03/2021	24/03/2026	EUR	2 000	0,25	1 769 284,11	0,39
	XS2354246816 OP CORP BANK 0,375%21-160628	16/06/2021	16/06/2028	EUR	2 878	0,375	2 333 122,85	0,51
	TOTAL FRANCE						107 895 480,79	23,54

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR000571150 OAT 6%94-25102025	25/02/1994	25/10/2025	EUR	6 000 000	6,00	6 577 421,09	1,43
FR0011619436 OAT 2,25%13-25052024	12/11/2013	25/05/2024	EUR	3 000 000	2,25	3 018 709,73	0,66
FR0011654771 BPIFRANCE 2,5%13-250524 EMTN	11/12/2013	25/05/2024	EUR	40	2,50	4 025 695,89	0,88
FR0012448025 GECINA 1,50%15-200125 EMTN	20/01/2015	20/01/2025	EUR	2	1,50	193 142,27	0,04
FR0012517027 OAT 0,50%15-25052025	09/02/2015	25/05/2025	EUR	10 000 000	0,50	9 500 547,95	2,12
FR0013121753 KLEPIERRE 1,875%16-190226	19/02/2016	19/02/2026	EUR	20	1,875	1 892 551,23	0,41
FR0013218393 ICADE 1,125%16 171125	15/11/2016	17/11/2025	EUR	17	1,125	1 534 791,67	0,33
FR0013266350 GECINA TFI,375%17-300627 EMTN	30/06/2017	30/06/2027	EUR	2	1,375	180 844,90	0,04
FR0013286846 LEGRAND 0,5%17-091023	09/10/2017	09/10/2023	EUR	24	0,50	2 361 523,40	0,51
FR0013432770 BFCM 0,125%19-050224	04/07/2019	05/02/2024	EUR	86	0,125	8 324 946,08	1,81
FR0013444676 ORANGE 0%19-040926	04/09/2019	04/09/2026	EUR	19		1 672 513,00	0,36
FR0013505625 ADP 2,125%20-021026	02/04/2020	02/10/2026	EUR	29	2,125	2 750 517,71	0,60
FR0013506292 ORAFP 1,125% 0727	31/03/2020	07/07/2027	EUR	42	1,25	3 823 614,41	0,83
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	08/10/2020	08/10/2027	EUR	15	0,10	1 269 987,53	0,28
FR0014000AU2 AFD 0%20-281027 EMTN	28/10/2020	28/10/2027	EUR	46		3 937 600,00	0,86
FR0014000UC8 URW 0,625%20-040527	04/11/2020	04/05/2027	EUR	15	0,625	1 281 582,12	0,28
FR0014000UG9 CADES 0%20-250226	02/12/2020	25/02/2026	EUR	40		3 620 840,00	0,79
FR0014000Y93 CREDIT AGRICOLE 0,125%20-1227	09/12/2020	09/12/2027	EUR	31	0,125	2 565 856,41	0,56
FR0014001S17 CADES 0%21-250531	03/02/2021	25/05/2031	EUR	38		2 889 862,00	0,63
FR0014003067 REGION ILE DE FR 0%21-200428	20/04/2021	20/04/2028	EUR	16		1 349 232,00	0,29
FR0014003182 CREDIT AGRICOLE 0,375%21-0428	20/04/2021	20/04/2028	EUR	21	0,375	1 726 264,44	0,38
FR0014003C70 BPIFRANCE 0%21-250528	06/05/2021	25/05/2028	EUR	9		756 441,00	0,16
FR0014003MJ4 URW 0,75%21-251028	25/05/2021	25/10/2028	EUR	21	0,75	1 684 742,55	0,37
FR0014003RL9 CDC 0,01%21-010626 EMTN	01/06/2021	01/06/2026	EUR	11	0,01	988 624,10	0,22
FR00140044X1 BANQUE POSTALE 0,75%21-230631	23/06/2021	23/06/2031	EUR	44	0,75	3 291 711,72	0,72
FR00140049Z5 ORANGE 0%21-290626	29/06/2021	29/06/2026	EUR	28		2 480 912,00	0,54
FR0014004GES SOCIETEGENERALE 0,25%21-080727	08/07/2021	08/07/2027	EUR	30	0,25	2 557 938,08	0,56
FR0014004QX4 ALSTOM 0,125%21-270727	27/07/2021	27/07/2027	EUR	31	0,125	2 687 197,63	0,59
FR0014005J14 CREDIT AGRICO.TV21-210929 EMTN	21/09/2021	21/09/2029	EUR	15	0,50	1 213 341,99	0,26
FR0014005SC1 PERNOD RICARD 0,125%21-041029	04/10/2021	04/10/2029	EUR	54	0,125	4 288 094,87	0,93
FR0014006FE2 DANONE 0,52%21-091130	09/11/2021	09/11/2030	EUR	17	0,52	1 357 286,05	0,30

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014006XA3 SOCIETE GENERALE TV21-021227	02/12/2021	02/12/2027	EUR	14		1 203 087,12	0,26
FR0014007VF4 BPCE 0.375%22-020226	02/02/2022	02/02/2026	EUR	24	0,375	2 174 428,27	0,47
FR00140087C4 BANQUE POSTALE TV22-090228	08/02/2022	09/02/2028	EUR	18	1,00	1 576 829,34	0,34
FR0014009KQ0 SANOFI 1,25%22-060429	06/04/2022	06/04/2029	EUR	16	1,25	1 433 272,11	0,31
FR001400A5N5 KERING 1,25%22-050525 EMTN	05/05/2022	05/05/2025	EUR	16	1,25	1 543 507,07	0,34
FR001400AOL7 APRR 1,875%22-030129 EMTN	03/06/2022	03/01/2029	EUR	22	1,875	2 018 588,00	0,44
FR001400CJG3 DANONE 3,071%22-070932 EMTN	07/09/2022	07/09/2032	EUR	20	3,071	1 936 956,33	0,42
XS1195574881 SOC.GENERAL02,625%15-270225	27/02/2015	27/02/2025	EUR	53	2,625	5 287 780,96	1,15
XS1218319702 URW 1%15-140325	15/04/2015	14/03/2025	EUR	800	1,00	754 601,75	0,16
XS1288858548 BFCM 3%15-110925	11/09/2015	11/09/2025	EUR	18	3,00	1 784 123,75	0,39
XS1325645825 BNP PARIBAS 2,75%15-270126	27/11/2015	27/01/2026	EUR	2 400	2,75	2 377 972,27	0,52
TOTAL IRLANDE						2 599 187,40	0,57
XS2311407352 BK OF IE GRP TV21-100527	10/03/2021	10/05/2027	EUR	1 551		1 332 099,93	0,29
XS2337060607 CCEP FIN IRL 0%21-060925	06/05/2021	06/09/2025	EUR	1 389		1 267 087,47	0,28
TOTAL ITALIE						20 254 306,01	4,41
XS1508450688 UNICREDIT 2,125%16-241026	24/10/2016	24/10/2026	EUR	900	2,125	853 338,20	0,19
XS1639488771 FERROVIE STATO 1,5%17-270625	28/06/2017	27/06/2025	EUR	4 000	1,50	3 788 912,88	0,83
XS2063547041 UNICREDIT 0,5%19-090425	09/10/2019	09/04/2025	EUR	1 500	0,50	1 394 182,40	0,30
XS2081018629 INTESA SANPAOLO 1%19-191126	19/11/2019	19/11/2026	EUR	2 000	1,00	1 780 805,75	0,39
XS2179037697 INTESA SANPAOLO 2,125%20-0525	26/05/2020	26/05/2025	EUR	2 600	2,125	2 523 676,11	0,55
XS2268340010 SNAM 0% EMTN 1228	07/12/2020	07/12/2028	EUR	1 800		1 415 592,00	0,31
XS2300208928 SNAM 0%21-150825	15/02/2021	15/08/2025	EUR	1 080		979 927,20	0,21
XS2357205587 TERNA 0,375%29	23/06/2021	23/06/2029	EUR	2 939	0,375	2 357 528,11	0,51
XS2360310044 UNICREDIT MTN 0729	05/07/2021	05/07/2029	EUR	1 867		1 507 096,62	0,33
XS2431320378 MEDIOBANCA 1% 17072029	17/01/2022	17/07/2029	EUR	2 982		2 450 716,26	0,53
XS2433211310 SNAM 0,75%22-200629	20/01/2022	20/06/2029	EUR	1 470	0,75	1 202 530,48	0,26
TOTAL LUXEMBOURG						3 230 697,70	0,70
XS2263684180 NESTLE FIN 0,00001%20-031225	03/12/2020	03/12/2025	EUR	1 538	0,00001	1 409 392,45	0,31
XS2350621863 NESTLE FINANCE INTL 0%14062026	14/06/2021	14/06/2026	EUR	2 025		1 821 305,25	0,39
TOTAL PAYS-BAS						45 759 762,71	9,97
DE000A190NE4 MERCEDES BENZ INTL 1%18-111125	11/05/2018	11/11/2025	EUR	700	1,00	659 030,44	0,14

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
DE000A19S4U8 ALLIANZ FINANCE II 0,25%17-23	06/12/2017	06/06/2023	EUR	16	0,25	1 588 248,33	0,35
DE000A19S4V6 ALLIANZ FINANCE II 0,875%17-27	06/12/2017	06/12/2027	EUR	20	0,875	1 780 482,46	0,39
DE000A2YNZW8 DAIMLER INTL 0,375%19-081126	08/08/2019	08/11/2026	EUR	3 000	0,375	2 683 606,03	0,58
DE000A3KY342 ALLIANZ FINANCE II 0%21-221126	22/11/2021	22/11/2026	EUR	41		3 603 449,00	0,77
XS1291004270 IBERDROLA INTL 1,75%15-170923	17/09/2015	17/09/2023	EUR	27	1,75	2 699 859,82	0,59
XS1557095616 DEUTSCHE TEL INTL 1,375%17-27	30/01/2017	30/01/2027	EUR	3 000	1,375	2 817 878,63	0,61
XS1617898363 DEUTSCHE TEL INTL 1,125%17-26	22/05/2017	22/05/2026	EUR	1 595	1,125	1 496 709,33	0,33
XS2001175657 ROYAL PHILIPS 0,5%19-220526	22/05/2019	22/05/2026	EUR	2 800	0,50	2 507 724,49	0,55
XS2008921947 AEGON BANK 0,625%19-210624	21/06/2019	21/06/2024	EUR	2 800	0,625	2 678 441,26	0,58
XS2049154078 ING GROEP TV19-030925	03/09/2019	03/09/2025	EUR	24		2 244 106,19	0,49
XS2049616548 SIEMENS FIN NV 0%19-050924	05/09/2019	05/09/2024	EUR	1 500		1 430 220,00	0,31
XS2102283061 ABN AMRO 0,6%20-150127	15/01/2020	15/01/2027	EUR	30	0,60	2 658 038,22	0,58
XS2118280218 SIEMENS FIN NV 0%20-200226	20/02/2020	20/02/2026	EUR	30		2 702 820,00	0,59
XS2182054887 SIEMENS FIN NV 0,375%20-050626	05/06/2020	05/06/2026	EUR	29	0,375	2 625 393,44	0,57
XS2258452478 ING GROUP 0,25%20-180229	17/11/2020	18/02/2029	EUR	35		2 823 642,26	0,62
XS2325733413 STELLANTIS 0,625%21-300327	30/03/2021	30/03/2027	EUR	1 082	0,625	937 680,02	0,20
XS2356040357 STELLANTIS 0,75%21-180129	18/06/2021	18/01/2029	EUR	506	0,75	407 583,90	0,09
XS2389343380 ABN AMRO 0,5%21-230929	23/09/2021	23/09/2029	EUR	20	0,50	1 584 814,52	0,35
XS2407529309 ING GROEP TV21-161132	16/11/2021	16/11/2032	EUR	10	1,00	824 535,07	0,18
XS2413696761 ING GROEP TV21-291125	29/11/2021	29/11/2025	EUR	8		740 871,89	0,16
XS2441244535 NOV NORD FIN NL 0 75 22 310325	31/03/2022	31/03/2025	EUR	667	0,75	633 318,05	0,14
XS2475954579 ROYAL PHILIPS 1,875%22-050527	05/05/2022	05/05/2027	EUR	2 867	1,875	2 644 357,03	0,58
XS2526839175 SIEMENS FIN NV 2,25%22-100325	08/09/2022	10/03/2025	EUR	10	2,25	986 952,33	0,22
TOTAL NORVEGE						1 343 603,72	0,29
XS2117452156 TELENOR 0,25%20-140228	14/02/2020	14/02/2028	EUR	1 600	0,25	1 343 603,72	0,29
TOTAL SUEDE						8 029 679,50	1,75
XS2342706996 VOLVO TREASURY 0%21-180526	18/05/2021	18/05/2026	EUR	870		768 157,80	0,17
XS2402009539 VOLVO TREASURY 0%21-090524	09/11/2021	09/05/2024	EUR	2 670		2 550 384,00	0,56
XS2404247384 SEB TV21-031131	03/11/2021	03/11/2031	EUR	1 153		977 263,69	0,21
XS2521820048 VOLVO TREASURY 2%22-190827	19/08/2022	19/08/2027	EUR	726	2,00	675 250,31	0,15
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	3 000	4,125	3 058 623,70	0,66
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						3 906 682,01	0,85

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1944456109 IBM 0,875%19-310125	31/01/2019	31/01/2025	EUR	1 000	0,875	957 088,77	0,21
XS2338955805 TOYOTA MOTOR CR 0,125% 0511127	06/05/2021	05/11/2027	EUR	1 305	0,125	1 106 786,23	0,24
XS2442764747 IBM 09022030	09/02/2022	09/02/2030	EUR	2 223	0,875	1 842 807,01	0,40
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						7 077 567,17	1,54
TOTAL ESPAGNE						2 329 453,03	0,51
XS2476266205 BANCO SANTANDER TV05052024	05/05/2022	05/05/2024	EUR	23		2 329 453,03	0,51
TOTAL FRANCE						1 614 420,44	0,35
FR0014009EH2 L OREAL TV22-290324	29/03/2022	29/03/2024	EUR	16		1 614 420,44	0,35
TOTAL PAYS-BAS						3 133 693,70	0,68
XS2386877133 ESSITY CAPITAL 0,25%21-150929	15/09/2021	15/09/2029	EUR	4 000	0,25	3 133 693,70	0,68
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé						12 132 481,09	2,64
TOTAL ESPAGNE						2 310 604,68	0,50
XS2324321285 BANCO SANTANDER SA 0,5% 24032027	24/03/2021	24/03/2027	EUR	26		2 310 604,68	0,50
TOTAL FINLANDE						3 552 635,44	0,77
XS2403444677 NORDEA BK 0,5%21-021128	02/11/2021	02/11/2028	EUR	4 320	0,50	3 552 635,44	0,77
TOTAL FRANCE						6 269 240,97	1,37
FR0014002X43 BNP PARIBAS SA 130427	13/04/2021	13/04/2027	EUR	20		1 747 390,14	0,38
FR0014006N17 BNPP TV21-30052028 EMTN	30/11/2021	30/05/2028	EUR	25		2 118 640,75	0,46
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	28		2 403 210,08	0,53
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						2 428 783,07	0,53
TOTAL FRANCE						2 174 465,18	0,47
FR0013155009 BPCE 2,875%16-220426 EMTN	22/04/2016	22/04/2026	EUR	12	2,875	1 179 233,26	0,25
XS1190632999 BNP PARIBAS 2,375%15-170225	17/02/2015	17/02/2025	EUR	1 000	2,375	995 231,92	0,22
TOTAL PAYS-BAS						254 317,89	0,06
XS2350756446 ING GROEP TV21-090632	09/06/2021	09/06/2032	EUR	3		254 317,89	0,06
TOTAL Titres de créances						63 261 094,05	13,79
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						63 261 094,05	13,79
TOTAL Titres de créances négociables						63 261 094,05	13,79
TOTAL AUTRICHE						3 725 364,38	0,81
AT0000A1K9C8 AUSTRIA 0,75%16-201026	16/02/2016	20/10/2026	EUR	4 000	0,75	3 725 364,38	0,81
TOTAL ESPAGNE						9 192 556,29	2,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ES00000126B2 ESPANA 2,75%14-311024	20/06/2014	31/10/2024	EUR	2 000	2,75	2 002 643,83	0,44
ES00000126Z1 ESPANA 1,6%15-300425	27/01/2015	30/04/2025	EUR	2 000	1,60	1 963 642,46	0,43
ES0000012F92 SPAIN 0%20-310125	25/02/2020	31/01/2025	EUR	3 000		2 824 320,00	0,61
ES0000012H33 SPAIN 0%21-310524	07/01/2021	31/05/2024	EUR	2 500		2 401 950,00	0,52
TOTAL ITALIE						40 919 092,56	8,93
IT0004356843 ITALIE 4,75%08-010823	09/04/2008	01/08/2023	EUR	5 000	4,75	5 158 534,00	1,12
IT0004513641 ITALIE 5%09-010325	07/07/2009	01/03/2025	EUR	9 000	5,00	9 456 543,90	2,08
IT0004953417 ITALIE 4,5%13-010324	01/08/2013	01/03/2024	EUR	3 400	4,50	3 505 822,96	0,76
IT0005045270 ITALY 2,5%14-011224	28/08/2014	01/12/2024	EUR	2 000	2,50	1 978 133,00	0,43
IT0005170839 ITALIE 1,6%010626 BTP	26/02/2016	01/06/2026	EUR	7 000	1,60	6 549 203,50	1,43
IT0005210650 ITALIE 1,25%16-011226 BTP	01/08/2016	01/12/2026	EUR	7 000	1,25	6 389 062,40	1,39
IT0005246340 ITALIE 1,85%17-150524 BTP	13/03/2017	15/05/2024	EUR	8 000	1,85	7 881 792,80	1,72
TOTAL PAYS-BAS						9 424 080,82	2,05
NL0011220108 PAYS-BAS 0,25%15-150725	26/03/2015	15/07/2025	EUR	10 000 000	0,25	9 424 080,82	2,05
TOTAL Titres d'OPC						25 919 069,80	5,65
TOTAL FIA réservés aux professionnels UE						25 919 069,80	5,65
TOTAL FRANCE						25 919 069,80	5,65
FR00140072N3 CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE AM			EUR	260		25 919 069,80	5,65

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVERSE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVERSE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C3 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVERSE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C4 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

Identifiant d'entité juridique: 969500ETJKCOU02V0W62

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

5 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : l'intensité carbone et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, l'intensité carbone (indicateur de performance 1) et les sociétés ayant une politique de respect des droits humains (indicateur de performance 2).
- Le score ESG du produit financier est de 6,47/10, en amélioration de 0,09/10 sur la période en raison de la sélection de valeurs.
- L'intensité carbone est de 63,42 tonnes de CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires en fin de période. Cet indicateur affiche une meilleure performance que son univers de comparaison ESG qui avait une intensité carbone de 258,5 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA. On constate une forte amélioration de cet indicateur au cours de l'exercice écoulé avec une intensité carbone du portefeuille en fin d'exercice précédent qui s'élevait à 150,66 tonnes de CO2 par millions d'euros de CA.
- L'indicateur de droits humains est de 0 société en fin de période. Cet indicateur est resté sur son niveau maximal sur la période écoulée et affiche une meilleure performance par rapport à l'univers de référence. Cela est dû à l'application stricte d'une exclusion des sociétés faisant l'objet de controverse considérée comme grave.
- La proportion d'investissement durable

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/01/2022–31/12/2022**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
1. OAT 0,50%15-25052025	Souverains	2,071	FRANCE
2. ITALIE 5%09-010325	Souverains	2,061	ITALIE
3. PAYS-BAS 0,25%15-150725	Souverains	2,054	PAYS-BAS
4. BFCM EM 050224 0,1250%	Banques	1,815	FRANCE
5. ITALIE 1,85%17-150524 BTP	Souverains	1,718	ITALIE
6. OAT 6%94-25102025	Souverains	1,434	FRANCE
7. ITALIE 1,6%010626 BTP	Souverains	1,427	ITALIE
8. B.T.P. 16-26	Souverains	1,393	ITALIE
9. SG EM 270225 2,6250%	Banques	1,153	FRANCE
10. ITALIE 4,75%08-010823	Souverains	1,124	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

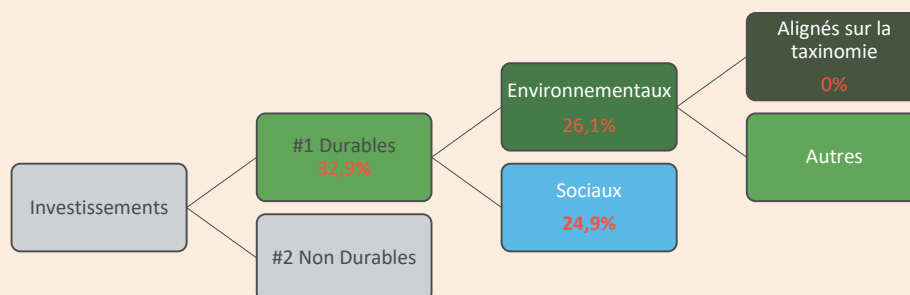
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), une partie des titres vifs détenus est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

- Alimentation et bois
- Assurances
- Automobile, équipements
- Banques
- Batiment & Matériaux de construction
- Biens et Services industriels
- Chimie
- Immobilier
- Produits ménagers et soin
- Pétrole & Gaz
- Santé
- Secteur à reclasser
- Services aux Collectivités
- Services financiers
- Souverains
- Supranational
- Technologie
- Télécommunications



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non



Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

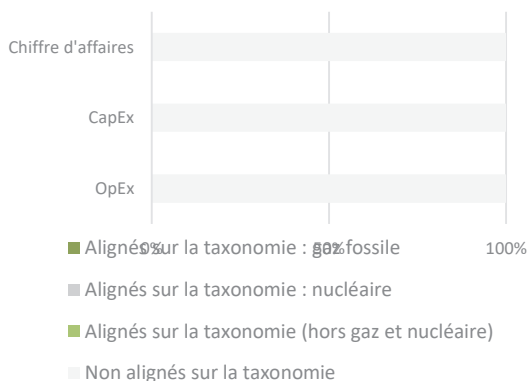
- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



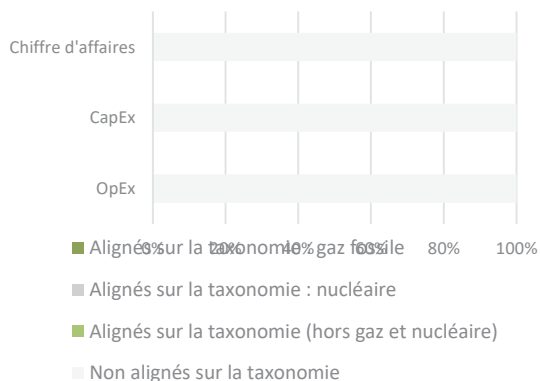
Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 26,1% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 24,9%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
 (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR

4, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 25/05/2023 19:52:41



Nicolas Duval-Arnould
Associé